

RAPPORT FINAL SUR
Le Budget principal des dépenses 2014-2015

Comité sénatorial permanent des finances nationales

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

Mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1 INTRODUCTION.....	1
2 MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX.....	1
2.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	1
2.1.1 Le cycle d'affectation des crédits	1
2.1.2 Autres crédits.....	2
2.1.3 Projet de loi de crédits	3
2.1.4 InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.....	4
2.1.5 Le budget principal des dépenses.....	4
2.1.6 Les budgets supplémentaires des dépenses	4
2.1.7 Les comités parlementaires.....	4
2.1.8 Les crédits provisoires.....	5
2.1.9 Les mandats spéciaux du gouverneur général	5
2.2 Le Bureau du contrôleur général du Canada.....	5
2.2.1 Principales fonctions.....	5
2.2.2 Prévisions budgétaires	6
2.2.3 Principaux défis	6
2.2.4 Comités de vérification ministériels	7
2.3 Ressources naturelles Canada.....	7
2.3.1 Prévisions budgétaires	7
2.3.2 Programme des responsabilités nucléaires héritées.....	8
2.3.3 Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière.....	9
2.3.4 Fonds pour l'énergie propre	10
2.4 Agence des services frontaliers du Canada	10
2.4.1 Prévisions budgétaires	10
2.4.2 Plan d'action Par-delà la frontière	11
2.4.3 Initiative sur les entrées et les sorties	11
2.4.4 Report du financement disponible pour certains projets	12
2.5 Le ministère des Finances Canada	12
2.5.1 Prévisions budgétaires	12
2.5.2 Postes législatifs	12
2.5.3 Priorités du Ministère	13
2.5.4 Croissance et prospérité.....	13
2.5.5 Passif et dette du gouvernement fédéral.....	14
2.5.6 Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	14
2.6 Emploi et Développement social Canada	15
2.6.1 Prévisions budgétaires	15

2.6.2	Les dépenses de fonctionnement	15
2.6.3	Subventions et contributions	16
2.6.4	Ententes relatives au marché du travail	16
2.6.5	Programme de la Sécurité de la vieillesse	17
2.6.6	Radiation de prêts aux étudiants	17
2.7	Société canadienne d'hypothèques et de logement	17
2.7.1	Mandat.....	18
2.7.2	Prévisions budgétaires	18
2.7.3	Investissement dans le logement abordable	20
2.7.4	Investissement dans le logement des Premières Nations	20
2.7.5	Taux d'intérêt hypothécaires	21
2.7.6	Titrisation	21
2.7.7	Régime de pension des employé(e)s	21
2.8	Agence de la santé publique du Canada	21
2.8.1	Mandat.....	22
2.8.2	Prévisions budgétaires	22
2.8.3	Programme des services de santé pour lutter contre l'hépatite C	22
2.8.4	Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada	23
2.8.5	Nouvelle chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux	23
2.8.6	Écllosion du virus Ebola en Afrique occidentale	23
2.8.7	Économies liées à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012	24
2.9	Service correctionnel Canada.....	25
2.9.1	Prévisions budgétaires	25
2.9.2	Dépenses en rémunération	25
2.9.3	Services offerts aux autochtones dans les établissements correctionnels	26
2.9.4	Problématique de la santé mentale	26
2.9.5	Prévisions de la population carcérale.....	26
2.10	Anciens Combattants Canada	27
2.10.1	Mandat.....	27
2.10.2	Prévisions budgétaires	27
2.10.3	Favoriser l'accès des anciens combattants à certains programmes.....	28
2.10.4	Changements démographiques au sein de la population des anciens combattants	29
2.10.5	Économies liées à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012	29
2.11	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada.....	29
2.11.1	Mandat.....	29
2.11.2	Prévisions budgétaires	30
2.11.3	Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés.....	30
2.11.4	Publications	31
2.11.5	Prix des médicaments	31
2.11.6	Alliance pancanadienne pharmaceutique	31

2.12	Instituts de recherche en santé du Canada	32
2.12.1	Mandat.....	32
2.12.2	Prévisions budgétaires	32
2.12.3	Programmes de recherche	33
2.12.4	Priorités et défis	34
2.12.5	Initiatives phares.....	34
2.12.6	Initiatives internationales	35
2.12.7	Surveillance financière	36
2.12.8	Consortium canadien sur la dégénérescence et le vieillissement.....	36
2.12.9	Organismes subventionnaires fédéraux.....	36
2.12.10	Brevets résultant de la recherche financée par les Instituts.....	37
2.13	Commission de la fonction publique du Canada	37
2.13.1	Prévisions budgétaires	37
2.13.2	Embauche dans la fonction publique fédérale	38
2.13.3	Programme Surveillance de l'intégrité de la dotation et de la neutralité politique.....	39
2.13.4	Dépenses en communication	39
2.14	Conseil canadien des normes.....	39
2.14.1	Mandat.....	39
2.14.2	Prévisions budgétaires	40
2.14.3	Le financement externe	40
2.14.4	Utilisation des fonds à la disposition du Conseil canadien des normes.....	40
2.14.5	Utilisation des crédits parlementaires.....	41
2.15	Centre de recherches pour le développement international.....	41
2.15.1	Mandat.....	41
2.15.2	Prévisions budgétaires	42
2.15.3	Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale	43
2.15.4	Grands défis Canada.....	44
2.15.5	Secteur minier.....	44
2.15.6	Secteur de la pêche.....	44
2.16	Conseil national de recherches du Canada	44
2.16.1	Mission et orientation stratégique.....	45
2.16.2	Prévisions budgétaires	45
2.16.3	Évaluation du rendement du Programme d'aide à la recherche industrielle.....	46
2.16.4	Commercialisation des innovations	46
2.16.5	Cumul de l'aide financière	46
2.16.6	Propriété intellectuelle	47
2.17	Marine Atlantique S.C.C.....	47
2.17.1	Mandat.....	47
2.17.2	Prévisions budgétaires	47
2.17.3	Actifs	48
2.17.4	Rapport du Bureau du vérificateur général	48
3	PONTS FÉDÉRAUX	49

3.1	La Société des ponts fédéraux Limitée	49
3.1.1	Mandat.....	49
3.1.2	Prévisions budgétaires	50
3.1.3	Réorganisation des sociétés d'État fédérales	51
3.1.4	Conseils d'administration des ponts	51
3.1.5	Fraude potentielle	52
3.1.6	Sécurité des infrastructures.....	52
3.2	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée	52
3.2.1	Historique et responsabilités	53
3.2.2	Prévisions budgétaires	53
3.2.3	Pont Champlain	54
3.2.4	Sécurité des infrastructures.....	55
3.3	Infrastructure Canada	55
3.3.1	Nouveau pont Champlain	55
3.3.1.1	Processus d'approvisionnement.....	55
3.3.1.2	Coûts de construction et péage.....	56
3.3.1.3	Propriété du pont	56
3.4	Transports Canada	56
3.4.1	Gestion des ponts.....	56
3.4.2	Financement fédéral.....	57
3.4.3	Passage international de la rivière Détroit.....	57
3.5	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	58
3.5.1	Portefeuille des ponts	58
3.5.2	Services.....	58
3.5.3	Financement et entretien des ponts	58
3.5.4	Transfert de ponts	59
3.6	Pêches et Océans Canada	59
3.7	Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority.....	59
3.7.1	Mandat.....	59
3.7.2	Revenus et dépenses.....	60
3.7.3	Plan d'immobilisations	61
3.7.4	Subventions fédérales canadiennes	61
3.7.5	Inspections et entretien	61
3.7.6	Projet de loi américain	61
3.7.7	Taux de péage.....	62
3.8	Niagara Falls Bridge Commission.....	62
3.8.1	Mandat.....	62
3.8.2	Revenus et dépenses.....	62
3.8.3	Éléments contribuant au succès de leur organisation.....	63
3.8.4	Inspections et entretien	63

3.8.5	Taux de péage.....	64
4	AGENCES FÉDÉRALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	64
4.1	Agence de promotion économique du Canada atlantique.....	64
4.1.1	Principales activités et défis	64
4.1.2	Prévisions budgétaires	65
4.1.3	Retombées des investissements.....	66
4.1.4	Stratégie nationale d’approvisionnement en matière de construction navale	66
4.2	Société d’expansion du Cap-Breton	66
4.2.1	Dissolution	66
4.2.2	Prévisions budgétaires	67
4.3	Diversification de l’économie de l’Ouest canadien	68
4.3.1	Mandat.....	68
4.3.2	Prévisions budgétaires	68
4.3.3	Administration de programmes périphériques au nom du gouvernement fédéral	69
4.3.4	Répartition du financement et sélection des projets financés	69
4.4	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	70
4.4.1	Mandat.....	70
4.4.2	Prévisions budgétaires	70
4.4.3	Aide financière liée à la catastrophe de Lac-Mégantic.....	71
4.4.4	L’initiative de développement économique – Dualité linguistique	71
4.4.5	Fonds d’emprunt communautaire des Laurentides	72
4.4.6	Résultats obtenus en 2013-2014 et objectifs pour 2014-2015.....	72
4.5	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l’Ontario	72
4.5.1	Mandat.....	72
4.5.2	Prévisions budgétaires	73
4.5.3	Établissement des priorités et reddition des comptes.....	73
4.6	Agence canadienne de développement économique du Nord	74
4.6.1	Mandat.....	74
4.6.2	Prévisions budgétaires	75
4.6.3	Programmes de développement économique.....	76
4.6.4	Secteur de la politique et de l’harmonisation.....	76
4.6.5	Initiative d’état de préparation des collectivités	77
4.6.6	Établissement des priorités et évaluation des objectifs.....	77
4.6.7	Défis des Autochtones.....	77
4.6.8	Rapport du printemps 2014 du Bureau vérificateur général du Canada.....	78
4.6.9	Services offerts en français	78
5	SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPEND LORS DE LA DEUXIÈME ÉTUDE INTÉRIMAIRE DU <i>BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015</i>	78
5.1	Financement pour le traitement lié à consommation et à l’abus de substances	79

5.2	Économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012	79
5.2.1	Santé Canada.....	79
5.2.2	Citoyenneté et Immigration Canada.....	80
5.3	Fonds du Canada pour les périodiques	82

ANNEXE A : Ponts fédéraux par entité responsable

ANNEXE B : Témoins

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de son étude finale sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a tenu 12 réunions durant les mois de septembre, octobre et novembre 2014 ainsi que le mois de février 2015. Au cours de ces rencontres, le Comité a entendu les témoignages de 74 témoins provenant de 23 ministères et organismes fédéraux, de 4 sociétés d'État et de 2 organisations non gouvernementales. Ce rapport constitue le troisième et dernier rapport du Comité sur le sujet.

Par ailleurs, le Comité a reçu des réponses de la part de certains ministères relativement à des questions soulevées lors de sa deuxième étude préliminaire du *Budget principal des dépenses 2014-2015* au mois d'avril 2014. Le sommaire de ces réponses est présenté dans la dernière partie de ce rapport.

Enfin, l'annexe A fournit une liste des ponts fédéraux par entité responsable alors que la liste complète des témoins entendus dans le cadre de cette étude se trouve à l'annexe B.

2 MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

Dans le cadre de son étude du *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité a invité des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour discuter du cycle budgétaire du Parlement. En outre, des fonctionnaires des ministères et organismes fédéraux suivants ont également été invités par le Comité afin de présenter leur budget principal respectif pour l'exercice 2014-2015 : le Bureau du contrôleur général du Canada, Ressources naturelles Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère des Finances Canada, Emploi et Développement social Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Agence de la santé publique du Canada, Service correctionnel Canada, Anciens Combattants Canada, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, la Commission de la fonction publique du Canada, le Conseil canadien des normes, le Centre de recherches pour le développement international, le Conseil national de recherches du Canada et Marine Atlantique S.C.C.

2.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont présenté aux membres du Comité le cycle d'affectation des crédits et les autres crédits. Ils ont ensuite parlé du projet de loi de crédits, de l'InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et du rôle des comités parlementaires dans le cycle budgétaire. Finalement, ils ont expliqué les crédits provisoires et les mandats spéciaux du gouverneur général.

2.1.1 Le cycle d'affectation des crédits

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité le processus et le cycle d'affectation des crédits en commençant par la période s'échelonnant du mois de septembre au 10 décembre de chaque année. Ils ont discuté des documents qui seraient déposés au cours de l'automne 2014, soit les comptes publics

du Canada¹, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2014-2015*², les rapports ministériels sur le rendement³, la *Mise à jour des projections économiques et budgétaires* du ministre des Finances⁴ ainsi que l'approbation du projet de loi sur le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2014-2015*⁵.

Ils ont ensuite enchaîné avec la période s'échelonnant du mois de janvier au 26 mars de chaque année, qui est notamment caractérisée par le dépôt du budget supplémentaire des dépenses (C), la présentation du budget fédéral, le dépôt du budget principal des dépenses qui doit se faire avant le 1^{er} mars, les rapports des ministères et organismes fédéraux sur leurs plans et priorités et l'approbation des crédits provisoires pour le budget principal des dépenses et du projet de loi de crédits du budget supplémentaire des dépenses (C). Alors que les rapports sur les plans et les priorités présentent ce que les ministères et organismes fédéraux comptent faire, les rapports ministériels sur le rendement qui sont déposés 18 mois plus tard rendent compte de ce qu'ils ont effectivement fait avec des données réelles à l'appui.

Finalement, ils ont présenté la dernière partie du cycle d'affectation des crédits, qui s'échelonne du mois d'avril au 23 juin de chaque année. Au cours de cette période, il y a notamment le dépôt du budget supplémentaire des dépenses (A) ainsi que l'approbation des projets de loi de crédits pour le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses (A).

Les fonctionnaires ont rappelé au Comité qu'en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aucun montant ne peut être dépensé par le gouvernement fédéral sans avoir obtenu au préalable l'approbation du Parlement. Cette approbation du Parlement peut provenir de deux façons : soit par autorisation législative au moyen d'une loi particulière que le Parlement a entérinée afin d'autoriser les paiements comme dans le cas de l'assurance-emploi ou du Transfert canadien en matière de santé, soit par des montants approuvés ou votés. Environ deux tiers des dépenses totales du gouvernement fédéral sont des autorisations législatives et le tiers restant doit être voté.

2.1.2 Autres crédits

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité qu'il y a également d'autres types de crédits que ceux associés aux ministères et organismes fédéraux, soit les paiements à des sociétés d'État, les crédits centraux du Conseil du Trésor du Canada et les autorisations portant sur des emprunts, des investissements et des avances.

Les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont des sommes versées au crédit central du Conseil du Trésor du Canada et utilisées pendant l'exercice financier. Une fois que ces crédits sont affectés, le Conseil du Trésor du Canada demande au Parlement de les approuver ou lui en fait ensuite rapport.

¹ Les Comptes publics du Canada 2013 ont été déposés au Parlement le 29 octobre 2014.

² Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2014-2015* a été déposé au Parlement le 5 novembre 2014.

³ Les rapports ministériels sur le rendement ont également été déposés au Parlement le 5 novembre 2014.

⁴ La *Mise à jour des projections économiques et budgétaires* du ministre des Finances a été publiée le 12 novembre 2014.

⁵ L'approbation du projet de loi sur le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2014-2015* a été adopté au Sénat le 10 décembre 2014.

Il existe six types de crédits centraux, soit :

- le **Crédit 5 – Éventualités du gouvernement**, qui représente les avances temporaires pour des postes urgents ou imprévus nécessitant des fonds avant le prochain budget supplémentaire des dépenses et le projet de loi de crédits connexe;
- le **Crédit 10 – Initiatives pangouvernementales**, qui couvre les initiatives englobant de nombreux ministères et organismes fédéraux et dont les fonds requis sont relativement petits;
- le **Crédit 15 – Rajustements de rémunération**, qui sert à financer les ajustements liés aux conventions collectives ratifiées après la finalisation du budget principal des dépenses;
- le **Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement**, qui existe puisque les ministères et organismes fédéraux sont autorisés à reporter jusqu'à 5 % des fonds inutilisés de leur budget de fonctionnement inclus dans leur budget principal des dépenses d'un exercice financier au suivant;
- le **Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération**, qui couvre des dépenses précises ayant trait à la paye engagées par les ministères et organismes fédéraux comme les indemnités de départ;
- le **Crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital**, qui existe puisque les ministères et organismes fédéraux ont l'autorisation de reporter jusqu'à 20 % des fonds inutilisés de leur budget de dépenses en capital inclus dans leur budget principal des dépenses d'un exercice financier au suivant.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont spécifié que le Crédit 5 – Éventualités du gouvernement – s'élève à 750 millions de dollars annuellement et contient des fonds pour répondre à des situations urgentes ou imprévues. Ainsi, quand un ministère ou un organisme fédéral a besoin de fonds d'urgence, il peut obtenir les fonds nécessaires et les pouvoirs de dépenser auprès du Conseil du Trésor du Canada à condition de respecter des règles d'utilisation strictes. Puis, à la période de crédits suivante, le Parlement doit approuver la dépense qui a été effectuée au préalable. Une fois que le Parlement a approuvé la dépense, le ministère ou l'organisme fédéral utilise le montant reçu pour rembourser le fonds pour éventualités du Conseil du Trésor du Canada. Toutefois, si le Parlement n'approuve pas la dépense, le ministère ou l'organisme fédéral doit trouver une autre façon de rembourser les fonds dépensés.

2.1.3 Projet de loi de crédits

Les fonctionnaires ont mentionné que le projet de loi de crédits des budgets supplémentaires des dépenses est composé d'un préambule et d'annexes. Ce projet de loi indique le montant total des fonds demandés, soit le montant maximum pouvant être dépensé, et comprend également les crédits demandés par chacun des ministères et organismes fédéraux en annexe. Chaque crédit est associé à un chiffre qui identifie le type de dépenses et les fins auxquelles les fonds vont servir — dépenses de fonctionnement, dépenses de capital ou dépenses en subventions et contributions. Le projet de loi de crédits est débattu, selon le Règlement de la Chambre des communes, par le Parlement la dernière journée de l'opposition de chacune des trois périodes d'affectation de crédits. Une fois que la Chambre des communes a approuvé le projet de loi de crédits, celui-ci est renvoyé au Sénat pour approbation, puis au gouverneur général afin qu'il obtienne la sanction royale.

Les fonctionnaires ont indiqué que l'affectation de crédits est une question de confiance. Ainsi, dans l'éventualité où le projet de loi de crédit était défait à la Chambre des communes, le Parlement serait dissous et des élections générales seraient déclenchées. Par contre, si le projet de loi de crédits était défait au Sénat, celui-ci retournerait à la Chambre des communes afin d'obtenir les modifications nécessaires à son adoption.

2.1.4 InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires ont discuté de l'InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui portait auparavant le nom de Base de données sur les dépenses. Ils ont expliqué qu'il s'agit d'un outil en ligne public qui regroupe plusieurs renseignements dont les dépenses prévues, le budget principal des dépenses, les comptes publics et le nombre d'employé(e)s équivalents temps plein par ministère et organisme fédéral. Cette base de données permet notamment d'obtenir des données consolidées et détaillées sur les autorisations et les dépenses, les rapports et les plans et les priorités. De plus, le Comité a été informé que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada continue d'y ajouter des renseignements.

2.1.5 Le budget principal des dépenses

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que le budget principal des dépenses est divisé en trois parties :

- la partie I qui présente un aperçu des dépenses projetées par le gouvernement fédéral pour le nouvel exercice financier;
- la partie II qui contient le détail des dépenses projetées réparties par ministère et organisme, incluant les prévisions de dépenses législatives déjà approuvées par le gouvernement et les plans de dépenses pour l'année;
- la partie III qui regroupe les rapports sur les plans et les priorités, des documents présentant des renseignements détaillés sur les ministères et organismes fédéraux et les rapports ministériels sur le rendement portant sur les résultats réels en lien avec les plans et priorités établis précédemment.

2.1.6 Les budgets supplémentaires des dépenses

Les fonctionnaires ont parlé des budgets supplémentaires des dépenses en indiquant que ceux-ci fournissent de l'information sur les fonds supplémentaires demandés pour des initiatives dont l'élaboration n'était pas assez avancée pour figurer dans le budget principal des dépenses. Les ministères et organismes fédéraux utilisent également les budgets supplémentaires lorsque des événements survenus au cours d'un exercice et ayant nécessité des fonds obtenus auprès du Conseil du Trésor du Canada doivent être approuvés par le Parlement.

2.1.7 Les comités parlementaires

Les budgets des dépenses sont renvoyés pour examen aux comités parlementaires de la Chambre des communes et au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Les comités parlementaires de la Chambre des communes ont le pouvoir d'approuver, de réduire ou de rejeter un crédit, mais ne peuvent toutefois ni l'augmenter ni virer des fonds entre les crédits. Suite à leur examen, les comités parlementaires de la Chambre des communes font rapport et les députés de la Chambre des communes votent à la dernière journée de l'opposition officielle prévue pour la période d'affectation des crédits.

Du côté de la Chambre haute, le Comité sénatorial permanent des finances nationales étudie tous les budgets des dépenses et dépose plusieurs rapports sur ces budgets au Sénat. Les sénateurs doivent également voter sur les projets de loi de crédits associés aux budgets des dépenses.

2.1.8 Les crédits provisoires

Les fonctionnaires ont expliqué que comme l'exercice financier du gouvernement fédéral débute le 1^{er} avril, le gouvernement a besoin de fonds pour fonctionner entre ce moment et l'approbation des budgets par la Chambre des communes à la fin du mois de juin. Des fonds de fonctionnement à court terme, appelés crédits provisoires et représentant une partie du budget principal des dépenses, sont ainsi mis à la disposition des ministères et organismes fédéraux. Grâce à ces crédits provisoires, les comités parlementaires ont davantage de temps pour examiner le budget principal des dépenses et en faire rapport.

2.1.9 Les mandats spéciaux du gouverneur général

Les fonctionnaires ont rappelé au Comité l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général lors d'élections générales. Dans de telles circonstances, un processus permet l'approbation des dépenses certifiées nécessaires, en excluant de nouvelles activités, au fonctionnement d'un ministère ou d'un organisme fédéral par le ministre responsable. Le président du Conseil du Trésor du Canada doit également certifier qu'il n'existe aucune autre source de crédits avant qu'une demande d'autorisation ne soit envoyée au gouverneur général.

2.2 Le Bureau du contrôleur général du Canada

Des fonctionnaires du Bureau du contrôleur général du Canada ont été reçus par le Comité afin notamment d'expliquer le rôle de leur organisation et de fournir des renseignements concernant son budget pour l'exercice 2014-2015. Ces fonctionnaires ont par ailleurs discuté des principales fonctions et principaux défis du Bureau ainsi que des comités de vérification ministériels.

2.2.1 Principales fonctions

Le Bureau du contrôleur général du Canada est une entité distincte au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le Comité a appris que la fonction de contrôleur a été instaurée en 1931 au Canada et qu'en 2003, le Bureau du contrôleur général du Canada a été réinstauré à titre de bureau distinct, après avoir été associé à divers postes et organisations au cours de son histoire.

Selon les fonctionnaires, leur organisation assure maintenant cinq fonctions principales. La première consiste à offrir aux ministères et organismes fédéraux une orientation fonctionnelle de la gestion financière et à assurer une surveillance de la fonction publique fédérale incluant les services acquis, les acquisitions, la gestion des actifs et les vérifications internes.

La deuxième vise à créer et à renforcer les capacités des collectivités de la gestion financière, de la gestion des services acquis et des actifs ainsi que de l'audit interne dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Cette fonction inclut le développement continu des compétences des membres fédéraux de la collectivité des finances, dont la gestion du recrutement et la nomination des membres des comités d'audit ministériels et ce, dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

La troisième porte sur le maintien et l'amélioration de l'appareil financier du gouvernement fédéral, qui comprend les comptes, les systèmes et les pratiques.

La quatrième concerne la supervision du rendement des ministères et organisations sur le plan de la gestion financière, de la gestion des services acquis et des actifs ainsi que de l'audit interne.

Finalement, la cinquième consiste à diriger le programme de transformation de la gestion financière du gouvernement fédéral afin de respecter les engagements pris par ce dernier en ce qui concerne la transformation des services administratifs. Les fonctionnaires ont précisé au Comité que ce programme de transformation de la gestion financière vise à regrouper et à réduire le nombre de systèmes financiers utilisés par les différents ministères et organismes et à normaliser les processus opérationnels et les données.

2.2.2 Prévisions budgétaires

Le Bureau du contrôleur général du Canada est doté d'un budget de 32,2 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015 et compte 204 employé(e)s équivalents temps plein. Comme le Bureau fait partie du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, son budget se trouve sous le budget total du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et correspond au résultat stratégique intitulé « Gestion financière ».

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que leur organisation comprend quatre secteurs. Le premier secteur, qui compte 90 employé(e)s équivalents temps plein et dont le budget s'élève à environ 10,6 millions de dollars, est celui de la gestion financière. Ce secteur vise à élaborer les politiques du Bureau sur la comptabilité et les paiements de transfert. Le Comité a appris que les politiques du Bureau sont révisées tous les cinq ans et que celle concernant les paiements de transfert sera bientôt examinée.

Le deuxième secteur est celui de la transformation de la gestion financière, qui compte environ 30 employé(e)s équivalents temps plein et dont le budget se chiffre à environ 6,6 millions de dollars. Ce secteur s'affaire à établir un système financier unique afin d'augmenter l'efficacité de la gestion financière et de normaliser les processus et les mécanismes de contrôle.

Le troisième secteur est celui de la vérification interne, pour lequel environ 39 employé(e)s équivalents temps plein travaillent et dont le budget s'élève à environ 9,5 millions de dollars. Le rôle de ce secteur est de donner des directives stratégiques et pratiques sur la façon de mener des vérifications internes dans les grands ministères. Par ailleurs, les employé(e)s de ce secteur effectuent également des vérifications internes à l'échelle du gouvernement fédéral et font des vérifications pour les petits ministères et organismes fédéraux.

Le quatrième et dernier secteur est celui des services acquis et actifs qui emploient environ 45 employé(e)s équivalents temps plein et dont le budget s'élève à environ 5,5 millions de dollars. Ce secteur élabore des politiques portant sur les biens immobiliers, la gestion de projets, l'approvisionnement, la gestion du matériel, la planification des investissements et les services communs.

2.2.3 Principaux défis

Les membres du Comité se sont intéressés aux principaux défis auxquels le Bureau du contrôleur général du Canada doit faire face. Les fonctionnaires ont mentionné que le principal défi de leur organisation était la forte proportion de directeur(trice)s financier(ère)s et dirigeant(e)s principaux(ales) de la vérification qui sont admissibles à la retraite ou qui le seront sous peu. Le gouvernement fédéral compte environ 5 000 agent(e)s et dirigeant(e)s financier(ère)s.

Les fonctionnaires ont ajouté qu'un directeur(trice) financier(ère) doit être formé(e) et préparé(e) pour œuvrer au sein d'un ministère ou d'un organisme fédéral puisque les règles régissant la gestion financière au sein du gouvernement fédéral diffèrent de celles du secteur privé. Le gouvernement fédéral dresse, à l'instar du secteur privé, des états financiers auxquels s'ajoutent toutefois des rapports supplémentaires et des responsabilités additionnelles. Le Comité a appris que des programmes sont déjà en place afin de repérer et former les personnes affichant un potentiel en ce domaine.

Le deuxième défi abordé par les fonctionnaires concerne la normalisation des systèmes de gestion financière et l'obtention de processus et de données uniformes suffisamment détaillées.

2.2.4 Comités de vérification ministériels

Les fonctionnaires ont indiqué au Comité que leur organisation avait mis sur pied, il y a quelques années, des comités de vérification ministériels. Ces comités sont externes et jouent un rôle de nature consultative. Ils ont comme mandat de conseiller les sous-ministres sur divers sujets dont notamment la gestion financière et la gestion des risques. La responsabilité de doter ces comités de vérification incombe au Bureau du contrôleur général du Canada. Ce dernier propose des candidatures qui doivent être approuvées par le Conseil du Trésor du Canada. Les membres sont habituellement nommés pour une période s'échelonnant entre deux et quatre ans et ne peuvent compléter plus de deux mandats.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit qu'environ 55 % des membres des comités de vérification ministériels ne proviennent pas de la fonction publique fédérale.

2.3 Ressources naturelles Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, de la temporisation du financement pour le Programme des responsabilités nucléaires héritées, du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière et du Fonds pour l'énergie propre.

2.3.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 2,5 milliards de dollars sont prévues pour Ressources naturelles Canada pour 2014-2015, soit 8,4 % ou 232,4 millions de dollars de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 1 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs⁶.

⁶ Les **postes législatifs** sont autorisés par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; ils figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement. Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement, les dépenses en capital, les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires**, qui comprennent les prêts, placements et avances, sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral.

**Tableau 1 – Budgets principaux des dépenses de Ressources naturelles Canada,
2013-2014 et 2014-2015 (dollars)**

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	649 823 365	787 602 384	-17,5
5	Dépenses en capital	12 777 080	25 535 435	-50,0
10	Subventions et contributions	444 039 000	638 924 120	-30,5
Total des crédits votés		1 106 639 445	1 452 061 939	-23,8
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 428 011 166</i>	<i>1 314 952 299</i>	<i>8,6</i>
Total des dépenses budgétaires		2 534 650 611	2 767 014 238	-8,4

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-276.

Le Comité a appris que la diminution des sommes demandées dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* par le Ministère par rapport à celles demandées dans le budget principal des dépenses précédent s'explique par des diminutions au niveau du crédit pour les dépenses de fonctionnement (-137,8 millions de dollars), du crédit pour les dépenses en capital (-12,8 millions de dollars) et du crédit pour subventions et contributions (-194,8 millions de dollars). Le tout est toutefois partiellement contrebalancé par une augmentation des autorisations législatives du Ministère (+113,1 millions de dollars).

Répondant aux questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que malgré ces diminutions, leur ministère prévoit augmenter son financement dans plusieurs secteurs qui reflètent les priorités décrites dans le budget fédéral de 2014. Entre autres, une somme de 90,4 millions de dollars sera investie sur une période de quatre ans dans le cadre du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière afin de favoriser la création d'emplois et l'innovation et une somme de 11,4 millions de dollars sera investie sur une période de cinq ans dans des systèmes de surveillance sismique à la fine pointe de la technologie, afin de favoriser l'innovation et la sécurité des familles et des collectivités.

Les fonctionnaires ont ajouté que dans le cadre du *Budget principal des dépenses de 2014-2015*, Ressources naturelles Canada démontre clairement de quelle façon le Ministère s'engage à exécuter les priorités du gouvernement fédéral en matière de politiques, de programmes et de prestation de services du gouvernement fédéral et ce, de manière responsable sur le plan financier.

2.3.2 Programme des responsabilités nucléaires héritées

Les fonctionnaires ont affirmé que les dépenses de fonctionnement du Ministère diminueront principalement en raison de la temporisation du financement du Programme des responsabilités nucléaires héritées, qui sera réduit de 172,1 millions de dollars cette année. Ce programme assure le nettoyage des sites de recherche d'Énergie atomique du Canada limitée. Cette diminution sera toutefois en partie compensée par une augmentation des dépenses de 33,2 millions de dollars pour l'Initiative de la région de Port Hope qui a pour objectif de nettoyer les déchets faiblement radioactifs et les sols contaminés dans la localité de Port Hope en Ontario.

Répondant aux questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le financement du Programme des responsabilités nucléaires héritées a pris fin l'an dernier, mais qu'il a été renouvelé en 2014-2015. Ainsi, le coût de ce programme n'est pas inclus dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, ce qui explique la baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 172,1 millions de

dollars mentionnée précédemment. Ressource naturelle Canada a demandé une somme de 195 millions de dollars dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* pour ce programme.

Selon les fonctionnaires, le Programme des responsabilités nucléaires héritées est géré par Ressources naturelles Canada et exécuté par Énergie atomique Canada. Il en est ainsi puisque les déchets nucléaires sous la responsabilité de Ressources naturelles Canada se trouvent surtout sur les sites nucléaires d'Énergie atomique Canada. Ils ont également précisé que la responsabilité de Ressources naturelles Canada se limite à la gestion des 195 millions de dollars demandés dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, alors que la responsabilité d'Énergie atomique Canada est de mener les activités de nettoyage sur ses sites et dans ses laboratoires. Les sites nucléaires contaminés, qui ne sont pas ceux qu'Énergie atomique Canada a exploités, comme celui de Port Hope par exemple, sont décontaminés au moyen de fonds distincts.

À la demande du Comité, les fonctionnaires se sont engagés à fournir de l'information sur l'ensemble des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement fédéral ainsi que les coûts estimés de leur décontamination et ce, dans les meilleurs délais. Au moment de la rédaction de ce rapport, les renseignements demandés n'avaient pas encore été acheminés au Comité.

2.3.3 Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière

Le Comité s'est intéressé au programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, qui affiche une diminution de financement de 37,5 millions de dollars selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière a été renouvelé en février 2014 et 90,4 millions de dollars ont été prévus pour ce programme sur une période de quatre ans dans le cadre du budget fédéral de 2014. Un montant de 6 millions de dollars a été demandé dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2014-2015* et le solde du financement sera demandé dans les budgets des dépenses à venir.

Les fonctionnaires ont expliqué que depuis 2007, le gouvernement fédéral a investi environ 1,8 milliard de dollars dans des initiatives visant à commercialiser les nouvelles technologies, à ouvrir de nouveaux marchés et à permettre à l'industrie forestière du Canada de demeurer un chef de file mondial au niveau environnemental. Ils ont ajouté que le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière a été créé en 2010 et qu'à ce moment, 100 millions de dollars ont été alloués pour appuyer le secteur forestier canadien afin qu'il devienne plus concurrentiel sur le plan économique et écologiquement durable grâce à des investissements ciblés dans des technologies révolutionnaires.

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que dans le cadre du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, 14 technologies de calibre mondial provenant de plusieurs provinces canadiennes ont été financées et ce, dans un vaste éventail de secteurs d'activité. Selon les fonctionnaires, ces projets permettront d'atténuer les risques associés aux nouvelles technologies et d'encourager leur adoption à grande échelle au sein de l'industrie, devenant ainsi des exemples de réussite en matière d'innovation pour le Canada. Selon eux, l'industrie se réjouit du renouvellement du programme et le secteur forestier canadien est sur la voie de la reprise. Les fonctionnaires ont ajouté que plusieurs programmes de Ressources naturelles Canada examinent présentement les façons de mieux soutenir le secteur de l'architecture afin de trouver des marchés différents pour le bois canadien. Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada participent notamment à des démonstrations à grande et à petite échelle au chapitre de l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles de plus de quatre étages.

Des membres du Comité ont précisé qu'aucune université ou école d'architecture canadienne n'enseignait quoi que ce soit sur l'utilisation du bois dans les constructions et que l'utilisation du bois dans notre architecture n'est pas aussi répandue qu'elle le devrait. À la suggestion de membres du Comité, les fonctionnaires ont ajouté que leur ministère n'avait pas étudié la possibilité de financer des chaires universitaires à ce sujet, mais ils se sont engagés à prendre cet élément en considération.

2.3.4 Fonds pour l'énergie propre

Des membres du Comité ont questionné les fonctionnaires au sujet du Fonds pour l'énergie propre, dont le financement alloué est passé de 116,9 millions de dollars en 2013-2014 à 9,4 millions de dollars en 2014-2015, une diminution de 115,5 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, cette forte baisse est due au fait que le programme prendra fin en 2015. Ils ont ajouté que le Fonds pour l'énergie propre existe depuis un certain nombre d'années et que depuis 2006, le gouvernement a investi plus de 10 milliards de dollars dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection de l'environnement. Il a notamment investi dans l'infrastructure verte, l'efficacité énergétique, les technologies énergétiques propres et la production d'énergie et de carburants moins polluants.

Répondant aux questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que Ressources naturelles Canada vise à accroître la capacité concurrentielle du Canada et à créer des emplois tout en essayant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le soutien du Ministère aux projets de développement, de recherche et de démonstration de l'énergie propre inclut des investissements dans :

- le réseau intelligent;
- l'énergie renouvelable;
- le captage et le stockage de carbone;
- l'éco-efficacité des édifices;
- l'amélioration de la performance environnementale dans l'industrie des sables bitumineux.

Ils ont complété leur témoignage en affirmant que le Fonds pour l'énergie propre n'est pas uniquement financé par le gouvernement fédéral. Des partenaires de l'industrie et des gouvernements provinciaux participent également aux initiatives.

2.4 Agence des services frontaliers du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur organisation, du Plan d'action au-delà la frontière, de l'Initiative sur les entrées et les sorties et du report du financement disponible pour certains projets.

2.4.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 1,7 milliard de dollars sont prévues pour l'Agence des services frontaliers du Canada pour 2014-2015, soit 3,3 % ou 56,2 millions de dollars de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 2 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

**Tableau 2 – Budgets principaux des dépenses
de l'Agence des services frontaliers du Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)**

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	1 397 915 271	1 396 653 386	0,1
5	Dépenses en capital	161 905 641	104 335 441	55,2
Total des crédits votés		1 559 820 912	1 500 988 827	3,9
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>176 570 197</i>	<i>179 164 197</i>	<i>-1,4</i>
Total des dépenses budgétaires		1 736 391 109	1 680 153 024	3,3

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-40.

2.4.2 Plan d'action Par-delà la frontière

Le Plan d'action Par-delà la frontière, porte sur quatre grands secteurs de coopération entre le Canada et les États-Unis, soit :

- agir tôt pour éliminer les menaces;
- faciliter le commerce, la croissance économique et l'emploi;
- appliquer la loi transfrontalière;
- assurer des infrastructures essentielles et la cybersécurité.

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que les fonds de 91,4 millions de dollars demandés à l'appui du Plan d'action Par-delà la frontière dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* serviront à moderniser les infrastructures frontalières. Le tout devrait se traduire par la mise en place d'une approche de guichet unique et par des investissements dans l'amélioration des technologies de l'information et des systèmes utilisés au niveau de plusieurs initiatives, afin de permettre à l'Agence de passer à la prochaine phase de la mise en application d'un système d'information d'entrées et de sorties.

2.4.3 Initiative sur les entrées et les sorties

Les fonctionnaires ont expliqué que dans le cadre de l'Initiative sur les entrées et les sorties, l'Agence assure un certain contrôle des personnes qui entrent au Canada et de celles qui en sortent. Par exemple, pour les entrées et les sorties du Canada par voie terrestre, l'Agence des services frontaliers du Canada communique de l'information aux autorités américaines et ces dernières font de même avec les autorités canadiennes. Selon les fonctionnaires, il s'agit littéralement d'un échange d'information. Pour les gens qui entrent au Canada par mode aérien, des renseignements apparaissant sur la liste des passagers des transporteurs aériens et sont utilisés par l'Agence pour savoir qui arrive au Canada.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que la mise en œuvre de l'Initiative sur les entrées et les sorties a eu lieu en juin 2013 et ce, à plus de 100 points d'entrée automatisés. L'Agence attend maintenant que des mesures législatives soient adoptées pour compléter les activités liées au mode aérien. Les fonctionnaires ont ajouté que le plan d'action inclut également les autres modes d'entrées et de sorties du Canada.

2.4.4 Report du financement disponible pour certains projets

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, l'Agence a demandé une augmentation de 116,3 millions de dollars au titre du maintien du financement disponible pour certains des projets clés, qui n'ont pas été financés au cours de l'exercice précédent.

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le report de fond d'un exercice à l'autre était rendu possible par un processus similaire au report de fonds et qu'il visait à ce que le financement disponible soit plus conforme aux dépenses prévues.

2.5 Le ministère des Finances Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur organisation, des postes législatifs, des priorités de leur ministère pour l'exercice en cours, de la croissance et de la prospérité, du passif et de la dette du gouvernement fédéral et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.

2.5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 87,6 milliards de dollars sont prévues pour le ministère des Finances Canada pour 2014-2015, soit sensiblement le même montant que celui présenté dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 3 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 3 – Budgets principaux des dépenses de Finances Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	114 981 053	111 169 165	3,4
5	Subventions et contributions	5 035 000	5 035 000	0,0
Total des crédits votés		120 016 053	116 204 165	3,3
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>87 495 714 686</i>	<i>87 495 637 585</i>	<i>0,0</i>
Total des dépenses budgétaires		87 615 730 739	87 611 841 750	0,0

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-210.

Selon les fonctionnaires, plus de 99 % des 87,6 milliards de dollars demandés dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* portent sur des postes législatifs, qui ont déjà été approuvés par le Parlement par l'entremise de lois habilitantes.

Le solde de 120 millions de dollars constitue des dépenses votées et se compose des dépenses de fonctionnement du Ministère, qui se chiffrent à 115 millions de dollars, et de 5 millions de dollars au titre des subventions et contributions.

2.5.2 Postes législatifs

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué qu'il y a plusieurs changements importants au niveau des prévisions législatives, comparativement au *Budget principal des dépenses 2013-2014*, mais qu'au net, le tout représente une augmentation d'environ 100 000 dollars. Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 2,3 milliards de dollars en paiements de transfert aux provinces et territoires suite au mode de financement imposé par la loi;
- une diminution de 1,5 milliard de dollars⁷ de paiements relatifs à la taxe de vente harmonisée suite aux paiements prévus au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard en vertu des ententes intégrées globales de coordination fiscale;
- une baisse de 583,0 millions de dollars des coûts d'intérêt suite au fléchissement de la moyenne des taux obligatoires à long terme du gouvernement du Canada, qui sert à calculer les intérêts sur les obligations des régimes de retraite du secteur public relativement aux services rendus avant le 1^{er} avril 2000;
- une diminution de 254,0 millions de dollars des frais d'intérêt de la dette non échue, qui s'explique en grande partie par les actifs arrivant à échéance en 2013-2014 dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés ainsi que par une diminution du taux d'intérêt moyen pondéré du marché obligataire.

2.5.3 Priorités du Ministère

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont affirmé que la principale priorité du ministère des Finances Canada consiste à gérer le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 2015. Cette priorité sera soutenue par les activités suivantes :

- la gestion efficace du cadre financier, soit la gestion responsable du budget fédéral, de la dette fédérale et les mesures destinées à augmenter la compétitivité, l'efficience, l'équité et la simplicité du régime fiscal canadien;
- l'élaboration de politiques macro-économiques, fiscales, financières et structurelles appropriés afin de favoriser une croissance économique durable;
- la gestion des défis courants et nouveaux qui touchent la politique sociale et les principaux programmes de transfert afin que ces programmes soient durables et efficaces pour tous les Canadiens et Canadiennes;
- la promotion des intérêts du Canada sur la scène internationale, notamment en matière de commerce, d'investissement et de politiques d'aide efficaces et novatrices visant à réduire la pauvreté dans le monde et à contribuer à un système économique et financier international plus stable et plus sûr.

2.5.4 Croissance et prospérité

Interrogés sur la façon de mesurer l'atteinte des résultats en matière d'emploi et de prospérité, les fonctionnaires ont réitéré que l'objectif ultime du gouvernement fédéral est de rétablir l'équilibre budgétaire, d'assurer la viabilité du régime fiscal et de faire en sorte que les gens aient accès à un financement à faible coût et à de faibles taux d'intérêt. Le ministère des Finances Canada mesure les résultats de ses activités globales sur le plan de la croissance et de la prospérité au moyen d'indicateurs de croissance tels que l'emploi, le produit intérieur brut par habitant et la croissance de la productivité.

⁷ Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, la diminution exacte est de 1,481 milliard de dollars.

2.5.5 Passif et dette du gouvernement fédéral

Suite aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le passif total du gouvernement fédéral est d'environ mille milliards de dollars. Ce montant se compose principalement de la dette contractée sur le marché, soit les obligations, les bons du Trésor et les autres titres sur le marché de détail, qui représentent un total de 660 milliards de dollars. À ce montant s'ajoutent environ 150 milliards de dollars au niveau des obligations liées au régime de pension de la fonction publique et 75 milliards de dollars pour les avantages sociaux des employé(e)s, les programmes pour les anciens combattants, les programmes pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les soins de santé des retraités. Le solde est composé de comptes créditeurs et de charges à payer. Les fonctionnaires ont également expliqué que les prévisions concernant les frais d'intérêts annuels sur la dette gouvernementale s'établissent, pour 2014-2015, à 26,3 milliards de dollars, soit 11 % du budget total du gouvernement fédéral.

Ils ont poursuivi leur témoignage en indiquant que lorsque les taux d'intérêt sont bas, la dette que le gouvernement fédéral a contractée sur les marchés lui coûte moins cher et que moins d'intérêts courent sur les passifs au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux. Ainsi, la baisse de 583 millions de dollars au titre des frais d'intérêt sur la dette présentée dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* est attribuable à la diminution du taux moyen des obligations à long terme, qui sert à calculer l'intérêt sur les obligations des régimes de retraite de la fonction publique en ce qui a trait au service antérieur au 1^{er} avril 2000. Ils ont ajouté qu'au plus fort de la tempête financière, soit du milieu à la fin des années 1990, les frais d'intérêts représentaient plus de 30 % des dépenses du gouvernement fédéral et que ces frais n'ont jamais été aussi bas en 20 ans qu'ils ne le sont actuellement.

Répondant aux questions d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que 26 % de la dette de 660 milliards de dollars contractée sur les marchés financiers, soit environ 175 milliards de dollars, est détenue par des étrangers. Ce pourcentage continue de croître en raison du fait que les investisseurs sont attirés par la sécurité et l'excellente cote de crédit offerte par le gouvernement du Canada. Selon eux, les grandes agences de notation accordent la cote triple A en matière de stabilité à une poignée de pays, dont le Canada.

2.5.6 Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

Le Comité s'est intéressé à la diminution des dépenses d'intérêt de 254 millions de dollars liés au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. Les fonctionnaires ont expliqué que cette diminution s'explique, en grande partie, par les actifs arrivant à échéance dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.

Selon eux, en réponse à la crise financière mondiale, le ministère des Finances Canada a affecté des fonds à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette dernière a alors acheté des prêts hypothécaires assurés qui figuraient au bilan des banques. L'objectif consistait à fournir aux banques plus de liquidité pour leur permettre d'accorder des prêts aux personnes et aux entreprises canadiennes. Ces hypothèques arrivent maintenant à échéance. En conséquence, au fur et à mesure que les actifs qui arrivent à échéance sont revendus, le gouvernement fédéral réalise des profits et n'a pas besoin d'emprunter autant d'argent du fait qu'il touche des revenus des profits générés par la vente de ce bassin de prêts hypothécaires assurés.

Ne pouvant répondre précisément à certaines questions des membres du Comité, les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité et ce, dans les meilleurs délais, le solde de la dette s'élevant initialement à 30 milliards de dollars contractée par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, le calendrier des échéances et la date à laquelle le gouvernement fédéral aura terminé de payer cette dette. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu les renseignements demandés.

2.6 Emploi et Développement social Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada ont parlé des prévisions budgétaires, des dépenses de fonctionnement et des subventions et contributions de leur organisation. Ils aussi discuté des ententes relatives au marché du travail, du programme de la Sécurité de la vieillesse et de la radiation de prêts aux étudiants.

2.6.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 51,7 milliards de dollars sont prévues pour Emploi et Développement social Canada pour l'exercice financier 2014-2015, soit 2,3 % ou 1,1 milliard de dollars de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 4 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 4 – Budgets principaux des dépenses d'Emploi et Développement social Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	571 067 134	626 536 688	-8,9
5	Subventions et contributions	1 227 675 995	1 761 893 292	-30,3
	Radiation de dettes - Prêts canadiens aux étudiants	0	0	0
Total des crédits votés		1 798 743 129	2 388 429 980	-24,7
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>49 872 029 598</i>	<i>48 136 658 141</i>	<i>3,6</i>
Total des dépenses budgétaires		51 670 772 727	50 525 088 121	2,3

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-197.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont affirmé que comparativement aux dépenses budgétaires du *Budget principal des dépenses 2013-2014* qui s'élevaient à 50,5 milliards de dollars, les dépenses prévues pour 2014-2015 représentent une augmentation nette de 1,1 milliard de dollars. Cette augmentation est principalement due aux postes législatifs, tels que les versements de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, qui représentent 96 % du budget total du Ministère. Selon les fonctionnaires, ces hausses sont essentiellement attribuables aux changements apportés aux taux moyens de paiement et au nombre de bénéficiaires.

2.6.2 Les dépenses de fonctionnement

Questionné par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère prévoit des dépenses de fonctionnement de 571 millions de dollars en 2014-2015, une diminution de 56 millions de dollars comparativement aux 627 millions de dollars prévus l'année précédente et de 83 millions comparativement à 2012-2013. Selon les fonctionnaires, cette diminution est principalement attribuable

aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Ces économies ont eu pour effet de rationaliser les activités du Ministère et d'en rehausser l'efficacité, tout en préservant les programmes et les services ainsi que les transferts destinés aux Canadiens et Canadiennes.

La diminution des dépenses de fonctionnement est également attribuable aux coûts de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui est maintenant, selon les fonctionnaires, financée à l'interne. Ces derniers ont toutefois tenu à préciser que les communautés continueront à recevoir le même financement pour les programmes qui préviennent et réduisent l'itinérance. Enfin, des économies de huit millions supplémentaires proviennent de la réduction du financement temporaire et de programmes qui ont ou qui prendront fin prochainement.

2.6.3 Subventions et contributions

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le Ministère prévoit dépenser 1,2 milliard de dollars au titre des subventions et contributions en 2014-2015, ce qui représente une diminution de 534,2 millions de dollars comparativement au montant demandé l'année précédente. Selon les fonctionnaires, cette diminution est principalement attribuable à l'expiration des ententes relatives au marché du travail entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires.

2.6.4 Ententes relatives au marché du travail

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que tel qu'il a été annoncé dans le budget fédéral de 2013 et réitéré dans celui de 2014, le gouvernement fédéral procède actuellement au renouvellement et à la transformation des ententes relatives au marché du travail conclues avec les provinces et les territoires.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que les ententes relatives au marché du travail sont transformées par l'introduction de la Subvention canadienne pour l'emploi, qui vise à établir un lien direct entre la formation axée sur les compétences et les employeurs de façon à aider les Canadiens et Canadiennes à acquérir les compétences requises pour occuper les postes disponibles. Au total, un montant de 500 millions de dollars est prévu pour 2014-2015 et a été demandé et approuvé dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* pour cette initiative.

Les fonctionnaires ont ajouté qu'au moyen des subventions et des contributions, leur ministère accorde du financement à d'autres administrations et organisations du secteur bénévole et du secteur privé pour appuyer les projets qui répondent aux besoins des Canadiens et Canadiennes au chapitre du marché du travail et du développement social.

Les fonctionnaires ont également expliqué que le budget fédéral de 2014 a renouvelé l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et ce, pour une période de trois ans, ce qui représente un investissement de 75 millions de dollars. L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés est une initiative à frais partagés conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux conçue pour aider les chômeurs âgés (généralement âgés de 55 à 64 ans) de petites collectivités vulnérables aux prises avec d'importantes réductions d'emplois ou un taux de chômage élevé, à réintégrer le marché du travail. Le financement annoncé dans le budget fédéral de 2014 pour ce programme sera demandé par Emploi et Développement social Canada dans le cadre d'un des budgets supplémentaires des dépenses au cours de l'exercice financier 2014-2015.

Répondant aux questions d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé qu'étant donné que les ententes relatives au marché du travail ont été signées en juillet 2014, le financement n'était pas disponible au 1^{er} avril 2014, date du début de l'exercice financier. Ainsi, le gouvernement fédéral permettra aux provinces de demander un report de leur financement prévu pour 2014-2015 à l'exercice suivant, seulement si elles ne dépensent pas le plein montant ou si elles ne trouvent pas preneur pour la totalité du montant prévu pour 2014-2015.

2.6.5 Programme de la Sécurité de la vieillesse

Le Comité a appris que les dépenses prévues au titre du programme de la Sécurité de la vieillesse augmentent chaque année en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation prévue du montant de la prestation mensuelle moyenne. Selon les fonctionnaires, il est estimé que, de 2009 à 2016, le nombre de bénéficiaires des prestations du Régime de pensions du Canada et du programme de la Sécurité de la vieillesse augmentera de plus d'un million de personnes.

Le Comité s'est intéressé à la modification de l'âge pour bénéficier de la pension de vieillesse, qui a récemment été haussé à 67 ans et de son impact sur la viabilité du programme de la Sécurité de la vieillesse. Les fonctionnaires ont expliqué que selon les projections dont dispose le gouvernement, le programme de la Sécurité de la vieillesse sera viable à long terme.

2.6.6 Radiation de prêts aux étudiants

Des membres du Comité ont questionné les fonctionnaires au sujet du programme de prêts aux étudiants. Les fonctionnaires ont expliqué qu'aucun montant ne figurait au titre de dépense pour la radiation de prêt aux étudiants dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Ils ont ajouté qu'aucun prêt aux étudiants n'a été radié depuis l'exercice 2012-2013. Selon eux, Emploi et Développement social Canada analyse actuellement la possible radiation de prêts. Ils ont indiqué que leur ministère prépare le dossier avant de faire approuver la dépense par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Selon les fonctionnaires, la dépense pour radiation de prêt aux étudiants devrait paraître dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses de l'exercice 2014-2015⁸.

Enfin, les fonctionnaires ont tenu à ajouter qu'en ce qui concerne l'examen des données, Emploi et Développement social Canada collabore avec le Bureau de l'actuaire en chef et les autorités compétentes des provinces puisque le Programme canadien de prêts aux étudiants est administré de concert avec les gouvernements provinciaux.

2.7 Société canadienne d'hypothèques et de logement

Lors de leur comparution devant le Comité, les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont discuté des principales fonctions et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont également répondu à des questions portant sur l'initiative Investissement dans le logement abordable ainsi que sur l'investissement dans le logement des Premières Nations et parlé des taux d'intérêt hypothécaires, de la titrisation et du régime de pension des employé(e)s.

⁸ Depuis le témoignage des fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada lors de l'étude sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Emploi et Développement social Canada a demandé 294,6 millions de dollars dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2014-2015* afin de radier 65 540 dettes dues à la Couronne pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables. Pour plus d'information, voir [Budget supplémentaire des dépenses \(C\) 2014-2015](#), p. 1-5.

2.7.1 Mandat

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a été créée en 1946 sous forme de société d'État dans le but de remédier à la pénurie de logements qui prévalait après la Deuxième Guerre mondiale. Son rôle a évolué depuis et elle aide maintenant les Canadiens et Canadiennes à faible revenu à avoir accès à des logements abordables et de meilleure qualité au moyen de programmes, de politiques et de recherche en matière d'habitation et ce, en collaboration avec les provinces et territoires, les entreprises privées et les organismes sans but lucratif. Elle est également le principal fournisseur d'assurance prêt hypothécaire et de titres hypothécaires au Canada et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada.

Les trois principales fonctions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont les suivantes :

- Soutenir la stabilité des marchés du logement et du système financier par le biais d'activités de financement de l'habitation. La Société offre des assurances prêt hypothécaire, afin d'aider les Canadiens et Canadiennes à se trouver un logement sur le marché, et des programmes de titrisation qui sont des plateformes de financement hypothécaire diversifiées des institutions financières canadiennes.
- Aider les Canadiens et Canadiennes à répondre à leurs besoins en matière de logement via des travaux d'analyse du marché de l'habitation, d'élaboration de politiques, de recherche et de diffusion de l'information.
- Travailler avec les provinces, les territoires, les communautés des Premières Nations, les municipalités et d'autres intervenants pour soutenir les ménages à faible revenu et ceux qui ont besoin d'une aide au logement.

2.7.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 2,1 milliards de dollars sont prévues pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour 2014-2015, soit 0,2 % ou 3,2 millions de dollars de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 5 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 5 – Budgets principaux des dépenses de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	2 097 353 000	2 100 578 000	-0,2
Total des dépenses budgétaires		2 097 353 000	2 100 578 000	-0,2
Total des dépenses non budgétaires		-10 880 408 000	-41 866 564 000	74,0

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-306.

Le tableau 6 présente les revenus prévus et réels de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'année civile 2013. Tel que présenté dans ce tableau, les crédits parlementaires, qui se

sont élevés à 2,07 milliards de dollars pour l'année civile 2013, ont compté pour un peu plus de 40 % des revenus totaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les revenus réels ont surpassé de 119 millions de dollars, soit 2,4 %, les prévisions pour l'année civile 2013.

Tableau 6 – Revenus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, année civile 2013 (millions de dollars)

	Revenus prévus	Revenus réels	Différence entre les revenus réels et prévus
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 101	2 071	-30
Primes et droits acquis	1 986	2 001	15
Revenus d'intérêts nets	152	147	-5
Revenus de placements	564	606	42
Autres revenus	219	316	97
Total des revenus	5 022	5 141	119

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Rapport annuel 2013](#), p. 50.

Le Comité a appris que des 2,1 milliards de dollars prévus en dépenses budgétaires pour l'exercice 2014-2015, un peu plus de 2,0 milliards de dollars seront utilisés pour soutenir les Canadiens et Canadiennes ayant besoin d'aide en matière de logement, notamment les familles à faible revenu, les aîné(e)s, les personnes handicapées, les Autochtones et les victimes de violence familiale. Cette somme aidera près de 600 000 ménages habitant dans des logements sociaux.

Les fonctionnaires ont ajouté que 250 millions de dollars seront investis chaque année par le gouvernement fédéral à partir de l'exercice 2014-2015 dans l'initiative Investissement dans le logement abordable, qui a été renouvelée jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019, pour un total de 1,25 milliard de dollars.

En vertu des règles encadrant cette initiative, les provinces et territoires doivent investir des sommes égales à la contribution fédérale. L'initiative Investissement dans le logement abordable vient en aide aux Canadiens et Canadiennes en matière de logement par la construction de nouveaux logements abordables, la rénovation de logements existants, la prestation d'allocations-logement et de suppléments au loyer pour les occupants de logements sociaux et l'hébergement de victimes de violence familiale. Depuis sa création en 2011, cette initiative a permis de soutenir près de 190 000 ménages.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que le reste des dépenses budgétaires de leur organisation, soit environ 46,5 millions de dollars, a pour but d'aider à appuyer l'analyse du marché de l'habitation, l'élaboration des politiques, la recherche et la diffusion de l'information.

Les fonctionnaires ont informé le Comité qu'ils prévoyaient des économies de l'ordre de 78,1 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015 en lien avec l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Ces économies proviennent en grande partie, soit environ 76,0 millions de dollars, des nouvelles prévisions des taux d'intérêt qui réduiront les fonds nécessaires pour offrir de nouvelles subventions aux promoteurs de logements sociaux. Ces économies sont partiellement contrebalancées par une augmentation de 70,0 millions de dollars pour le financement du logement au Nunavut tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2013 et par une hausse de 4,0 millions de dollars pour la construction et la remise en état de logements dans les réserves.

Finalement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit des dépenses non budgétaires négatives puisque le montant remboursé sera supérieur au montant emprunté au Trésor pour l'exercice 2014-2015. Les fonctionnaires ont précisé que des remboursements non budgétaires s'élevant à 10,9 milliards de dollars sont prévus en 2014-2015, ce qui représente une diminution de 31,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution des remboursements est due au fait que la majorité des remboursements effectués dans le cadre du Programme d'achats de prêts hypothécaires assurés ont été reçus au cours de l'exercice 2013-2014. Le Comité a appris que le montant total qui doit être remboursé aux termes de ce programme s'élève à 69,4 milliards de dollars et que les remboursements de l'exercice 2014-2015 constituent les remboursements finaux au titre du programme.

2.7.3 Investissement dans le logement abordable

Les fonctionnaires ont affirmé qu'à l'heure actuelle 584 000 ménages bénéficient de logements sociaux grâce à l'initiative Investissement dans le logement abordable et que, de ce nombre, 29 000 sont Autochtones. Alors que 80 % des logements sociaux sont administrés par les provinces et territoires en vertu de diverses ententes conclues entre 1946 et 1993, 20 % sont administrés directement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

2.7.4 Investissement dans le logement des Premières Nations

Le Comité a été informé que chaque année, 152,0 millions de dollars sont investis pour le logement dans les réserves et 116,0 millions de dollars pour le logement hors réserve. Les fonctionnaires ont indiqué qu'au Nunavut, environ 30 % des ménages sont en quête ou ont besoin de logement convenable et abordable. Au cours des deux dernières années, 100,0 millions de dollars supplémentaires ont été alloués pour le logement au Nunavut, ce qui s'ajoute aux 11,7 millions de dollars déjà investis dans ce territoire en matière de logement abordable.

Le Comité s'est intéressé aux investissements en logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement chez les Premières Nations et plus particulièrement aux évaluations de rendement se rattachant à ces investissements. Questionnés à ce sujet, les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation fournit le financement pour la construction de logements dans les réserves au moyen d'accords de mise en œuvre en vertu desquels les Premières Nations sont tenues de s'assurer que les travaux de construction respectent le code du bâtiment et doivent fournir à la Société canadienne d'hypothèques et de logement une attestation à cet égard. De plus, depuis peu, un deuxième niveau de certification a été ajouté, en vertu duquel des inspections à différentes étapes d'une construction sont requises afin de s'assurer que la construction se fait en conformité avec les normes du Code national du bâtiment.

Les fonctionnaires ont par ailleurs précisé que les communautés des Premières Nations ou les municipalités, dans le cas d'investissements en logements hors réserve, ont la responsabilité de veiller à ce qu'une construction respecte le Code national du bâtiment. À ce sujet, une certification signée par un inspecteur ou un ingénieur doit être soumise à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Toutefois, les fonctionnaires n'ont pas indiqué à quel moment dans le processus cette certification se fait.

2.7.5 Taux d'intérêt hypothécaires

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé qu'ils surveillent l'incidence d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt sur les finances des Canadiens et Canadiennes et qu'ils maintiennent des réserves de capitaux pour pertes, le cas échéant. La réserve actuelle pour l'assurance prêt hypothécaire est de l'ordre de 15 milliards de dollars.

Ils ont expliqué que le risque pour les propriétaires canadiens est davantage lié aux variations du taux de chômage qu'aux variations des taux d'intérêt puisque généralement, une personne se retrouve en défaut de remboursement d'un prêt hypothécaire lorsqu'elle perd sa capacité de payer. Étant donné que la plupart des Canadiens et Canadiennes ont des prêts hypothécaires de cinq ans à taux d'intérêt fixe, l'incidence d'une augmentation des taux d'intérêt est décalée. De plus, l'expérience passée a démontré qu'au début d'une période au cours de laquelle une augmentation des taux d'intérêt est anticipée, les personnes détenant une hypothèque à taux d'intérêt variable ont tendance à changer pour une hypothèque à taux d'intérêt fixe afin de limiter l'impact des hausses.

2.7.6 Titrisation

Les fonctionnaires ont expliqué le terme « titrisation » comme étant le processus par lequel un établissement financier met en commun différents prêts hypothécaires afin de constituer un bassin. Il vend ensuite ce bassin de titres hypothécaires sur les marchés publics afin d'obtenir des liquidités pour financer son fonctionnement. De leur côté, les acheteurs tirent profit du capital et des intérêts payés sur ces prêts hypothécaires. Le rôle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est de faciliter ces activités au moyen de ses programmes de garantie des titres hypothécaires.

Répondant à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont précisé que des normes très strictes concernant le contenu de ces bassins de titres hypothécaires existent et qu'il serait impossible d'y trouver des prêts hypothécaires à risque comme ceux vus aux États-Unis. De plus, ils ont dit que ces prêts hypothécaires à risque sont très rares au Canada en raison des conditions de prêt rigoureuses utilisées dans le secteur privé.

Le total des garanties consenties grâce au programme de titrisation de l'organisation est de l'ordre de 400 milliards de dollars.

2.7.7 Régime de pension des employé(e)s

Interrogés au sujet du déficit du régime de pension des employé(e)s de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les fonctionnaires ont répondu que le déficit évalué en continuité de ce régime à prestations déterminées est de moins de 5 % alors que le déficit total du régime est d'environ 2 milliards de dollars. Ils ont ajouté que le financement actuel du régime de pension est assumé à 52 % par l'employeur et 48 % par l'employé(e), mais que ce ratio sera à parts égales à partir de 2017.

2.8 Agence de la santé publique du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Agence de la santé publique du Canada ont discuté du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, du Programme des services de santé pour lutter contre l'hépatite C et de l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada. Ils ont aussi parlé de la nouvelle chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux, de l'éclosion

du virus Ebola en Afrique occidentale et des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

2.8.1 Mandat

Les fonctionnaires ont expliqué que la santé publique nécessite des efforts organisés pour maintenir les gens en santé et pour prévenir les blessures, les maladies et les décès prématurés. Au Canada, il s'agit d'une responsabilité que se partagent tous les ordres de gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et le public. Selon les fonctionnaires, l'Agence de la santé publique du Canada a mis en place des programmes, des services et des politiques qui protègent et favorisent la santé des Canadiens et Canadiennes par l'entremise de trois principaux secteurs d'activités : la promotion de la santé et la prévention des maladies, l'infrastructure de santé publique et la sécurité de la santé.

2.8.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 614,7 millions de dollars sont prévues pour l'Agence de la santé publique du Canada pour 2014-2015, soit 6,1 % ou 35,5 millions de dollars de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 7 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 7 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence de la santé publique du Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnements	312 527 662	329 555 178	-5,2
5	Dépenses en capital	6 100 596	7 217 054	-15,5
10	Subventions et contributions	253 014 798	210 343 452	20,3
Total des crédits votés		571 643 056	547 115 684	4,5
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>43 053 629</i>	<i>32 120 776</i>	<i>34,0</i>
Total des dépenses budgétaires		614 696 685	579 236 460	6,1

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-33.

Selon les représentants de l'Agence, la hausse du financement demandé pour le présent exercice est principalement liée au financement demandé au titre des paiements subventions et contributions (42,7 millions de dollars) et des crédits législatifs (10,9 millions de dollars).

2.8.3 Programme des services de santé pour lutter contre l'hépatite C

Selon les représentants de l'Agence, une augmentation ponctuelle de 49,7 millions de dollars est demandée dans le cadre du *Budget des dépenses 2014-2015* pour effectuer le dernier versement dans le cadre du Programme des services de santé offerts pour lutter contre l'hépatite C.

Selon les fonctionnaires, ce paiement résulte de l'entente conclue en 1998 avec les provinces à la suite du scandale du sang contaminé et vise à venir en aide aux gens qui ont été infectés par l'hépatite C entre 1986 et 1990. Les fonctionnaires ont précisé qu'un montant de 525,0 millions avait alors été annoncé et que tous les cinq ans depuis, il y a eu un paiement. Le versement de 49,7 millions de dollars

qui figure au *Budget principal des dépenses 2014-2015* représente le dernier paiement qui sera versé aux provinces, le tout divisé selon le nombre de personnes qui ont été infectées dans chacune d'entre elles.

2.8.4 Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que l'Agence de la santé publique du Canada dispose d'un programme ciblé pour le VIH et le sida : l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada. Ils ont ajouté que les dépenses prévues au cours de l'exercice 2014-2015 pour cette initiative s'élèvent à 40,6 millions de dollars. Les fonctionnaires ont expliqué qu'en général, le financement est accordé à des programmes communautaires et sert à aider les collectivités à composer avec cet enjeu. Une partie du financement est également consacré au travail en laboratoire, à l'encadrement des collectivités, des hôpitaux et du personnel de la santé, ainsi qu'aux projets éducatifs. Selon les fonctionnaires, grâce à ces projets communautaires, le programme a réussi à joindre 240 000 personnes au sein des populations vulnérables des collectivités visées.

Les fonctionnaires ont enfin ajouté que l'Agence de la santé publique finance également un projet de vaccination pour le VIH, qui est en fait un partenariat entre le gouvernement fédéral et la Fondation Bill et Melinda Gates.

2.8.5 Nouvelle chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que l'Agence propose pour 2014-2015 un investissement de 3,1 millions de dollars afin d'appuyer la mise en place d'une nouvelle chaîne de remplissage de vaccins antigrippaux dans les locaux d'ID Biomedical Corporation, à Sainte-Foy au Québec et ce, afin de garantir, de protéger et d'améliorer la capacité de vaccination continue au Canada relativement à la grippe saisonnière et pandémique.

Les fonctionnaires ont tenu à ajouter que la production d'un vaccin antigrippal contre un virus est un processus complexe. Selon eux, d'une année à l'autre, des difficultés ou des problèmes peuvent se produire, car il ne s'agit pas d'un produit chimique, mais plutôt d'un produit biologique. Selon eux, sa croissance, sa capacité à se multiplier et son comportement dans un environnement manufacturier peuvent varier d'une saison à l'autre. Selon les fonctionnaires, c'est Santé Canada, en tant qu'autorité chargée de la réglementation, qui veille à ce que tout fonctionne bien.

En réponse à une question du Comité cherchant à savoir si suffisamment de vaccins seront disponibles pour les Canadiens et Canadiennes désireux de se faire vacciner l'hiver prochain, les fonctionnaires ont expliqué que l'Agence de la santé publique anime une table de concertation provinciale-fédérale avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de faire des prévisions sur les quantités de vaccins nécessaires et s'assurer que des vaccins soient produits en nombre suffisant. Selon eux, plus d'une entreprise fabrique ce vaccin et l'Agence ne sera pas prise au dépourvu si l'une de ces entreprises devait avoir des problèmes.

2.8.6 Écllosion du virus Ebola en Afrique occidentale

Questionnés par le Comité au sujet de la récente épidémie du virus Ebola, les fonctionnaires ont affirmé que l'Agence de la santé publique du Canada gère le Centre des opérations du portefeuille de la Santé, qui sert de plaque tournante pour la coordination des activités d'intervention lorsque survient un incident de santé publique important, tel que l'écllosion du virus Ebola qui sévit actuellement en Afrique occidentale.

Ils ont ajouté que l'Agence est membre du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international concernant l'écllosion du virus Ebola. Ce dernier vise à fournir des conseils au directeur général de l'Organisation mondiale de la santé au sujet de la crise.

Les fonctionnaires ont également mentionné que le Canada a versé plus de 35 millions de dollars à différents groupes, comme la Société canadienne de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières et l'Organisation mondiale de la santé, afin qu'ils fournissent du soutien médical, humanitaire et de sécurité à ceux qui participent aux efforts collectifs déployés pour traiter les personnes touchées et empêcher la propagation du virus Ebola. Le Canada a également offert à l'Organisation mondiale de la santé de 800 à 1 000 doses d'un vaccin expérimental contre le virus Ebola, en plus de mettre à sa disposition de l'équipement de protection individuelle, d'une valeur de plus de 2,5 millions de dollars.

Selon les fonctionnaires, l'Agence de santé publique du Canada a de plus déployé, en juin 2014, un laboratoire mobile en Sierra Leone, qui contient du matériel provenant du Laboratoire national de microbiologie, dans lequel se relaient des équipes de scientifiques canadiens. L'Agence a également déployé récemment un second laboratoire mobile et trois autres scientifiques se sont joints à l'équipe sur le terrain à Kailahun, en Sierra Leone. Une équipe de laboratoire continue également de fournir des services de diagnostic rapide pour aider les travailleurs de la santé locaux à diagnostiquer rapidement la présence du virus Ebola. La seconde équipe travaillera avec Médecins sans frontières pour surveiller l'efficacité des procédures de prévention de l'infection comme l'utilisation de stations pour le lavage des mains, de masques faciaux et de sites d'élimination, afin d'empêcher le virus Ebola de continuer à se propager.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le gouvernement fédéral est bien préparé pour protéger les Canadiens et Canadiennes à l'intérieur de ses frontières grâce aux différents systèmes mis en place pour déceler les maladies infectieuses graves comme celle du virus Ebola, et pour empêcher leur propagation. Parmi ces systèmes, notons la surveillance des voyageurs qui ont des symptômes, les diagnostics de laboratoire, la diffusion de l'information, les réseaux de communication reliant les ordres de gouvernement et les travailleurs de la santé, la technologie, les équipements et les protocoles d'isolement en milieu hospitalier, ainsi que l'éducation et la réglementation. Le tout appuie les services frontaliers et les agents de quarantaine afin qu'ils puissent intervenir rapidement si des voyageurs présentent des symptômes évoquant une maladie infectieuse grave.

Selon les fonctionnaires, jusqu'à présent, environ vingt personnes ont déjà été testées au Canada relativement au virus Ebola et tous les tests se sont avérés être négatifs.

2.8.7 Économies liées à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que pour 2014-2015, l'Agence prévoit réaliser des économies totalisant 32,2 millions de dollars en lien avec l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Selon les fonctionnaires, ces économies seront réalisées grâce à des mesures d'efficacité et des réductions dans les programmes qui permettront d'harmoniser les ressources avec le mandat de base de l'Agence de la santé publique du Canada. Le tout ne devrait toutefois pas empêcher l'Agence d'atteindre ses résultats stratégiques.

2.9 Service correctionnel Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Service correctionnel Canada ont discuté des prévisions budgétaires de leur organisation, des dépenses en rémunération, des services offerts aux autochtones dans les établissements correctionnels, de la problématique de la santé mentale et des prévisions de la population carcérale.

2.9.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 2,3 milliards de dollars sont prévues pour Service correctionnel Canada pour 2014-2015, soit 10,1 % ou près de 263 millions de dollars de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 8 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 8 – Budgets principaux des dépenses de Service correctionnel Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	1 913 020 536	2 008 952 406	-4,8
5	Dépenses en capital	184 244 519	355 544 519	-48,2
Total des crédits votés		2 097 265 055	2 364 496 925	-11,3
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>237 417 337</i>	<i>233 116 766</i>	<i>1,8</i>
Total des dépenses budgétaires		2 334 682 392	2 597 613 691	-10,1

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-301.

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires de Service correctionnel Canada ont expliqué que la diminution du financement demandé dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* par rapport à l'exercice précédent peut être expliquée par deux facteurs : des économies additionnelles de 125,2 millions de dollars découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 et un retour de fonds de 119,5 millions de dollars en lien avec la croissance prévue de la population carcérale, qui ne s'est finalement pas concrétisée.

2.9.2 Dépenses en rémunération

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que Service correctionnel Canada prévoit actuellement avoir recours à 18 721 équivalents temps plein pendant l'exercice 2014-2015. Ils ont ajouté qu'environ 72 % du budget de l'organisation est consacré aux dépenses salariales et de rémunération et que près de 85 % de l'effectif travaille en établissement ou dans la collectivité.

Selon les fonctionnaires, l'effectif de Service correctionnel Canada reflète une diversité d'employé(e)s qualifié(e)s nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des établissements. Il est notamment composé de professionnels de la santé, d'agents correctionnels, d'agents de libération conditionnelle, d'agents de programmes, de gens de métier, de conseillers en ressources humaines et en finances et de personnel de soutien administratif.

2.9.3 Services offerts aux autochtones dans les établissements correctionnels

En réponse aux questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que Service correctionnel Canada offre certains programmes spécifiques pour les délinquants autochtones. Par exemple, les pavillons de ressourcement ciblent notamment les délinquants autochtones. Selon les fonctionnaires, les pavillons de ressourcement des Prairies et de la Colombie-Britannique sont particulièrement bien outillés pour assumer cette responsabilité. De plus, Service correctionnel Canada offre des services aux personnes âgées et du financement pour les diverses activités spirituelles et culturelles qui aident les délinquants, surtout les délinquants autochtones, à renouer avec leurs traditions.

Selon les fonctionnaires, les populations autochtones sont surreprésentées dans la population carcérale canadienne. Toutefois, des initiatives mises en œuvre par Service correctionnel Canada font une différence positive. Ainsi, les fonctionnaires ont ajouté que le travail et les efforts visant particulièrement les délinquants autochtones commencent à combler cet écart, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

En réponse à des questions du Comité portant sur les services offerts aux autochtones dans les établissements correctionnels canadiens, les fonctionnaires ont fait parvenir des documents au Comité le 12 décembre 2014. Selon ces documents, le financement consacré à ces programmes s'élevait à 65,5 millions de dollars en 2013-2014, une augmentation de 5 % par rapport à 2012-2013 et de 32 % par rapport à 2009-2010.

2.9.4 Problématique de la santé mentale

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que 13 % des hommes et 29 % des femmes faisant partie de la clientèle de Service correctionnel Canada sont atteints d'une certaine forme de problème de santé mentale. Cela va des problèmes légers aux problèmes les plus graves et les plus manifestes.

Les fonctionnaires ont expliqué que depuis deux ans, environ 85 à 90 millions de dollars par année ont été consacrés par l'organisation à la santé mentale des délinquants. Grâce à ces investissements, Service correctionnel Canada parvient, selon les fonctionnaires, à mieux répondre aux besoins des délinquants à cet égard.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'un des plus grands défis rencontrés par Service correctionnel Canada est que beaucoup des délinquants qui sont réintégrés dans la société doivent composer avec des services communautaires qui sont déjà surchargés. Selon eux, la clientèle de Service correctionnel Canada est doublement pénalisée, car il s'agit souvent de délinquants avec un casier judiciaire et de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Ils ont ajouté qu'il est difficile pour Service correctionnel Canada de trouver des services en santé mentale pour venir en aide aux délinquants qui tentent de réintégrer la communauté et ce, surtout dans les collectivités rurales.

2.9.5 Prévisions de la population carcérale

Des membres du Comité ont questionné les fonctionnaires afin d'en apprendre davantage au sujet de la diminution du financement demandé dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* liée à la projection de l'augmentation de la population carcérale qui ne s'est finalement pas matérialisée.

Ces derniers ont expliqué qu'en 2006, 2007 et 2008, des projections ont été effectuées à partir de données sur la croissance de la population carcérale qui étaient déjà vieilles de trois ou quatre ans. À l'époque, la population de délinquants enregistrait une croissance importante et rien n'indiquait que cela était pour changer. Les données ont ensuite été intégrées à un modèle de projection, lequel est arrivé avec la prévision qui a ensuite servi à prévoir les dépenses inscrites dans les budgets des dépenses. Finalement, les projections se sont avérées être trop élevées et Service correctionnel Canada a dû rendre l'argent non dépensé.

Les fonctionnaires ont ajouté qu'entre mars 2010 — moment où d'importantes lois ont été adoptées — et maintenant, la population carcérale canadienne s'est accrue d'environ 1 200 délinquants. Il s'agit selon les fonctionnaires d'une croissance assez rapide, mais la population de délinquants semble maintenant avoir atteint un plateau. Selon les fonctionnaires, Service correctionnel Canada est responsable d'environ 15 200 délinquants en milieu carcéral alors que 8 000 délinquants sont supervisés dans la communauté.

2.10 Anciens Combattants Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, de l'accès des anciens combattants à certains programmes, des changements démographiques au sein de la population d'anciens combattants et des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

2.10.1 Mandat

Les fonctionnaires ont expliqué que le mandat d'Anciens Combattants Canada comporte deux volets :

- offrir des prestations et des programmes aux anciens combattants, au personnel des Forces armées canadiennes et à leur famille en reconnaissance des services rendus au Canada;
- organiser des activités commémoratives pour s'assurer que la population se souvienne des accomplissements et des sacrifices des anciens combattants et qu'on les honore.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les « anciens combattants ayant servi en temps de guerre » sont des anciens combattants traditionnels. Pour le Ministère, cela correspond aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Le Ministère désigne les anciens combattants visés par la Nouvelle Charte des anciens combattants comme les anciens combattants de l'ère moderne, car ils sont plus jeunes et leurs besoins sont assez différents de ceux des anciens combattants plus âgés. Selon les fonctionnaires, on utilise ces appellations pour des raisons de reconnaissance, mais elles ne sont pas des critères d'admissibilité aux programmes offerts par Anciens Combattants Canada.

2.10.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 3,6 milliards de dollars sont prévues pour Anciens Combattants Canada pour 2014-2015, soit 1,7 % ou près de 61 millions de dollars de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 9 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

**Tableau 9 – Budgets principaux des dépenses d’Anciens Combattants Canada,
2013-2014 et 2014-2015 (dollars)**

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnements	855 453 817	871 509 739	-1,8
5	Subventions et contributions	2 685 987 300	2 726 718 500	-1,5
Total des crédits votés		3 541 441 117	3 598 228 239	-1,6
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>35 537 649</i>	<i>39 671 095</i>	<i>-10,4</i>
Total des dépenses budgétaires		3 576 978 766	3 637 899 334	-1,7

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-59.

Les fonctionnaires ont précisé qu’environ 90 % du budget d’Anciens Combattants Canada, ou 3,26 milliards de dollars, serait consacré directement aux anciens combattants, à leur famille et aux autres Canadiens et Canadiennes servi(e)s par Anciens Combattants Canada.

2.10.3 Favoriser l'accès des anciens combattants à certains programmes

En réponse aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que, parmi le financement demandé dans le *Budget des dépenses 2014-2015*, 82,5 millions de dollars serviront à favoriser l'accès des anciens combattants aux programmes dans le cadre de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Notamment, 61,0 millions de dollars visent l'Allocation pour perte de revenu et le Programme de prestations de retraite supplémentaires, qui fournissent une aide au revenu aux anciens combattants admissibles des Forces armées canadiennes qui participent au Programme de réadaptation d’Anciens Combattants Canada. Ces programmes fournissent également un remplacement du revenu pour les survivants et les orphelins des anciens combattants des Forces canadiennes morts en service.

Selon les fonctionnaires, une somme de 16,9 millions de dollars est prévue dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* afin d’augmenter la pension et les prestations d’invalidité qui visent à reconnaître les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants pour les effets non financiers d’une invalidité liée au service et à leur offrir une compensation. Ces effets comprennent la douleur et la souffrance, les pertes fonctionnelles et les effets d’une déficience permanente sur le militaire et sa famille.

Les fonctionnaires ont poursuivi leur témoignage en affirmant qu’une somme de 7,1 millions de dollars vise la réadaptation professionnelle et médicale des anciens combattants. Le tout comprend la réadaptation médicale pour stabiliser les affectations physiques et psychiatriques et rétablir les fonctions de base, la réadaptation psychosociale qui vise à redonner son autonomie au client et à favoriser son adaptation à son invalidité et la réadaptation professionnelle qui vise à déterminer et à atteindre des objectifs professionnels.

Selon les fonctionnaires, par l’entremise de ces financements, l’organisation continue de veiller à ce que le Canada réponde aux besoins des hommes et des femmes qui le servent et à ceux de leur famille.

2.10.4 Changements démographiques au sein de la population des anciens combattants

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le *Budget principal des dépenses 2014-2015* reflète le fait que chaque mois, des centaines d'anciens combattants traditionnels ayant servi en temps de guerre nous quittent. Selon eux, on compte maintenant moins de 100 000 anciens combattants survivants ayant servi en temps de guerre, et c'est probablement la première fois que cela se produit depuis la Première Guerre mondiale. Selon eux, le nombre moins élevé d'anciens combattants canadiens explique en partie la diminution des dépenses de leur ministère prévues pour 2014-2015. Au total, une diminution nette d'environ 9 500 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et survivants est prévue pour cette année. Anciens Combattants Canada fournit actuellement des prestations et des services à près de 204 000 personnes.

Les fonctionnaires ont expliqué que malgré la diminution du nombre d'anciens combattants traditionnels, leur ministère prévoit une augmentation de 5,9 millions de dollars pour le Programme des allocations aux anciens combattants. Cette augmentation découle de la décision [Manuge](#). Depuis cette décision, le gouvernement fédéral ne déduit plus les prestations de pension d'invalidité de ses autres programmes. Le tout a également des répercussions sur le programme Allocation pour perte de revenu et sur le programme Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes.

Les fonctionnaires ont ajouté que la diminution du nombre d'anciens combattants traditionnels a également des répercussions sur la charge de travail des fonctionnaires de leur ministère et sur la taille du Ministère.

2.10.5 Économies liées à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que les économies et les mesures de transformation liées à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 sont principalement responsables de la diminution de près de 61 millions de dollars du financement demandé dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Selon les fonctionnaires, ces mesures ont permis de réduire les formalités administratives pour les anciens combattants en simplifiant les politiques et les programmes d'Anciens Combattants Canada, en harmonisant les processus opérationnels et en introduisant de nouvelles technologies. Ainsi, le Ministère a pu réduire le nombre de personnes nécessaires pour servir les anciens combattants et leur famille. Les fonctionnaires ont ajouté que les anciens combattants sont maintenant mieux servis et ce, plus rapidement. Par ailleurs, la prestation des services se fait de manière plus moderne et pratique.

2.11 Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada

Lors de leur comparution, les fonctionnaires du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada ont parlé du mandat, des prévisions budgétaires, du Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés et des publications de leur organisation. Ils ont aussi discuté du prix des médicaments et de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique.

2.11.1 Mandat

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada a été créé en 1987 et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Santé. Son mandat consiste à veiller à ce que les médicaments brevetés au Canada ne soient pas vendus à des prix excessifs et à faire rapport des tendances

pharmaceutiques de tous les médicaments et des dépenses en recherche et développement engagées par les brevetés au Canada.

2.11.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 10,9 millions de dollars sont prévues pour le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada pour 2014-2015, soit 0,2 % de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 10 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 10 – Budgets principaux des dépenses du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses du Programme	9 949 348	9 918 440	0,3
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>977 682</i>	<i>1 025 633</i>	<i>-4,7</i>
Total des dépenses budgétaires		10 927 030	10 944 073	-0,2

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-161.

Les fonctionnaires ont informé le Comité que des 10,9 millions de dollars figurant dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, 9,9 millions doivent être approuvés par le Parlement.

Ils ont ajouté qu'au total, 6,8 millions de dollars sont alloués au programme de réglementation du prix des médicaments brevetés, 1,3 million de dollars au programme des politiques et de l'analyse économique et finalement 2,8 millions de dollars aux services internes.

Ils ont également précisé que 2,5 millions de dollars serviront à couvrir les coûts associés aux audiences publiques comme le salaire des conseillers juridiques externes. Ils ont poursuivi en disant que ces dépenses sont étroitement liées au nombre d'audiences tenues au cours d'une année, à leur longueur et à leur complexité et qu'il est ainsi fort difficile de prévoir la proportion de cette affectation spéciale qui sera dépensée au cours d'un exercice financier.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont souligné que la réduction du budget de leur organisation de quelque 17 000 dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une réduction des dépenses dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

Le Comité a appris que cette organisation compte environ 60 employé(e)s équivalents temps plein ainsi que 5 membres nommés par le gouverneur en conseil.

2.11.3 Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés

Les fonctionnaires ont indiqué que par l'entremise du Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés, leur organisation établit le prix plafond de la centaine de nouveaux médicaments brevetés qui font leur entrée sur le marché canadien annuellement. Par ailleurs, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada examine également les prix de plus de 1 300 médicaments brevetés déjà sur le marché canadien pour s'assurer que ceux-ci respectent leur prix plafond.

Alors que la plupart des brevetés se conforme volontairement aux prix plafonds – plus de 94 % selon les fonctionnaires, le Conseil enquête sur les plaintes reçues concernant des prix considérés comme étant excessifs. Si le Conseil conclut, suite à une enquête, que le prix d'un médicament breveté est trop élevé, le breveté a l'option de réduire le prix ou de rembourser le trop-perçu par un engagement de conformité volontaire. Dans l'éventualité où un breveté conteste les conclusions d'une enquête et décide de ne pas utiliser l'engagement de conformité volontaire, le président du Conseil peut émettre un avis d'audience. Lors d'une audience, les membres du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada forment un comité devant lequel le personnel de leur organisation et le breveté comparaissent. Quand ce comité détermine que le prix d'un médicament breveté est excessif, il a le pouvoir d'ordonner au breveté de réduire le prix et de rembourser le trop-perçu.

Le Comité a été informé que depuis 2008 le Conseil a accepté 52 engagements de conformité volontaire des brevetés, ce qui représente plus de 93 millions de dollars en recettes excédentaires versées au gouvernement fédéral. Quelque 50 enquêtes sont présentement en cours alors que 3 décisions du Conseil sont actuellement en appel devant la Cour d'appel fédérale.

2.11.4 Publications

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du Canada publie dans son rapport annuel, déposé au Parlement par le ministre de la Santé, ses activités d'examen des prix, les tendances en matière de prix des médicaments brevetés, les tendances en matière de prix de tous les médicaments d'ordonnance de même que les dépenses en recherche et développement déclarées par les titulaires de brevets pharmaceutiques au Canada.

En outre, les fonctionnaires ont mentionné que leur organisation publie également plusieurs études chaque année dans le cadre du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits, qui est une collaboration entre le Conseil et l'Institut canadien d'information sur la santé. Depuis les dix dernières années, 22 études ont été publiées par le Conseil de cette façon.

2.11.5 Prix des médicaments

Le Comité a appris que les Canadiens et Canadiennes paient davantage par habitant et en pourcentage du produit intérieur brut que les habitant(e)s de plusieurs pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour les produits pharmaceutiques brevetés et non brevetés.

Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont souligné que plusieurs études récentes mentionnent un important écart entre les prix des médicaments génériques au Canada et ceux à l'international. Toutefois, ils ont affirmé que les études du Conseil démontrent, quant à elles, des écarts de prix plus modestes, car elles comparent les prix des médicaments au Canada par rapport aux prix moyens plutôt qu'aux prix les plus bas observés dans d'autres pays.

2.11.6 Alliance pancanadienne pharmaceutique

Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'auparavant, les provinces négociaient de façon indépendante avec les compagnies pharmaceutiques le prix de chaque médicament remboursé par la province. Or, depuis peu, les provinces se sont réunies sous l'égide du Conseil de la fédération, ont formé l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et négocient de plus en plus collectivement. Cette initiative a résulté en une baisse du prix moyen des médicaments payé par les provinces.

2.12 Instituts de recherche en santé du Canada

Lors de leur comparution, les fonctionnaires des Instituts de recherche en santé du Canada ont discuté des principales fonctions, des prévisions budgétaires, des programmes de recherche, des priorités et des défis de leur organisation. Ils ont aussi parlé des initiatives phares, des initiatives internationales, de la surveillance financière, du Consortium canadien sur la dégénérescence et le vieillissement, des organismes subventionnaires fédéraux et des brevets résultant de la recherche financée par les Instituts.

2.12.1 Mandat

Les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation avait été créée en 2000 par le Parlement dans le but de faire du Canada un chef de file mondial dans la création et l'application de connaissances, grâce à la recherche en santé, pour améliorer la santé de tous les Canadiens et Canadiennes et de la communauté mondiale. Ses objectifs sont de développer de nouvelles connaissances dans le domaine de la santé et de les appliquer afin d'améliorer la santé de la population canadienne tout en offrant de meilleurs produits et services en santé.

Les fonctionnaires ont expliqué que les Instituts de recherche en santé doivent, en vertu de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, conseiller le ministre de la Santé sur toute question relative à la recherche ou à la politique en matière de santé.

2.12.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 985 millions de dollars sont prévues pour les Instituts de recherche en santé du Canada pour 2014-2015, soit une augmentation de près de 17,3 millions de dollars, ou 1,8 %, par rapport aux sommes présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 11 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 11 – Budgets principaux des dépenses des Instituts de recherche en santé du Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	47 112 396	46 367 765	1,6
5	Subventions	932 143 424	915 350 465	1,8
Total des crédits votés		979 255 820	961 718 230	1,8
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>5 696 142</i>	<i>5 934 92</i>	<i>-4,0</i>
Total des dépenses budgétaires		984 951 962	967 653 157	1,8

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-231.

Les fonctionnaires ont indiqué au Comité que l'augmentation du budget demandé pour 2014-2015 par rapport au précédent est principalement attribuable à un nouvel investissement permanent de 15 millions de dollars dans la Stratégie de recherche axée sur le patient qui a été annoncée dans le budget fédéral de 2013. Cette stratégie regroupe une coalition de partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et a comme objectif de stimuler l'innovation au sein du système de santé canadien en faisant en sorte que le patient reçoive les bons soins au bon moment et obtienne ainsi de meilleurs résultats cliniques.

Le Comité a également appris que les Instituts de recherche en santé du Canada investissent 94 % de leur budget total annuel, qui s'élève à près d'un milliard de dollars, dans différents programmes et activités visant à appuyer la recherche et à stimuler l'application des connaissances. La balance du budget des Instituts, soit 6 % de leur budget total, est consacrée à l'administration et à la gestion des activités de l'organisation.

Les Instituts comptent environ 420 employé(e)s équivalents temps plein et son conseil d'administration compte environ 15 membres, choisis dans le cadre de processus de nomination.

2.12.3 Programmes de recherche

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont composés des 13 instituts suivants :

- L'Institut de la santé des Autochtones, qui appuie la recherche sur la santé au Canada pour améliorer la santé des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- L'Institut du vieillissement, qui déploie des initiatives sur la mobilité des personnes âgées, des systèmes et des services de santé pour une population vieillissante et la Stratégie internationale de recherche concertée sur la maladie d'Alzheimer et les troubles analogues;
- L'Institut de recherche sur le cancer, qui supporte la recherche sur le cancer incluant la prévention et le traitement des cancers et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes souffrant du cancer et de ses survivants;
- L'Institut de la santé circulatoire et respiratoire, qui soutient la recherche sur les maladies cardiaques, pulmonaires et cardiovasculaires;
- L'Institut de la santé des femmes et des hommes, qui favorise la recherche sur l'influence du sexe sur la santé des femmes et des hommes et ce, tout au long de leur vie;
- L'Institut de génétique, qui appuie la recherche sur le génome humain et les autres génomes ainsi que la génétique;
- L'Institut des services et des politiques de la santé, qui soutient la fourniture de soins de qualité au Canada à tous ceux qui en ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin;
- L'Institut du développement humain et de la santé des enfants et des adolescents, qui appuie la recherche visant à améliorer la santé et le développement des mères, des nourrissons, des enfants, des jeunes et des familles au Canada et à travers le monde;
- L'Institut des maladies infectieuses et immunitaires, qui supporte la recherche dans le domaine des maladies infectieuses et du système immunitaire;
- L'Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite, qui favorise la recherche dans le domaine des maladies et des blessures musculo-squelettiques et qui vise à améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes par l'intermédiaire de l'activité physique;
- L'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies, qui appuie la recherche visant à comprendre le fonctionnement du cerveau et à trouver de nouvelles façons d'utiliser ces connaissances afin d'améliorer le traitement des maladies cérébrales;
- L'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète, qui soutient la recherche qui se penche sur les causes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et les soins palliatifs des maladies liées aux hormones, au système digestif et aux fonctions rénales et hépatiques;
- L'Institut de la santé publique et des populations, qui supporte la recherche et l'application de connaissances novatrices en matière de programmes et de politiques sur les améliorations

apportées à la santé et ce, en vue d'explorer les voies de l'équité en santé au Canada et dans le monde.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont mentionné que les Instituts de recherche en santé du Canada sont les seuls à travers le monde à posséder un institut de recherche consacré à la santé des Autochtones. Ils ont ajouté que l'une des priorités de leur organisation est de réduire les inégalités en santé dont les peuples autochtones sont victimes.

Les fonctionnaires ont également expliqué que leur organisation se divise en deux principales catégories de programmes d'appui à la recherche, soit la recherche libre, qui représente environ 70 % des investissements des Instituts, et la recherche priorisée, qui compte pour 30 % des investissements. Alors que les programmes stimulant la recherche libre sont conçus pour assurer l'enrichissement constant des données probantes et des connaissances scientifiques, ceux soutenant la recherche priorisée ont comme objectif de favoriser la recherche émergente et ciblée qui suit l'évolution des besoins et des priorités des Canadiens et Canadiennes en matière de santé, comme l'Initiative de recherche sur le VIH, la Stratégie nationale antidrogue et l'Initiative de recherche stratégique sur la capacité d'intervention en cas de pandémie.

2.12.4 Priorités et défis

Le Comité a appris que les Instituts de recherche en santé du Canada ont cerné les quatre priorités suivantes dans leur plan stratégique qui couvre la période 2009-2010 à 2013-2014 :

- améliorer le système de soin de santé afin qu'il soit durable et axé sur le patient;
- réduire les inégalités en santé dont notamment celles qui touchent les peuples autochtones;
- se préparer à intervenir en cas de menaces pour la santé;
- réduire le fardeau lié aux maladies chroniques et aux troubles mentaux.

Les fonctionnaires ont également expliqué que les trois plus grands défis de leur organisation étaient les suivants :

- soutenir le paysage en pleine mutation de la recherche scientifique sur la santé en modernisant les programmes, les politiques et les systèmes existants;
- positionner les stagiaires pour leur permettre de réussir dans leurs études ou leur carrière dans le domaine de la santé en travaillant avec les différents intervenants afin d'élaborer une vision nationale pour soutenir les stagiaires;
- mobiliser la capacité de transformation et d'impact en prenant des mesures pour soutenir les travaux de recherche portant sur des solutions efficaces et multidimensionnelles.

2.12.5 Initiatives phares

Selon les fonctionnaires, les initiatives phares des Instituts de recherche en santé du Canada sont des éléments clés de la recherche priorisée. Au nombre de neuf, ces initiatives couvrent un vaste éventail de questions liées à la santé. Il s'agit de :

- la Stratégie de recherche axée sur le patient;
-

- le Consortium canadien de recherche en épigénétique, environnement et santé;
- l'initiative Soins de santé communautaires de première ligne;
- l'initiative Renouvellement des soins de santé fondé sur des données probantes;
- l'initiative Inflammation et maladies chroniques;
- la Stratégie internationale de recherche concertée sur la maladie d'Alzheimer;
- l'initiative Voies de l'équité en santé pour les Autochtones;
- l'initiative Médecine personnalisée;
- l'initiative Environnements et santé.

Les fonctionnaires ont précisé que l'initiative Voies de l'équité en santé pour les Autochtones a été créée en 2012 et que le gouvernement fédéral prévoit y investir 25 millions de dollars sur une période de dix ans. Cette initiative porte sur les principales iniquités en matière de santé qui touchent les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, telles que le suicide, la tuberculose, le diabète et l'obésité et la santé buccodentaire. L'initiative porte particulièrement sur la recherche interventionnelle. Une des premières étapes de cette initiative était de créer des partenariats pour la recherche en santé afin de financer directement quelques organisations communautaires autochtones. Le but est que ces organisations aient l'opportunité de participer à la conception de l'initiative, à la sélection de ses priorités et à la mobilisation de leurs propres collectivités.

En guise de réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que bien que l'initiative Voies de l'équité en santé pour les Autochtones ait été conçue de façon à avoir des éléments mesurables précis, aucun résultat mesurable n'est présentement disponible puisque l'initiative vient d'être lancée. Ils ont ajouté que l'initiative a fourni à ce jour trois millions de dollars à des organismes autochtones par l'entremise de partenaires.

2.12.6 Initiatives internationales

Les fonctionnaires ont souligné la participation des Instituts de recherche en santé du Canada à des initiatives internationales dans le domaine de la santé mondiale. À titre d'exemple, les Instituts sont membres de l'Alliance mondiale contre les maladies chroniques, qui vise à élaborer et faciliter les collaborations de recherche innovatrice entre les pays à revenu faible et intermédiaire et les pays à revenu élevé dans la lutte contre les maladies chroniques.

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont également membres fondateurs du Consortium international de recherche sur les maladies rares qui a pour but d'accélérer les découvertes médicales aidant les personnes touchées par une maladie rare et de mettre au point 200 nouveaux traitements pour ces maladies d'ici 2020. Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont précisé que cette initiative a débuté en 2012 grâce à un partenariat avec Génome Canada.

Les Instituts de recherche en santé du Canada ont également participé à la Conférence mondiale contre la démence, qui a été organisée conjointement par le Canada et la France et qui a eu lieu à Ottawa les 11 et 12 septembre 2014. Le but de l'événement était de débattre de nouveaux modèles de collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire en ce qui a trait à la prestation de soins et de traitements offerts aux personnes souffrant de démence et à l'aide aux soignants.

2.12.7 Surveillance financière

Le Comité s'est intéressé à la surveillance financière des Instituts de recherche en santé du Canada et a appris que c'est le Bureau du vérificateur du Canada qui s'en charge. Les fonctionnaires ont par ailleurs souligné que depuis l'exercice 2013-2014, le Bureau du vérificateur général du Canada avait cessé de faire lui-même la vérification des petits organismes afin de réduire ses dépenses. Pour cette tâche, les Instituts ont maintenant recours aux services d'un vérificateur externe, soit la firme Ernst & Young.

2.12.8 Consortium canadien sur la dégénérescence et le vieillissement

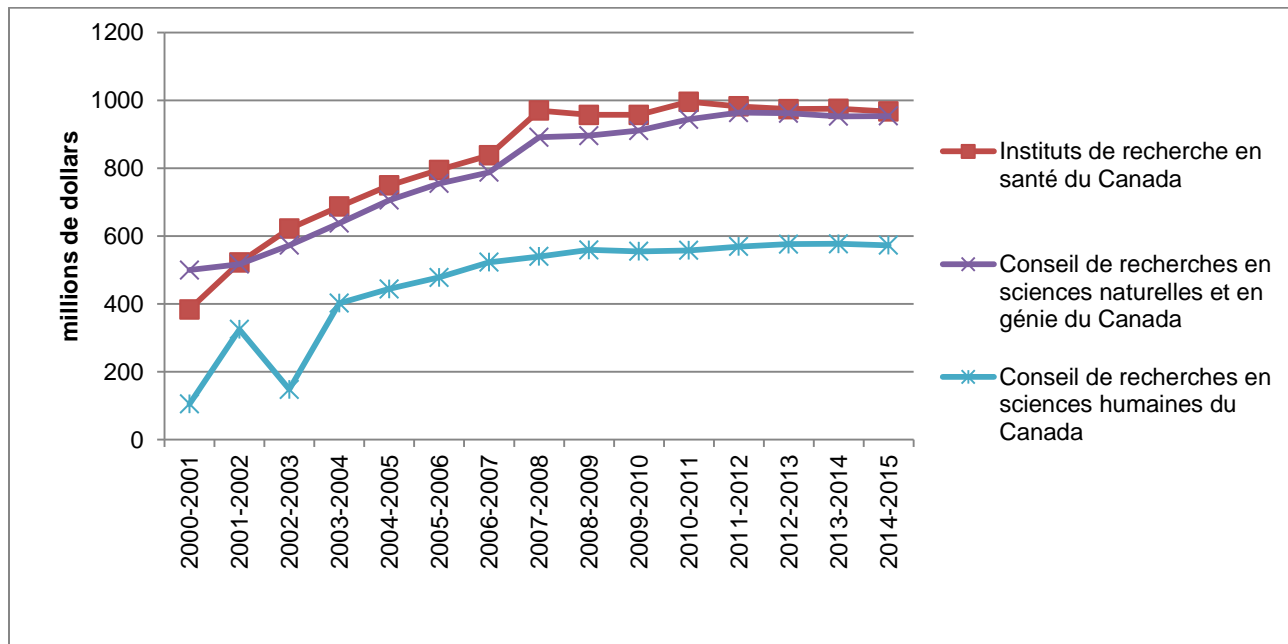
Le Comité a été informé de l'annonce qu'a faite le gouvernement fédéral dans son budget de 2014 d'offrir un nouvel investissement permanent de 15 millions de dollars annuellement pour la création du Consortium canadien sur la dégénérescence et le vieillissement et pour d'autres priorités de recherche en santé. Toutefois, les fonctionnaires ont précisé que le *Budget principal des dépenses 2014-2015* n'inclut pas cette annonce budgétaire.

2.12.9 Organismes subventionnaires fédéraux

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont l'un des trois organismes subventionnaires fédéraux. Les deux autres organismes sont le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Ces trois organismes soutiennent et favorisent la recherche dans plusieurs domaines et disciplines et appuient douze Réseaux de centres d'excellence, onze Centres d'excellence en commercialisation et en recherche et quatre Réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises.

La figure 1 illustre l'évolution des dépenses fédérales en recherche et développement dans les trois organismes subventionnaires.

Figure 1 – Dépenses fédérales en recherche et développement dans les trois organismes subventionnaires, de 2000-2001 à 2014-2015



Note : Les données pour 2014-2015 sont préliminaires et correspondent aux budgets des dépenses proposés pour cet exercice financier.

Source : Figure produite à partir des données de Statistiques Canada, Tableau 358-0163, « [Dépenses de l'administration fédérale en activités scientifiques et technologiques, selon les principaux ministères et organismes](#) », CANSIM (base de données), consultée le 12 janvier 2015.

2.12.10 Brevets résultant de la recherche financée par les Instituts

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation ne revendique aucun droit de propriété, d'exploitation, de propriété intellectuelle, d'auteur ou d'invention relativement aux travaux de recherche subventionnés. Il incombe au chercheur ou à l'institution pour laquelle ce dernier travaille de soumettre les demandes de brevet. Le Comité a appris qu'entre avril 2011 et mai 2014, 226 chercheurs ont obtenu au moins un brevet pour leurs activités de recherche financées par les Instituts.

2.13 Commission de la fonction publique du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de la Commission de la fonction publique du Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur organisation, de l'embauche dans la fonction publique fédérale, du programme Surveillance de l'intégrité de la dotation et de la neutralité politique. Ils ont aussi abordé les dépenses en communication de leur organisation.

2.13.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 83,7 millions de dollars sont prévues pour la Commission de la fonction publique du Canada pour 2014-2015, soit 7,0 % ou 6,2 millions de dollars de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 12 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 12 – Budgets principaux des dépenses de la Commission de la fonction publique du Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de programmes	71 676 677	76 778 690	-6,6
Total des crédits votés		71 676 677	76 778 690	-6,6
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>12 016 810</i>	<i>13 170 904</i>	<i>-8,8</i>
Total des dépenses budgétaires		83 693 487	89 949 594	-7,0

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-141.

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, la diminution des dépenses prévues pour 2014-2015 est principalement attribuable à une diminution de 4,5 millions de dollars découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 et à une diminution de 1,3 million de dollars à la suite d'un report de fonds pour permettre la réinstallation des bureaux de l'administration centrale de la Commission de la fonction publique du Canada d'Ottawa à Gatineau vers la fin de 2013.

2.13.2 Embauche dans la fonction publique fédérale

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont indiqué qu'en 2013-2014, l'effectif des organisations régies par la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* a diminué de 2,6 % et qu'après trois années de réductions consécutives, l'effectif était de 10 % moins élevé en mars 2014 qu'il ne l'était en mars 2011. Malgré cela, l'organisation a constaté, en 2013-2014, une augmentation des activités d'embauche et de dotation et ce, pour la première fois en quatre ans.

Les fonctionnaires ont affirmé que l'embauche permanente dans la fonction publique est en baisse depuis deux ans en raison, premièrement, de l'exercice de réduction des effectifs, et deuxièmement, du système de dotation prioritaire. En effet, comme ce dernier consiste à doter les postes internes principalement grâce à la réaffectation des employé(e)s touché(e)s par les mesures de réduction, moins d'embauches sont nécessaires pour pourvoir les postes disponibles.

Les fonctionnaires ont toutefois indiqué que le nombre de demandes ministérielles de nouvelles embauches commence à augmenter. La Commission de la fonction publique du Canada s'attend à ce que la transition se termine bientôt et à ce qu'on recommence à offrir des postes permanents, entre autres aux nouveaux diplômés, au cours de l'année à venir.

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont souligné que l'exercice de réduction des effectifs a occasionné des changements qui ont eu des répercussions sur la composition de la fonction publique. Selon eux, l'exercice de réduction est somme toute terminé, mais entre 5 500 et 6 000 personnes ont pris leur retraite l'année dernière et il y aura quelque 8 000 départs à la retraite par année au cours des trois prochaines années selon les estimations du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. Conséquemment, advenant que la fonction publique demeure à sa taille actuelle, la Commission de la fonction publique du Canada prévoit remplacer ces employé(e)s par des candidats provenant de l'extérieur de la fonction publique.

2.13.3 Programme Surveillance de l'intégrité de la dotation et de la neutralité politique

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, la Commission de la fonction publique du Canada prévoit pour cette année une diminution de 2,6 millions de dollars, ou 13,3 %, du financement du programme Surveillance de l'intégrité de la dotation et de la neutralité politique.

Répondant aux questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que cette diminution est principalement liée à la mise en œuvre des résultats de l'examen des dépenses et à la réorganisation qui en découle. En effet, selon les fonctionnaires, en 2005, quand de nouvelles mesures législatives ont été adoptées, la Commission de la fonction publique du Canada a dû se lancer dans plusieurs nouvelles activités. Elle a, entre autres, mis en place de nouvelles méthodologies et de nouveaux programmes, y compris des programmes touchant les activités politiques. Selon les fonctionnaires, le tout a permis de diminuer les coûts de fonctionnement et ce, dans divers secteurs. Ces derniers ont conclu en précisant qu'il n'y a pas de diminution particulière, concernant le travail lié aux activités politiques, si ce n'est la réduction des dépenses en gestion qui l'entoure.

2.13.4 Dépenses en communication

Des membres du Comité ont questionné les fonctionnaires concernant les budgets de la Commission de la fonction publique du Canada liés aux communications. Les fonctionnaires ont expliqué que la Commission de la fonction publique du Canada demande un budget de l'ordre de 3,7 millions de dollars en ce qui concerne les fonctions de communications et qu'environ 30 personnes y travaillent à temps plein.

Ils ont précisé que la plupart des postulants canadiens qui souhaitent occuper des postes au sein de la fonction publique fédérale utilisent le site Internet de la Commission de la fonction publique du Canada à cet effet. La Commission de la fonction publique du Canada dispose également d'un service téléphonique pour les gens qui n'ont pas accès au site Internet. Selon les fonctionnaires, le service téléphonique est de moins en moins utilisé.

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que les offres d'emplois pour les ministères et organismes fédéraux qui ont des emplois à doter dans le Nord sont souvent publiées, en anglais, en français et aussi en Inuit, dans les journaux locaux.

Enfin, les fonctionnaires ont précisé que le rapport annuel de la Commission de la fonction publique, qui est disponible sur Internet et publié chaque année, est le principal outil utilisé par l'organisation pour communiquer ses activités au public.

2.14 Conseil canadien des normes

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Conseil canadien des normes ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation et du financement externe. Ils ont aussi discuté de l'utilisation des fonds à la disposition de leur organisation et de l'utilisation des crédits parlementaires.

2.14.1 Mandat

Les fonctionnaires ont expliqué que le Conseil canadien des normes est la société d'État qui est chargée de diriger le réseau de normalisation canadien. La société compte 95 employé(e)s, et son orientation

stratégique est établie par le conseil d'administration, lequel est composé de 13 membres. La gestion courante relève du directeur général, M. John Walter.

Le mandat du Conseil canadien des normes, tel qu'énoncé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, est d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada. La mission de la société est d'améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population grâce à la normalisation. Toutes les activités du Conseil canadien des normes visent à améliorer la qualité de vie de la population canadienne et à servir au mieux les intérêts du pays.

2.14.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 11,7 millions de dollars sont prévues pour le Conseil canadien des normes pour 2014-2015, soit 20,5 % ou 2,0 millions de dollars de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 13 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 13 – Budgets principaux des dépenses du Conseil canadien des normes, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Paiements versés au Conseil canadien des normes	11 729 000	9 729 000	20,5
Total des dépenses budgétaires		11 729 000	9 729 000	20,5

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-157.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires du Conseil canadien des normes ont expliqué que l'augmentation des dépenses prévues de l'ordre de deux millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est ponctuelle. Elle correspond à un report de crédits parlementaires de l'exercice précédent qui n'ont pas été dépensés en raison d'un décalage dans les dépenses dans le cadre d'engagements contractuels qui ne se sont pas concrétisés en 2013-2014. Il s'agit principalement de contrats que le Conseil canadien des normes a conclus avec des organisations d'élaboration de normes et dont la mise en œuvre a été retardée à 2015. Les fonctionnaires du Conseil canadien des normes ont tenu à préciser que la conception d'une norme prend généralement plusieurs années.

2.14.3 Le financement externe

Bien que le Conseil canadien des normes demande 11,7 millions de dollars dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015*, l'organisation prévoit des dépenses totales de 23,2 millions de dollars pour cet exercice financier.

Selon les fonctionnaires, la différence provient de l'excédent accumulé et de revenus externes, tels que ceux provenant des services d'accréditation et consultatifs offerts par l'organisme et de redevances sur la vente de ses normes, les normes nationales du Canada.

2.14.4 Utilisation des fonds à la disposition du Conseil canadien des normes

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires du Conseil des normes ont indiqué que les dépenses de l'organisation peuvent être divisées ainsi :

- 48 % pour les salaires et avantages sociaux des 95 employé(e)s;
- 25 % pour les honoraires professionnels, lesquels sont versés à des professionnels de divers domaines, notamment pour les contrats liés à des organisations d'élaboration de normes qui conçoivent des normes pour les Canadiens et Canadiennes, et pour certains vérificateurs et évaluateurs, utilisés par le Conseil des normes dans sa prestation de services en matière de services d'évaluation de la conformité et d'accréditation;
- 15 % pour la participation canadienne à des activités internationales au sein de divers comités de normalisation internationaux;
- 12 % pour les cotisations du Canada à des organisations internationales comme l'Organisation internationale de normalisation et l'International Electrotechnical Commission, ainsi que toutes les autres dépenses, comme le loyer et le chauffage.

2.14.5 Utilisation des crédits parlementaires

Le Comité a questionné les fonctionnaires du Conseil canadien des normes quant à l'utilisation spécifique des crédits parlementaires de 11,7 millions de dollars demandés par l'organisme dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Les fonctionnaires ont indiqué que les crédits parlementaires demandés seront utilisés dans trois grands secteurs.

Premièrement, 5,5 millions de dollars seront consacrés aux politiques relatives aux normes et à l'évaluation de la conformité. En effet, le Conseil des normes conseille les gouvernements et l'industrie sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité dans le cadre des politiques commerciales et réglementaires. De cette somme, un total de 3,3 millions de dollars servira à financer des organismes d'élaboration de normes afin qu'ils établissent des normes pour le Conseil canadien des normes.

La deuxième dépense majeure, de l'ordre de 4,5 millions, est liée au Programme d'élaboration de normes. Dans le cadre de ce programme, le Conseil canadien des normes approuve les normes soumises par les organismes d'élaboration à titre de normes nationales du Canada, une appellation signifiant qu'il s'agit de la norme officielle canadienne dans un domaine précis.

Le dernier poste de dépense se rapporte aux activités des services internes et accapare le solde de 1,7 million de dollars. Il s'agit essentiellement des activités qui soutiennent l'ensemble des programmes du Conseil canadien des normes, tels que les communications, les ressources humaines, la gestion financière, les installations, les achats et les contrats, les technologies de l'information et les services administratifs essentiels.

2.15 Centre de recherches pour le développement international

Les fonctionnaires du Centre de recherches pour le développement international ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation durant leur témoignage. Ils ont aussi discuté du Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale, du programme Grands défis Canada ainsi que des activités de leur organisation dans les secteurs minier et de la pêche.

2.15.1 Mandat

Créé en 1970, le Centre de recherches pour le développement international relève du Parlement par l'entremise du ministre des Affaires étrangères. Son mandat consiste à aider les pays en

développement à trouver des solutions concrètes et viables aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils font face, grâce notamment à la science et à la technologie.

Le Comité a appris que le Centre de recherches pour le développement international soutient les priorités du Canada en matière de politique étrangère et d'innovation et aide à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement. Cette organisation possède quatre bureaux régionaux : un au Caire en Égypte, un à Nairobi au Kenya, un à Montevideo en Uruguay et un à Delhi en Inde.

Les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation finance des travaux de recherche dans les pays en développement dans le but d'y favoriser la croissance et le développement économique et ce, en réunissant des chercheurs de premier rang de pays en développement et du Canada pour trouver des solutions durables à des problèmes pressants. Les trois principaux moyens d'action de l'organisation sont d'accroître la productivité de l'agriculture et de soutenir l'adaptation aux changements climatiques, de stimuler la croissance économique et d'assurer des moyens de subsistance sains et finalement, d'encourager l'innovation et le leadership.

2.15.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 188,0 millions de dollars sont prévues pour le Centre de recherches pour le développement international Canada pour 2014-2015, soit une diminution de 37,4 millions de dollars, ou 16,6 %, par rapport au budget principal des dépenses de 2013-2014. Le tableau 14 présente le détail de ces prévisions budgétaires.

Tableau 14 – Budgets principaux des dépenses du Centre de recherches pour le développement international, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014–2015	2013–2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	188 019 646	225 390 066	-16,6
Total des dépenses budgétaires		188 019 646	225 390 066	-16,6

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-93.

Tel qu'illustré au tableau 15, le crédit parlementaire a représenté environ 80 % du total des revenus du Centre de recherches pour le développement international en 2013-2014.

Tableau 15 – Total des revenus et des charges du Centre de recherches pour le développement international, exercices 2012-2013 et 2013-2014 (en milliers de dollars)

	2012-2013	2013-2014	
	Réalisations	Réalisations	Budget révisé
Revenus			
Crédit parlementaire	157 455	202 944	202 486
Contributions de bailleurs de fonds	42 304	58 163	51 390
Produits financiers et autres produits	1 743	853	758
Total des revenus	201 502	261 960	254 634
Charges			
Programmation en recherche pour le développement	271 037	236 704	227 513
Services généraux administratifs	22 147	20 809	21 012
Total des charges	293 184	257 513	248 525
Résultats d'exploitation nets	-91 682	4 447	6 109

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Centre de recherches pour le développement international, [Rapport annuel 2013-2014](#), p. 7.

Le Comité a appris qu'afin d'augmenter les retombées des investissements canadiens, le Centre de recherches pour le développement international s'associe à des bailleurs de fonds, dont des entités gouvernementales d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Australie et la Norvège, des grandes fondations telles que la Bill and Melinda Gates Foundation ainsi que des entreprises du secteur privé incluant Microsoft.

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'organisation a collaboré avec 11 bailleurs de fonds dans le cadre de 28 accords de contribution s'élevant à une valeur totale de 411,4 millions de dollars. Selon les prévisions, les contributions de l'organisation autres que les crédits parlementaires pour l'exercice 2014-2015 atteignent près de 70 millions de dollars, soit 12 millions de plus que lors de l'exercice précédent.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation compte 80 scientifiques œuvrant dans divers domaines comme l'agriculture, les affaires commerciales et les sciences sociales.

2.15.3 Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale

Selon les fonctionnaires, le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale a été mis sur pied en 2009 et son budget annuel, provenant du Centre de recherches pour le développement international et du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, s'élève à 124 millions de dollars. Ce fonds vise à appuyer des partenariats entre des organismes de recherche au Canada et dans les pays en développement afin d'accroître la sécurité alimentaire dans 20 pays en développement. Depuis sa création, le Fonds a permis la conception et la création de plus de 130 innovations, telles que :

- la mise au point de vaccins novateurs visant à réduire les pertes d'animaux d'élevage qui peuvent s'élever à 300 millions de dollars par année en Afrique;
- le développement de coopératives aidant les agricultrices nigérianes à trouver des marchés urbains à valeur ajoutée;

- la conception de technologies révolutionnaires permettant de protéger les fruits à chair tendre, comme les mangues, en Inde et au Sri Lanka.

2.15.4 Grands défis Canada

Les fonctionnaires ont discuté du programme Grands défis Canada, qui est soutenu par le Fonds de l'innovation pour le développement et qui a pour but d'évaluer les technologies médicales ayant un impact sur la santé mondiale. Ce programme, qui a vu le jour en 2010 grâce à un groupe de philanthropes en santé de l'Université de Toronto, a déjà permis la mise en marché d'un certain nombre de nouvelles technologies prometteuses en santé.

Une évaluation sommaire du programme de sept ans est actuellement en cours et les fonctionnaires ont indiqué qu'ils espèrent présenter les conclusions de cette évaluation d'ici la fin du mois d'août 2015.

2.15.5 Secteur minier

Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation a eu des contacts avec l'Association canadienne des prospecteurs et développeurs en vue de créer un environnement réglementaire facilitant les opérations des sociétés minières. Ils n'ont toutefois pas précisé les détails entourant cette initiative.

Le Centre de recherches pour le développement international travaille également sur le plan de l'engagement des femmes dans le secteur minier de la région des Grands Lacs africains et ce, avec ses partenaires canadiens, ougandais et congolais. Par ailleurs, l'organisation collabore avec le gouvernement de l'Uruguay à la mise en place d'un programme visant à aider ce gouvernement à développer son secteur du minerai de fer au moyen de formation et de stages dans des universités et entreprises canadiennes.

2.15.6 Secteur de la pêche

Les fonctionnaires ont également parlé des travaux effectués par le Centre de recherches pour le développement international dans le secteur de la pêche. Ces travaux s'intéressent principalement à la façon dont les pêcheurs artisanaux et les pêcheurs côtiers pourraient augmenter leur revenu en combinant la pêche de capture et l'aquaculture. L'organisation a également supporté des projets se penchant sur la façon dont l'économie et les affaires de la pêche artisanale pourraient être mieux alignées afin d'assurer un revenu viable aux pêcheurs.

2.16 Conseil national de recherches du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Conseil national de recherches du Canada ont discuté de la mission, de l'orientation stratégique et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont également parlé de l'évaluation du rendement du Programme d'aide à la recherche industrielle, de la commercialisation d'innovations, du cumul d'aide financière et de la propriété intellectuelle.

2.16.1 Mission et orientation stratégique

Selon les fonctionnaires, la mission du Conseil national de recherches du Canada est de fournir à ses clients et partenaires un soutien en innovation et en recherche stratégique ainsi que des services scientifiques et techniques dans le but de combler le vide qui existe entre les activités initiales de recherche et la commercialisation d'un bien ou service.

Le Comité a appris qu'au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil national de recherches du Canada a développé un plan à long terme modifiant son orientation stratégique et faisant maintenant de lui une organisation de recherche et de technologie du Canada. Les fonctionnaires ont affirmé que les organisations de recherche et de technologie soutiennent les entreprises et les établissements publics en leur fournissant des services d'innovation et des programmes de recherche et développement axés sur des objectifs précis.

Ce sont les dossiers auxquels le Conseil national de recherches du Canada collabore avec des ministères fédéraux, comme le développement durable de l'économie et les ressources naturelles durables, les changements climatiques, la sécurité et la santé, qui guident son orientation stratégique.

2.16.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 896,4 millions de dollars sont prévues pour le Conseil national de recherches du Canada pour 2014-2015, soit 9,3 % ou 76,4 millions de dollars de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 16 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 16 – Budget principal des dépenses du Conseil national de recherches du Canada, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	374 598 983	331 886 617	12,9
5	Dépenses en capital	30 742 000	30 776 000	-0,1
10	Subventions et contributions	249 891 385	275 108 580	-9,2
Total des crédits votés		655 232 368	637 771 197	2,7
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>241 200 510</i>	<i>182 238 233</i>	<i>32,4</i>
Total des dépenses budgétaires		896 432 878	820 009 430	9,3

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-175.

Les fonctionnaires ont expliqué que la hausse des sommes demandées est principalement attribuable aux deux éléments suivants :

- 59,6 millions de dollars pour la modification de l'orientation stratégique du Conseil national de recherches du Canada qui consiste maintenant à favoriser la croissance de l'innovation des entreprises au pays;
- 14,5 millions de dollars pour le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs qui a été annoncé dans le budget fédéral de 2013.

Le Comité a appris qu'une portion importante du budget du Conseil national de recherches du Canada, soit environ 260 millions de dollars par année, est utilisée pour octroyer des contributions aux petites et

moyennes entreprises afin de les soutenir dans leurs travaux de recherche dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle. Grâce à ce programme, 240 conseillers en technologie industrielle supportent les entreprises à travers le Canada afin de les aider à croître au moyen d'innovations technologiques. Environ 3 000 entreprises reçoivent de l'aide financière et 7 000 entreprises obtiennent divers services offerts par les conseillers dans le cadre de ce programme.

En outre, des programmes spécifiques visant à régler un problème dans un secteur particulier, à amener un bien ou un service sur le marché ou encore à améliorer la compétitivité du Canada sont aussi offerts et le Conseil national de recherches du Canada y consacre environ 250 millions de dollars annuellement.

Le Conseil national de recherches du Canada compte 3 708 employé(e)s et de ce nombre, 20 % sont des agents de recherche, 19 % sont des agents du Conseil de recherches et 27 % sont des agents techniques dont le travail porte sur l'ingénierie, l'entretien des installations et les services techniques. Les fonctionnaires n'ont toutefois pas précisé dans quel secteur travaillent les 34 % restant.

2.16.3 Évaluation du rendement du Programme d'aide à la recherche industrielle

Les fonctionnaires ont mentionné qu'à la fin d'un projet financé dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, une évaluation est réalisée. Puis, l'impact économique, c'est-à-dire les ventes de biens et services générés grâce au programme, est évalué et ce, pour chacune des cinq années suivant la conclusion du projet.

Selon la dernière évaluation du Programme d'aide à la recherche industrielle, pour chaque dollar de contribution du programme, des ventes moyennes de dix dollars sont générées.

2.16.4 Commercialisation des innovations

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont discuté des programmes de commercialisation du Conseil national de recherches du Canada. Ils ont notamment indiqué que des programmes adaptés à la foresterie existent dans le cadre du programme-phare Biomatériaux industriels et que ces programmes ont pour but de mettre en marché des produits à valeur ajoutée en collaboration avec des entreprises du secteur privé.

Par ailleurs, le Comité a été informé de l'entente que le Conseil national de recherches du Canada a récemment signée avec l'Alliance canadienne du blé de la Saskatchewan aux termes du programme-phare Amélioration du blé canadien. Grâce à cet engagement s'échelonnant sur 11 ans, 95 millions de dollars seront investis. Au cours des cinq premières années du programme, Agriculture Canada, l'Université de la Saskatchewan et le Conseil national de recherches du Canada investiront cinq millions de dollars chacun dans la recherche sur la génomique des produits du blé.

2.16.5 Cumul de l'aide financière

Questionnés quant aux règles entourant le cumul de l'aide financière gouvernementale, les fonctionnaires ont répondu que celles-ci s'appliquent non seulement aux programmes fédéraux, mais également aux programmes provinciaux, territoriaux et municipaux. Le Conseil national de recherches du Canada a intégré dans son processus de diligence raisonnable une façon d'établir le montant total des contributions qu'une entreprise reçoit. De plus, les entreprises doivent présenter chaque mois et ce,

jusqu'à la fin du projet et parfois même après, un rapport sur les fonds supplémentaires reçus d'autres organismes gouvernementaux.

2.16.6 Propriété intellectuelle

Les fonctionnaires ont expliqué qu'en ce qui concerne la propriété intellectuelle, celle-ci appartient au client dans les cas où le Conseil national de recherches du Canada offre à ce client des services techniques facturés au prix du marché. Par contre, dans le cas d'un projet de recherche stratégique et concerté avec un client, le Conseil national de recherches du Canada conserve les droits de propriété intellectuelle et peut permettre au client d'accéder à la technologie sous certaines conditions selon le type d'entente conclue avec ce client.

2.17 Marine Atlantique S.C.C.

Les fonctionnaires de Marine Atlantique S.C.C. ont parlé du mandat, des prévisions budgétaires et des actifs de leur organisation. Ils ont également discuté du rapport de 2009 que le Bureau du vérificateur général du Canada avait préparé sur leur organisation.

2.17.1 Mandat

Créée en 1986, la société d'État mère Marine Atlantiques S.C.C. a remplacé la Canadian National Marine dans la fourniture d'un service de traversier à longueur d'année, entre les communautés de North Sydney en Nouvelle-Écosse et Port aux Basques à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service de traversier est le seul au Canada prévu dans la Constitution. Les fonctionnaires ont expliqué que lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, le service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et l'île de Terre-Neuve s'est vu attribuer un statut spécial en vertu de la *Loi sur Terre-Neuve* et qu'il constitue une partie de la route Transcanadienne. Marine Atlantique S.C.C. est sous la responsabilité du ministre des Transports.

Marine Atlantique S.C.C. offre également un service de traversier saisonnier entre les communautés de North Sydney en Nouvelle-Écosse et Argentea à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle assure le transport de 66 % des marchandises et de 90 % des denrées périssables et d'une durée de vie critique à destination de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Comité a appris que Marine Atlantique S.C.C. transporte également vers province la quasi-totalité des produits dangereux comme la dynamite, les gaz médicaux, les produits chimiques, les hydrocarbures extracôtiers et le pétrole.

À titre indicatif, les fonctionnaires ont mentionné qu'au cours de la dernière année, leur organisation avait transporté environ 323 000 passagers, 115 000 véhicules de tourisme et un peu moins de 100 000 véhicules commerciaux. Ils ont également souligné que le taux d'utilisation des traversiers de Marine Atlantique S.C.C. s'élève à environ 70 % et que bien que celui-ci soit déjà élevé, l'organisation travaille à l'augmenter.

2.17.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de près de 127,5 millions de dollars sont prévues pour Marine Atlantique S.C.C. pour 2014-2015, soit 26,9 millions de dollars, ou 17,4 %, de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 17 présente ces prévisions budgétaires.

**Tableau 17 – Budgets principaux des dépenses de
Marine Atlantique S.C.C., 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)**

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.	127 484 000	154 430 000	-17,4
Total des dépenses budgétaires		127 484 000	154 430 000	-17,4

Source : Tableau préparé par les auteurs à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-243.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont mentionné que leur organisation n'avait pas éprouvé de difficultés suite à la réduction de ses crédits budgétaires pour l'exercice 2014-2015 puisqu'elle avait augmenté ses tarifs et réalisé des économies. Ces économies se sont concrétisées grâce à une réduction de consommation de carburant et de main-d'œuvre liée à une baisse d'offre de service. De plus, l'organisation surveille de près les frais liés aux heures supplémentaires et a réussi à réduire ces dernières de moitié.

Le Comité a appris que, pour l'exercice 2014-2015, les revenus anticipés de Marine Atlantique S.C.C., excluant les crédits budgétaires, s'élèvent à 104,1 millions de dollars alors que les dépenses anticipées sont de 240,2 millions de dollars.

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité qu'ils prévoient réaliser un gain sur taux de change s'élevant à 289 000 dollars au cours de l'exercice 2014-2015. Le tout vient du fait que Marine Atlantique S.C.C. a un arrangement de navire affrété auprès d'une compagnie en Europe et que l'organisation paie le taux d'affrètement en euros. Ainsi, les variations du taux de change ont un impact sur les revenus de Marine Atlantique S.C.C.

L'organisation compte 1 350 employé(e)s, pour un total de 1 025 employé(e)s équivalents temps plein. Les fonctionnaires ont précisé que Marine Atlantique S.C.C. embauche des employé(e)s supplémentaires durant la saison estivale.

2.17.3 Actifs

Le Comité s'est intéressé aux actifs de Marine Atlantique S.C.C. qui s'élèvent à environ 200 millions de dollars et qui sont composés de terminaux de navires, de quais, de camions, d'édifices et d'entrepôts. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir une liste détaillée de tous les actifs de leur organisation. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu ces renseignements.

2.17.4 Rapport du Bureau du vérificateur général

Le Comité a appris qu'en 2009, le Bureau du vérificateur général du Canada a évalué les opérations et quelques défis de l'organisation et a conclu qu'il y avait un risque que Marine Atlantique S.C.C. n'atteigne pas son mandat constitutionnel. Cette conclusion provenait du fait que l'organisation avait de la difficulté à répondre à la demande, que la fiabilité de son service n'était pas optimale, que le niveau de satisfaction de sa clientèle était faible et que le processus d'entretien et de gestion de ses actifs devait être examiné et révisé.

En réponse à ce rapport, l'organisation a développé une stratégie de revitalisation composée de plusieurs éléments, dont la production de recettes avec une emphase sur le rapport coût-efficacité et le renouvellement de la gestion et des actifs. Sur le plan des actifs, la stratégie visait à remplacer les vieux navires par des nouveaux dotés d'une plus grande capacité de transport. Les fonctionnaires ont indiqué que le conseil d'administration de leur organisation s'était grandement impliqué dans la revitalisation de la société d'État.

Le Comité a appris que lors de l'évaluation du Bureau du Vérificateur général du Canada, Marine Atlantique S.C.C. affichait une performance de 68 % en termes de respect des horaires établis. Les prévisions indiquent que pour l'exercice 2014-2015, la performance de l'organisation sera de 92 %. Selon les fonctionnaires, le niveau de satisfaction de la clientèle mesurée au moyen de sondage a aussi augmenté significativement au cours des dernières années.

Enfin, les fonctionnaires ont indiqué que, dans le budget fédéral de 2010, le gouvernement s'était engagé à investir 521 millions de dollars sur une période de cinq ans pour soutenir la stratégie de revitalisation de Marine atlantique S.C.C. L'organisation a utilisé ces fonds pour apporter des améliorations à ses infrastructures.

3 PONTS FÉDÉRAUX

Le Comité s'est intéressé aux ponts fédéraux et a ainsi tenu deux réunions sur le sujet en invitant les fonctionnaires de la Société des ponts fédéraux Limitée, de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, d'Infrastructure Canada, de Transports Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et de Pêches et Océans Canada. Par ailleurs, des représentants de deux entités non-gouvernementales responsables de la gestion et de l'exploitation de ponts internationaux, soit la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority et la Niagara Falls Bridge Commission, ont également été reçus par le Comité.

3.1 La Société des ponts fédéraux Limitée

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires de la Société des ponts fédéraux Limitée ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation de même que de la récente réorganisation des sociétés d'État fédérales. Ils ont répondu à des questions des membres du Comité concernant les conseils d'administration des ponts, une fraude potentielle et la sécurité des infrastructures.

3.1.1 Mandat

La Société des ponts fédéraux Limitée est une société d'État fédérale qui a été incorporée en 1998 suite à la privatisation de la Voie maritime du Saint-Laurent. Elle est régie par un conseil d'administration composé d'un président et de trois membres et rend compte au Parlement par le biais du ministre des Transports.

Son mandat est d'assurer la supervision et l'imputabilité des ponts internationaux sous sa responsabilité, soit les ponts internationaux du Canada situés à Cornwall⁹, aux Mille-Îles¹⁰ et à Sault Ste.

⁹ La traversée du pont de Cornwall est gérée au moyen d'une entente internationale et est une coentreprise entre la Société des ponts fédéraux Limitée et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, une division fédérale américaine.

Marie¹¹, dans la province de l'Ontario, et de fournir des directives stratégiques aux exploitants d'actifs sous sa compétence.

3.1.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 21,0 millions de dollars sont prévues pour La Société des ponts fédéraux Limitée pour 2014-2015, soit 8,0 millions de dollars, ou 61,8 %, de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 18 présente le détail de ces dépenses budgétaires.

Tableau 18 – Budgets principaux des dépenses de La Société des ponts fédéraux Limitée, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée	21 040 000	13 000 000	61,8
Total des dépenses budgétaires		21 040 000	13 000 000	61,8

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-239.

Le Comité a appris que des 21 millions de dollars prévus pour l'exercice 2014-2015, 15 millions de dollars sont destinés au pont de Cornwall et 6 millions de dollars au pont des Mille-Îles. Étant donné la formule de financement du pont de Sault Ste. Marie, les dépenses prévues pour ce pont se retrouvent dans les prévisions budgétaires de Transports Canada.

La Société des ponts fédéraux Limitée compte quelque 100 employé(e)s. Les fonctionnaires ont expliqué qu'ils ont comme objectif d'atteindre l'autosuffisance financière et que tous les ponts internationaux sous leur responsabilité dépendent des recettes de péage pour la conduite des opérations. Les taux de péage sont établis en fonction des coûts à long terme des opérations et de l'entretien des ponts, des conjonctures du marché local et des modalités des ententes relatives à chaque pont. Il existe toutefois une exception, en termes de péage, pour la communauté mohawk, qui a obtenu, en vertu d'accords historiques conclus avec le gouvernement fédéral canadien, le droit de passage gratuit à Cornwall vers la fin des années 1950. Ainsi, pour le pont fédéral de Cornwall, les frais de péage s'appliquent à environ 40 % de la circulation.

Selon les fonctionnaires, bien que la Société des ponts fédéraux Limitée soit généralement en mesure de financer ses dépenses annuelles en immobilisation, elle requiert l'appui du gouvernement fédéral pour les projets d'immobilisation majeurs comme la construction d'un pont ou la reconstruction d'un complexe douanier ou de postes de péage.

¹⁰ Le pont des Mille-Îles est géré au moyen d'une entente internationale entre la Société des ponts fédéraux Limitée et la Thousand Islands Bridge Authority, une entité de l'État de New York qui supervise les opérations et l'entretien de la structure entière du pont.

¹¹ Le pont de Sault Ste. Marie est géré au moyen d'une entente internationale par l'International Bridge Administration, une division de l'État du Michigan. Le Sault Ste. Marie Authority, un conseil d'administration international conjoint, supervise les opérations du pont.

Les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation effectue de grands projets d'immobilisation à trois endroits et que les sommes requises pour ces travaux sont présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Ces trois projets sont :

- le nouveau pont à côté du pont international de la Voie maritime à Cornwall qui est totalement financé par des crédits parlementaires à la hauteur de 74,8 millions de dollars. Au moment de leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que 50,0 millions ont déjà été dépensés pour ce projet et que la fin des travaux est prévue d'ici la fin de l'exercice 2016-2017;
- la réfection entière des installations frontalières canadiennes du pont des Mille-Îles qui est financée par des crédits parlementaires s'élevant à 60,0 millions de dollars et provenant du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers. Au moment de leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que 300 000 dollars ont déjà été dépensés pour ce projet que celui-ci devrait être achevé au cours de l'exercice 2017-2018;
- la construction des installations douanières et de l'esplanade du pont de Sault Ste. Marie, au coût de 51,0 millions de dollars, financée par le Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers via une entente de contribution avec Transports Canada. Au moment de leur témoignage, les fonctionnaires ont mentionné que 10,0 millions de dollars ont déjà été dépensés pour ce projet et qu'il devrait être achevé en 2017-2018.

3.1.3 Réorganisation des sociétés d'État fédérales

Le Comité a appris qu'en 2008, le Bureau du vérificateur général avait identifié la complexité de la structure organisationnelle de la Société des ponts fédéraux Limitée comme étant problématique. Cette observation a été partagée par Transports Canada et une réorganisation des sociétés d'État fédérales en a découlé.

Ainsi, au cours de l'exercice 2013-2014, la Société des ponts fédéraux Limitée a fait l'objet d'un plan de réorganisation des sociétés d'État fédérales. Ce plan, composé de trois étapes, visait à simplifier sa structure de gouvernance et de faire en sorte que son mandat concerne uniquement les ponts internationaux. La première étape, qui a été complétée en février 2014, comprenait la création d'une nouvelle société d'État mère possédant et exploitant les ponts nationaux fédéraux de Montréal. Au cours de cette étape, la Société des ponts fédéraux Limitée a transféré à Transports Canada sa participation à l'égard des ponts nationaux de Montréal incluant sa participation dans la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Au cours de la deuxième étape, la Société des ponts fédéraux Limitée sera fusionnée avec ses filiales à Cornwall et à Sault Ste. Marie. Ainsi, les services d'entretien et d'exploitation de ces ponts ne seront plus sous la responsabilité des filiales, mais bien de la Société des ponts fédéraux Limitée.

Aux termes de la troisième étape du plan de réorganisation des sociétés d'État fédérales, la Société des ponts fédéraux Limitée fusionnera avec l'Administration du pont Blue Water, une organisation située à Sarnia en Ontario. Les fonctionnaires ont indiqué que le plan de réorganisation devrait être achevé avant la fin de l'année 2014 et qu'une fois la réorganisation terminée, le conseil d'administration de leur organisation passera de quatre à sept membres nommés par le gouverneur en conseil.

3.1.4 Conseils d'administration des ponts

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont mentionné que le président du conseil d'administration de la Corporation du pont international de la Voie maritime à Cornwall, une

filiale canadienne de la Société des ponts fédéraux Limitée, est élu par les membres du conseil d'administration de l'organisation et qu'il est toujours canadien.

En ce qui concerne le pont de Sault Ste. Marie, le président de la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie, une filiale de la Société des ponts fédéraux Limitée, est canadien. Toutefois, le conseil d'administration conjoint de ce pont est composé de quatre membres et le président actuel est américain.

Finalement, trois des sept membres du conseil d'administration du pont des Mille-Îles sont canadiens et le président actuel est américain. Par ailleurs, les fonctionnaires ont précisé que pour ce pont, des fonctionnaires sont nommés pour représenter le Canada au sein du conseil d'administration du pont. Ces nominations sont faites par le conseil d'administration de la Société des ponts fédéraux Limitée et ce, depuis la création de cette société. Cette décision de nommer des fonctionnaires est basée sur le fait que le conseil d'administration de la Société des ponts fédéraux Limitée juge pertinent de compter parmi ses membres des personnes associées aux opérations quotidiennes du pont.

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont dit au Comité qu'ils feraient part des préoccupations du Comité quant à une représentation locale sur le conseil d'administration du pont au conseil d'administration de leur organisation.

3.1.5 Fraude potentielle

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'une enquête concernant le président et premier dirigeant de La Société des ponts fédéraux et de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée a récemment été menée relativement à des allégations de fraude. Selon les fonctionnaires, le financement pour un des projets effectués à Montréal aurait été versé directement à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée. Toujours selon les fonctionnaires, les travaux de l'enquête, menée sous la direction du conseil d'administration de leur organisation, sont maintenant terminés et un rapport a été remis au sous-ministre des Transports. Aucune preuve liée à ce cas n'aurait été trouvée à la Société des ponts fédéraux Limitée.

3.1.6 Sécurité des infrastructures

Le Comité a appris que la sécurité des infrastructures est un effort commun. Transports Canada procède à des évaluations concernant les risques et les menaces liés à la sécurité de tous les ponts sous la responsabilité de La Société des ponts fédéraux Limitée. Le cas échéant, La Société des ponts fédéraux Limitée est informée afin qu'elle puisse corriger la situation. La Société des ponts fédéraux Limitée collabore également avec l'Agence des services frontaliers du Canada en matière de sécurité.

3.2 Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ont discuté de l'historique, des responsabilités et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont aussi parlé du pont Champlain existant et de la sécurité des infrastructures.

3.2.1 Historique et responsabilités

Le 13 février 2014, la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est devenue « une société d'État mère relevant directement d'Infrastructure Canada¹² ». La Société rend maintenant compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure.

Auparavant, elle a été et ce, de sa constitution en 1978 à 1998, sous l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent puis sous l'administration de la Société des ponts fédéraux Limitée de 1998 à février 2014.

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est responsable des opérations, des inspections, de l'entretien, des réparations, de la sécurité, de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux et de la gestion des infrastructures suivantes qui sont toutes situées dans la région de Montréal :

- le pont Jacques-Cartier;
- le pont Champlain existant (la construction du nouveau pont Champlain est sous la responsabilité d'Infrastructure Canada);
- la section fédérale du pont Honoré-Mercier;
- le pont Clément;
- le pont de L'Île-des-sœurs;
- le nouveau pont de contournement de L'Île-des-Sœurs;
- la section fédérale de l'autoroute 15;
- la section fédérale de l'autoroute Bonaventure;
- le tunnel de Melocheville;
- l'estacade du pont Champlain.

Les principales activités de la société se divisent en deux catégories, soit l'ingénierie et la construction, et les opérations et l'entretien. Les services d'ingénierie et de construction regroupent les activités liées aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation des composantes des ouvrages d'ingénierie civile et routiers comme les poutres, les tabliers, les structures d'acier, les fondations, le pavage et la peinture. Quant aux services d'opération et d'entretien, ils comprennent la gestion des contrats de déneigement et d'épandage d'abrasif, le nettoyage et l'entretien des routes, l'aménagement paysager, le remplacement des glissières de sécurité, l'obturation des trous dans la chaussée et dans les tabliers des ponts, l'entretien et l'exploitation des systèmes de contrôle des feux de voie et des caméras de surveillance, la distribution électrique et l'éclairage routier.

3.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 146,2 millions de dollars sont prévues pour la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour 2014-2015, soit 57,4 millions de dollars, ou 28,2 %, de moins que les dépenses budgétaires présentées dans

¹² Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, [Historique et prix décernés](#).

le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 19 présente le détail de ces dépenses budgétaires.

**Tableau 19 – Budgets principaux des dépenses de la société
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée,
2013-2014 et 2014-2015 (dollars)**

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Paiements à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée	146 168 159	203 590 000	-28,2
Total des dépenses budgétaires		146 168 159	203 590 000	-28,2

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-241.

Les prévisions budgétaires de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée sont réparties comme suit :

- 60,9 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement;
- 85,3 millions de dollars pour les dépenses de capital¹³.

Les fonctionnaires ont discuté des projets majeurs de la société présentement en cours, soit la construction du nouveau pont de contournement de L'Île-des-sœurs, la réfection majeure du pont Champlain, le remplacement de la section fédérale du tablier du pont Honoré-Mercier et le confinement et le traitement des eaux souterraines du secteur de l'autoroute Bonaventure. Selon eux, ces travaux comptent pour 120,8 millions de dollars des 146,2 millions de dollars prévus en dépenses budgétaires pour l'exercice 2014-2015.

Les crédits parlementaires sont la principale source de financement de la société, bien que celle-ci ait aussi d'autres revenus provenant notamment de baux, de permis et de panneaux publicitaires.

3.2.3 Pont Champlain

Le Comité s'est intéressé à l'état du pont Champlain. Les fonctionnaires ont expliqué qu'un des principaux problèmes du pont Champlain est sa structure, qui n'est pas flexible en comparaison avec d'autres ponts comme les ponts Jacques-Cartier et Victoria. La conception du pont Champlain a été basée sur un design nouveau à l'époque qui provenait de France et qui avait pour but d'alléger la structure du pont. Ce pont a une structure de béton et ne possède pas de tablier contrairement aux autres ponts. Ainsi, les véhicules roulent directement sur le dessus de la poutre au lieu de rouler sur un tablier de béton reposant sur des poutres. Il est de ce fait impossible de remplacer une composante du pont sans devoir fermer le pont à la circulation pour une période de plusieurs mois et nuire à la circulation. Par ailleurs, une importante quantité de sel de voirie a été utilisée sur le pont et avec le temps, ce sel a pénétré dans sa structure et certaines de ses composantes ont maintenant besoin d'être remplacées.

Le Comité a appris que la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée avait demandé à une firme indépendante d'examiner toutes les possibilités afin de pouvoir conserver la structure

¹³ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015 : Dépenses budgétaires par résultat stratégique et programme](#), p. 43.

existante du pont Champlain. Or, le rapport de 2011 qui a découlé de cette étude a non seulement soulevé la nécessité de fermer le pont au complet pour le remplacement de ses composantes structurales, mais a également identifié d'importants défis d'ingénierie en lien avec ces travaux.

3.2.4 Sécurité des infrastructures

Le Comité a appris que la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés de la condition des infrastructures ainsi que des enquêtes supplémentaires pour assurer la sécurité des infrastructures et ce, en tout temps. Ces informations permettent la prise de décisions éclairées relativement au programme d'entretien et de réfection à court et à long terme des ouvrages.

3.3 Infrastructure Canada

Le Comité a invité des fonctionnaires d'Infrastructure Canada afin d'en apprendre davantage sur le nouveau pont Champlain. Ces derniers ont notamment discuté du processus d'approvisionnement utilisé pour la construction du pont, des coûts de construction et du péage de même que de la propriété du nouveau pont.

3.3.1 Nouveau pont Champlain

Les fonctionnaires d'Infrastructure Canada ont rappelé au Comité l'engagement du gouvernement fédéral à remplacer le pont Champlain. La mise en service du nouveau pont, qui aura une durée de vie de 125 ans, est prévue pour 2018 et l'achèvement des autres sections du projet du corridor est prévu pour 2020. Le Comité a appris que tous les fonds requis pour la préparation et l'approvisionnement du nouveau pont Champlain, s'élevant à près de 165 millions de dollars, ont été octroyés dans le budget fédéral de 2014.

Le projet du nouveau pont Champlain a d'abord été confié à Transports Canada, puis transféré à Infrastructure Canada. Il comprend le nouveau pont au-dessus du Saint-Laurent, un nouveau pont pour L'Île-des-sœurs et la reconstruction et l'élargissement de la section fédérale de l'autoroute 15. Les fonctionnaires ont indiqué que ce projet sera exécuté sous forme d'un partenariat public-privé.

Le 27 juin 2014, la conception architecturale du nouveau pont Champlain a été dévoilée. Le nouveau pont comptera six voies pour les véhicules, un corridor central à deux voies pour le transport collectif ainsi qu'un chemin multi-usage pour les piétons et les cyclistes.

3.3.1.1 Processus d'approvisionnement

Le 17 mars 2014, le processus d'approvisionnement pour la construction du nouveau pont Champlain a été officiellement lancé. Six consortiums multinationaux ont répondu à la demande de qualification. Puis, suite au processus d'évaluation, trois répondants ont été retenus. Le 21 juillet 2014, ces derniers ont été informés de leur qualification pour la seconde phase.

La prochaine étape du processus est la soumission, de la part des consortiums retenus, des propositions techniques et financières incluant un prix fixe et un échéancier de travail pour la construction du nouveau pont. Puis, le consortium qui satisfera aux exigences techniques tout en ayant le prix le plus bas obtiendra le contrat. Le Comité a été informé que l'annonce du proposant retenu

devrait se faire au printemps 2015 et que les travaux devraient commencer peu de temps après cette étape.

Les fonctionnaires ont indiqué que leur ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, dont le ministère des Transports du Québec, l'Agence métropolitaine de transport du Québec, les villes de Montréal et de Brossard et la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

3.3.1.2 Coûts de construction et péage

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le coût total de construction du nouveau pont Champlain devrait se situer entre trois et cinq milliards de dollars, mais que le coût final ne sera connu qu'après la réception des appels d'offres.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont mentionné que le gouvernement fédéral a annoncé qu'il y aurait un péage sur le nouveau pont Champlain, mais qu'aucune décision n'avait été prise quant aux tarifs de ce péage. Le péage permettra de récupérer une partie des coûts liés à la construction et à l'opération du nouveau pont. Selon les fonctionnaires, l'établissement de tarifs de péage nécessite des analyses de circulation et un examen des taux s'appliquant à cette région.

3.3.1.3 Propriété du pont

Les fonctionnaires ont répondu à une question d'un membre du Comité en indiquant que le nouveau pont sera la propriété du gouvernement fédéral, mais que celui-ci a un intérêt à transférer ce pont au gouvernement du Québec au moment opportun.

3.4 Transports Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Transports Canada ont discuté de la gestion des ponts, du financement fédéral et du passage international de la rivière Détroit.

3.4.1 Gestion des ponts

Bien que le portefeuille de Transports Canada comprenne divers ponts, ceux-ci n'appartiennent pas au Ministère. Ils appartiennent plutôt à divers organismes indépendants, qui les exploitent et les entretiennent tout en ayant l'obligation de fournir un passage sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement en matière de transport, selon les fonctionnaires.

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que le gouvernement fédéral possède des centaines de ponts qui relèvent de divers ministères et sociétés d'État pour leurs exigences opérationnelles. Alors que les ponts et tunnels internationaux sont de compétence fédérale du point de vue constitutionnel, les structures interprovinciales sont du ressort des provinces. Toutefois, avec les années, la gouvernance des ponts a évolué en fonction d'événements historiques. De nos jours certains ponts sont la propriété d'entreprises privées comme le pont Ambassador, qui relie les villes de Windsor en Ontario à celle de Détroit au Michigan, ou sous la responsabilité des provinces comme le pont Rainbow situé à Niagara Falls, qui est géré par la province de l'Ontario par l'intermédiaire de la Niagara Falls Bridge Commission.

Selon les fonctionnaires, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* a été créée en 2007 afin de renforcer la compétence constitutionnelle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les ponts et tunnels. Elle stipule que les ponts et tunnels internationaux sont des ouvrages au profit du Canada.

Le Comité a appris que cette loi offre aux propriétaires de pont un cadre pour assurer le mouvement sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises. Grâce à cette loi, le gouvernement fédéral peut également appliquer des politiques et des règles à l'ensemble des ponts et tunnels internationaux, et ce, peu importe le propriétaire, comme celle stipulant que toute construction, toute modification ou tout changement de propriétaire, d'opérateur ou de contrôle d'un pont international doit être approuvé par le gouvernement fédéral.

La loi de 2007 prévoit également que des inspections de sécurité doivent être effectuées sur tous les ponts et tunnels internationaux et que les propriétaires doivent faire rapport des résultats de ces inspections à Transports Canada.

3.4.2 Financement fédéral

Les fonctionnaires de Transports Canada ont indiqué qu'aucun crédit parlementaire n'est alloué aux sociétés responsables de pont par le gouvernement fédéral pour couvrir les coûts de fonctionnement. Les sociétés doivent donc couvrir ces coûts en imposant des péages ou encore avec les revenus générés par les beaux de location comme ceux des boutiques hors taxes. Toutefois, le gouvernement fédéral octroie du financement pour des améliorations aux immobilisations grâce à des programmes d'infrastructure dans le cadre de l'initiative Par-delà la frontière.

3.4.3 Passage international de la rivière Détroit

Le Comité a été informé de l'affectation de quelque 470 millions de dollars sur deux ans par le gouvernement fédéral pour la construction du passage international de la rivière Détroit, qui comprend la porte d'entrée douanière au Canada, le pont, la porte d'entrée douanière aux États-Unis et un échangeur pour l'autoroute 75 située au Michigan. Ce projet se réalisera en tant que partenariat public-privé et le design final du pont sera fait par le consortium choisi par ce partenariat.

L'Autorité du pont Windsor-Détroit, une société d'État incorporée en 2012 et en fonction depuis août 2014, a été créée pour mener à bien la construction de ce pont au nom du Canada. Son mandat est d'assurer l'approvisionnement des services liés à la construction, à l'exploitation et au maintien du pont.

Les fonctionnaires ont indiqué qu'un comité international, l'Autorité internationale, a été établi pour superviser la société d'État. Celui-ci est composé de trois membres canadiens et de trois membres américains provenant de l'État du Michigan.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que des discussions sont en cours avec le gouvernement américain pour trouver une solution au financement de la porte d'entrée américaine et du poste des douanes situé du côté américain.

Selon les fonctionnaires, le projet inclut également des processus permettant d'assurer les relations avec les collectivités visées. La première phase, celle de l'évaluation environnementale, s'est terminée en 2009 après plus d'une centaine de réunions des deux côtés de la frontière s'étant échelonnées sur plusieurs années. La deuxième phase, qui est sur le point de commencer et qui sera menée par l'Administration du pont Windsor-Détroit, permettra de communiquer aux personnes habitant dans la région où le nouveau pont sera construit des informations sur le projet, son emplacement et ses

répercussions au moyen d'activités de mobilisation communautaire. Finalement, la troisième phase commencera lorsqu'un promoteur aura été trouvé. Ce dernier devra alors s'adonner à plusieurs activités de relations communautaires.

3.5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont parlé des ponts sous la gouverne de leur ministère, des services offerts, du financement et de l'entretien des ponts ainsi que du transfert des ponts.

3.5.1 Portefeuille des ponts

Les fonctionnaires ont indiqué que le portefeuille de leur ministère comprenait, il y a 30 ans, 35 ouvrages techniques importants, dont notamment des ponts et des barrages. Toutefois, en 1985, le Groupe de travail Nielson a examiné les programmes fédéraux et a recommandé que les ministères fédéraux se défassent des ouvrages terrestres, maritimes et de transport qui n'étaient plus requis pour l'exécution de leurs programmes. Cette directive continue à ce jour d'orienter les décisions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le Comité a appris que depuis 1990, le Ministère s'est départi de 16 grands ouvrages techniques et que des 19 ouvrages restants, 11 sont des ponts ou comprennent des structures de ponts, dont le pont des Chaudières, le pont Alexandra et le pont Macdonald-Cartier qui relie Gatineau et Ottawa ainsi que le pont J.C. Van Horne qui relie le Québec au Nouveau-Brunswick.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que leur ministère possédait au total 76 ponts dont 56 sont situés sur la route de l'Alaska. Près de 70 employé(e)s de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada exploitent et entretiennent les ponts sous la responsabilité du Ministère.

3.5.2 Services

Les fonctionnaires ont expliqué que leur ministère offre des services d'approvisionnement et des services techniques, sous forme de recouvrement des coûts, aux ministères et organismes fédéraux qui participent à des projets de construction et d'entretien d'infrastructures. Parmi ces derniers, les fonctionnaires ont mentionné le cas d'Infrastructure Canada, qui a notamment reçu du support pour les études environnementales, le travail relatif aux services immobiliers, l'acquisition de terres et les questions d'expropriation en lien avec la construction du nouveau pont Champlain.

3.5.3 Financement et entretien des ponts

Le Comité a été informé que dans le budget fédéral de 2008, il était indiqué que les risques, en termes de santé et de sécurité, liés aux 19 ouvrages techniques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada devaient être atténués. Cette première phase d'un plan de gérance et de dessaisissement comprenait notamment des études, des inspections et des rapports afin d'évaluer l'état des ouvrages ainsi qu'un programme pour rénover et atténuer les risques de certains ouvrages.

La deuxième phase du plan a été lancée en 2011 et devrait se terminer au cours de l'exercice 2016-2017. Depuis 2008, le Ministère a dépensé environ 228 millions de dollars en immobilisation pour les

ponts qu'il possède et devrait dépenser un total de 366 millions de dollars d'ici la fin de la deuxième phase du plan.

3.5.4 Transfert de ponts

Les fonctionnaires ont expliqué que ce sont habituellement les provinces et les municipalités qui sont propriétaires et responsables des ouvrages publics comme les ponts. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de dessaisissement du Ministère, toutes les façons possibles de confier ces ouvrages aux administrations qui devraient en être responsables, incluant les autres ministères fédéraux, les provinces, les municipalités ou le secteur privé, sont étudiées.

À ce jour, le Ministère s'est dessaisi de neuf ponts, dont cinq ponts internationaux qui ont été cédés à la province du Nouveau-Brunswick en 1990. Les autres sont les ponts Mackenzie King et Laurier cédés à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton en 1996, le pont Plaza transféré à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton en 1998 et le pont Perley cédé aux provinces du Québec et de l'Ontario en 1999. En outre, le Ministère a transféré un segment de l'autoroute de l'Alaska, situé au Yukon et contenant 26 ponts, à ce territoire en 1992.

3.6 Pêches et Océans Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Pêches et Océans Canada ont affirmé que leur ministère était responsable de 35 ponts répartis dans 27 sites uniques. Ces ponts représentent moins d'un pourcent du portefeuille immobilier du Ministère dont la valeur s'élève à environ 5,7 milliards de dollars. Il s'agit de petits ponts et plusieurs de ces ponts ne sont pas situés sur des routes, mais sont plutôt des passerelles utilisées par les fonctionnaires pour avoir accès à des sites opérationnels comme des phares et des couvoirs.

3.7 Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority

Les représentants de la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority ont discuté du mandat, des revenus et des dépenses de leur organisation durant leur témoignage devant le Comité. Ils ont également parlé d'un plan d'immobilisations, des subventions fédérales reçues, des inspections et de l'entretien du pont Peace, d'un récent projet de loi américain et des taux de péage.

3.7.1 Mandat

La Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority est une entité binationale qui possède et exploite le pont Peace depuis 1933¹⁴. Le Comité a appris que ce pont est un passage international très fréquenté; environ 4,8 millions d'automobiles, 1,2 million de camions et des marchandises pour une valeur estimée à 40 milliards de dollars traversent ce pont annuellement.

La Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority a vu le jour suite à la crise économique de 1929, qui a eu un impact financier négatif sur la société privée qui a construit le pont Peace. Elle est le fruit d'une entente entre le Canada et l'État de New York et est régie par un conseil d'administration composé de dix membres, dont cinq Canadien(ne)s nommés par le gouverneur en conseil. En vertu de sa loi habilitante, le poste de président du conseil d'administration, qui est élu par les membres du conseil, est

¹⁴ Le pont Peace, qui a été ouvert à la circulation en 1927, s'étend sur 1,1 kilomètre et relie la ville de Fort Erie en Ontario à celle de Buffalo dans l'État de New York.

occupé en alternance, une année par un(e) Canadien(ne) et la suivante par un(e) Américain(e). L'organisation compte un total de 65 employé(e)s équivalents temps plein provenant du Canada et des États-Unis.

La Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority exploite le pont Peace de même que les esplanades douanières de chaque côté du pont où les bureaux de l'Agence canadienne des services frontaliers et de la Customs and Border Protection américaine se trouvent.

3.7.2 Revenus et dépenses

Les représentants ont indiqué au Comité que la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority s'autofinance et ne reçoit ainsi aucune subvention ou aucun crédit des gouvernements américain et canadien.

Comme l'indique le tableau 20 qui présente les revenus et les dépenses de la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority pour les années civiles 2011 à 2013, les principales sources de revenus de l'organisation sont les droits de péage et les revenus de location. Les revenus annuels de l'organisation s'élèvent à quelque 33 millions de dollars alors que les dépenses annuelles de fonctionnement sont d'environ 22 millions de dollars. Les surplus opérationnels sont versés dans des réserves de capital et permettent de financer le plan d'immobilisations de l'organisation.

Tableau 20 – Revenus et dépenses d'exploitation de la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority, années civiles 2011 à 2013 (en milliers de dollars américains)

	2013	2012	2011
Revenus d'exploitation			
Péage	22 390	22 491	22 341
Autres revenus	10 627	11 003	10 724
Total des revenus d'exploitation	33 017	33 494	33 065
Dépenses d'exploitation			
Collecte de péage et contrôle du trafic	3 491	3 656	3 695
Entretien du pont et des installations	6 153	4 996	5 022
Administration	2 731	2 849	2 707
Contributions aux fonds de pension	1 391	1 363	1 605
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1 791	1 768	1 799
Autres dépenses	1 155	1 087	1 104
Amortissement	5 338	5 455	5 628
Total des dépenses d'exploitation	22 050	21 174	21 560
Résultat opérationnel	10 967	12 320	11 505

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority, [2013 Annual Report](#), p. 9.

Selon les représentants de l'organisation, les droits de péage sont seulement perçus en entrant au Canada et ils sont les moins élevés de tous les postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis.

Les représentants ont également indiqué que leur organisation avait une réserve de 100 millions de dollars. L'organisation a recours au marché américain des obligations puisque celles-ci sont exemptes

d'impôt et a actuellement des obligations en circulation pour 28 millions de dollars. Selon sa planification à long terme, la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority envisage une nouvelle émission de 30 millions de dollars en 2018.

3.7.3 Plan d'immobilisations

Les représentants ont mentionné que le conseil d'administration de leur organisation a approuvé un plan d'immobilisations s'élevant à 168 millions de dollars répartis sur six ans. Ce plan inclut notamment 72 millions de dollars pour la réfection du tablier du pont dès l'automne 2015, 10 millions de dollars pour élargir la voie d'accès au pont du côté américain et 24 millions de dollars pour l'agrandissement de l'édifice des douanes américaines.

3.7.4 Subventions fédérales canadiennes

Le Comité a été informé des subventions d'immobilisations que la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority a reçues du gouvernement fédéral canadien. Une première subvention de 21 millions de dollars a été octroyée en 2004 dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure frontalière pour la reconfiguration des esplanades douanières et ce, en conformité avec les nouvelles exigences qui ont fait suite aux attentats du 11 septembre 2001. Puis, en 2010, l'organisation a reçu un montant de 900 000 dollars dans le cadre du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers afin de construire une nouvelle voie et une guérite d'inspection des véhicules commerciaux. Les représentants ont indiqué que leur organisation avait dépensé plus d'un million de dollars l'an dernier pour construire une installation d'inspection préalable à la construction de deux guérites pour soutenir le programme pilote de pré-inspection du Plan d'action Par-delà la frontière.

3.7.5 Inspections et entretien

Les représentants ont expliqué que le pont Peace fait l'objet d'une inspection indépendante chaque année et que le dernier rapport d'ingénierie a conclu que la condition de sa structure était satisfaisante. De plus, ce rapport a indiqué qu'en continuant l'entretien préventif, le pont pourra continuer à supporter des charges de façon sécuritaire et ce, pour de nombreuses années. Les conclusions positives de ce rapport sont, aux dires des représentants, attribuables en grande partie à un bon entretien du pont depuis sa construction.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les représentants ont mentionné que les coûts d'entretien du pont Peace sont relativement élevés pour la longueur de l'ouvrage, à savoir quelque trois millions de dollars annuellement. Toutefois, ils ont indiqué qu'en investissant ainsi dans son entretien, l'organisation parvient à réduire les dépenses en immobilisations. Ce pont possède encore son tablier d'origine. Ce dernier sera toutefois remplacé prochainement dans le cadre d'un plan d'immobilisations de 72 millions de dollars.

3.7.6 Projet de loi américain

Le Comité a été informé qu'en 2013, l'organe législatif de l'État de New York a développé un projet de loi qui avait pour but la dissolution de la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority. Celui-ci a été adopté à l'Assemblée législative de l'État de New York, puis à l'unanimité au Sénat. Toutefois, le Comité a appris que le Canada, représenté par l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis, et l'État de New York, représenté par son Gouverneur, ont conclu une entente en vertu de laquelle les deux pays de pair avec le conseil d'administration du pont continueront d'assurer le développement et la gouvernance du pont Peace. Puis, le Gouverneur de l'État de New York a opposé son veto au projet de loi.

3.7.7 Taux de péage

Les représentants de l'organisation ont expliqué que l'engagement de la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority était de fournir un niveau élevé de service aux clients à un coût raisonnable. Le tout se traduit par le maintien de taux de péage raisonnables. Pour l'établissement des taux de péage, les représentants ont affirmé qu'ils tiennent compte des particularités économiques des marchés locaux, c'est-à-dire des principaux utilisateurs du pont Peace, tout en regardant les revenus, le service de la dette et la couverture des charges financières de l'organisation.

3.8 Niagara Falls Bridge Commission

Les représentants de la Niagara Falls Bridge Commission ont présenté le mandat, les revenus et les dépenses de leur organisation au cours de leur témoignage devant le Comité. Ils ont aussi parlé des éléments contribuant au succès de leur organisation, des inspections et de l'entretien des ponts sous leur responsabilité et des taux de péage.

3.8.1 Mandat

La Niagara Falls Bridge Commission a d'abord été créée en 1938 pour financer, construire et exploiter le pont Rainbow¹⁵. Par la suite, elle a assumé les responsabilités liées aux ponts Whirlpool Rapids¹⁶ et Lewiston – Queenston¹⁷. Son mandat vise à faciliter le commerce et la circulation des marchandises et des personnes de manière sécuritaire et efficiente.

L'organisation est gérée par un conseil d'administration composé de huit commissaires dont la moitié des membres proviennent du Canada et l'autre moitié des États-Unis. Les membres canadiens sont nommés par le premier ministre de l'Ontario alors que les membres américains sont nommés par le gouverneur de l'État de New York. Le président de l'organisation est choisi parmi les huit commissaires et celui-ci alterne chaque année entre un(e) Canadien(ne) et un(e) Américain(e).

3.8.2 Revenus et dépenses

Le tableau 21 présente les revenus et dépenses de la Niagara Falls Bridge Commission aux 31 octobre 2012 et 2013. L'organisation s'autofinance et la majorité de ses revenus proviennent des droits de péage et des baux de location.

¹⁵ Le pont Rainbow relie les villes de Niagara Falls en Ontario et Niagara Falls dans l'État de New York. Il a été ouvert à la circulation en 1941. Il dessert les véhicules de tourisme, les autobus, les vélos et les piétons. Les camions commerciaux ne sont pas autorisés à circuler sur le pont.

¹⁶ Le pont Whirlpool Rapids relie les villes de Niagara Falls en Ontario à Niagara Falls dans l'État de New York. Il a été ouvert à la circulation en 1897. Son tablier supérieur est dédié au transport ferroviaire. Ce pont est réservé uniquement aux détenteurs d'une carte NEXUS, qui a été conçue pour accélérer le passage aux frontières canadiennes et américaines des voyageurs préautorisés à faible risque.

¹⁷ Le pont Lewiston – Queenston relie la route 190 à Lewiston dans l'État de New York à l'autoroute 405 à Queenston en Ontario. Il a été ouvert à la circulation en 1962 et est le seul pont de l'organisation permettant la circulation des camions commerciaux.

**Tableau 21 – Revenus et dépenses de la Niagara Falls Bridge Commission,
au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2013 (en dollars)**

	2013	2012
Revenus		
Péage	17 844 607	18 677 759
Location	12 702 681	12 482 098
Contribution conditionnelle des installations	4 063 562	8 156 545
Investissement	2 371 024	3 209 804
Remboursement des frais de construction	0	597 241
Autres revenus	2 638 222	75 354
Total des revenus	39 620 096	43 198 801
Dépenses		
Administration et frais généraux	5 709 084	5 376 948
Entretien	4 977 522	4 664 469
Péage	2 638 150	2 617 387
Système d'information et de gestion	837 956	820 046
Sécurité	772 861	740 671
Avantages postérieurs à l'emploi	1 735 689	1 188 464
Amortissement	7 763 914	7 472 557
Frais d'intérêt	1 922 728	2 227 512
Amortissement des frais de financement des obligations	231 349	241 020
Pertes sur l'élimination d'actifs liés au pont	0	381 171
Total des dépenses	26 589 253	25 730 245
Résultat opérationnel	13 030 843	17 468 556

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Niagara Falls Bridge Commission, [Financial Statements and Additional Information for the Years Ended October 31, 2013 and 2012 with Independent Auditors' Report](#), p. 4.

Le Comité a appris que l'organisation possédait une réserve de l'ordre de 70 millions de dollars. La Niagara Falls Bridge Commission est autorisée à émettre des obligations américaines exemptes d'impôt et la dette actuelle totale de l'organisation se situe entre 80 et 90 millions de dollars.

3.8.3 Éléments contribuant au succès de leur organisation

En réponse à une question d'un membre du Comité, les représentants ont discuté des trois principaux éléments expliquant le succès de leur organisation. Le premier étant de mettre l'accent sur la mission de l'organisation qui est pour eux de faciliter la circulation sur les trois ponts de façon sécuritaire et rentable. Le deuxième étant de s'assurer que les ponts soient extrêmement bien entretenus. Finalement, le troisième étant de se munir d'une structure de gouvernance et d'employé(e)s déterminé(e)s à atteindre les objectifs de la mission établie.

3.8.4 Inspections et entretien

Suite à une question d'un membre du Comité, les représentants ont affirmé que les ponts sous la responsabilité de leur organisation étaient inspectés chaque année par une société internationale

d'inspection. Ils ont ajouté que leur organisation ne tardait pas à donner suite aux recommandations découlant de ces inspections et que l'entretien est la clé pour maintenir ce type d'infrastructure.

Le Comité a appris que la Niagara Falls Bridge Commission a investi 25 millions de dollars il y a trois ans pour l'entretien du pont Whirlpool Rapids, notamment pour le revitaliser et le repeindre. Les représentants ont affirmé qu'il était plus avantageux sur le plan financier d'entretenir les ponts que de les remplacer. En moyenne, l'organisation dépense entre cinq et dix millions de dollars chaque année pour les projets d'immobilisations liés aux trois ponts sous sa responsabilité.

3.8.5 Taux de péage

Les représentants ont expliqué qu'ils préparaient chaque année un plan opérationnel exhaustif qui est examiné par le conseil d'administration de l'organisation. Le plan contient des projections pour les années à venir et aide le conseil d'administration à établir les taux de péage qui sont fixés de manière à réaliser un surplus annuel.

4 AGENCES FÉDÉRALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Durant son étude du *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité a accueilli des fonctionnaires œuvrant au sein des diverses agences fédérales de développement économique, à savoir l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et l'Agence canadienne de développement économique du Nord. Bien que le Comité n'ait pas eu l'opportunité de recevoir des fonctionnaires de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, qui fait partie du portefeuille de l'Industrie Canada, il espère toutefois les inviter dans le cadre d'une prochaine étude.

4.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont parlé des principales activités, des défis et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont aussi discuté des retombées des investissements de l'Agence sur la région atlantique et de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale.

4.1.1 Principales activités et défis

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a été créée en 1987 afin d'aider la région du Canada atlantique à réaliser son plein potentiel en matière de productivité, d'innovation, de compétitivité et de croissance.

Les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation gère des activités sous quatre principales catégories, soit le développement d'entreprises; le développement des collectivités; les politiques, la défense des intérêts et la coordination de même que les services internes.

Ils ont poursuivi en disant que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique supporte les petites et moyennes entreprises par l'entremise de plusieurs initiatives, dont le Programme de développement des entreprises, le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Fonds des collectivités

innovatrices. Ces initiatives permettent aux petites et moyennes entreprises d'acquérir des nouvelles technologies et de développer leurs compétences en affaires afin de profiter des opportunités liées aux projets d'envergure comme la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale.

Par ailleurs, l'Agence promeut également la commercialisation de la recherche et du développement réalisés dans la région atlantique dans le but d'aider les entreprises à renforcer leurs capacités commerciales internationales et d'augmenter leurs exportations. Les fonctionnaires ont indiqué que ces efforts sont particulièrement importants puisque des opportunités d'affaires découleront de l'Accord économique et commercial global conclu entre le Canada et l'Union européenne.

Les fonctionnaires ont ajouté que l'Agence travaille avec les principaux acteurs communautaires et les organismes de développement économique pour identifier et créer des occasions de croissance économique locales et ce, notamment dans les régions rurales. Ils ont ajouté que leur organisation travaille également avec des partenaires et intervenants fédéraux et provinciaux sur certains défis d'envergure comme l'énergie, les ressources, l'industrie fondée sur la connaissance, les technologies marines et les sciences biologiques afin de répondre aux priorités économiques de la région et de développer une approche cohérente de développement économique.

Enfin, en réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le principal défi de leur région est sa ruralité et le fait que leur clientèle est principalement composée de petites et moyennes entreprises.

4.1.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses de 288,5 millions de dollars sont prévues pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour 2014-2015, soit une diminution de 11,5 millions de dollars, ou 3,8 %, par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 22 présente ces prévisions budgétaires de réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 22 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	63 873 388	67 211 348	-5,0
5	Subventions et contributions	216 270 293	225 820 293	-4,2
Total des crédits votés		280 143 681	293 031 641	-4,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>8 342 703</i>	<i>6 939 430</i>	<i>20,2</i>
Total des dépenses budgétaires		288 486 384	299 971 071	-3,8

Source : Tableau préparé par les auteurs à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-37.

Bien que les réductions budgétaires aient touché à la fois les programmes et les opérations de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Comité a appris que suite à un examen interne sur la rationalisation de ses opérations et la réduction de ses coûts d'opération, l'Agence a réalisé des compressions visant à préserver les fonds alloués à ses programmes.

Les fonctionnaires ont souligné que les dépenses de fonctionnement de l'Agence sont plus élevées en proportion du budget total de leur organisation en comparaison avec les autres agences de

développement régionales en raison du type de région desservie, soit une région majoritairement rurale. Par exemple, l'Agence doit compter plusieurs points de service étant donné la nature des programmes livrés, ce qui nécessite davantage de dépenses de fonctionnement.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique compte 560 employé(e)s et ce, suite à une réduction des effectifs de l'ordre de 24 % qui a eu lieu au cours des derniers exercices.

4.1.3 Retombées des investissements

Le Comité a appris qu'entre 2008 et 2013, chaque dollar que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a investi dans les entreprises a contribué à l'augmentation du produit intérieur brut de la région atlantique de plus de 5,40 dollars. Au total, selon les fonctionnaires, le tout a permis d'augmenter le produit intérieur brut de la région d'un milliard de dollars.

4.1.4 Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation a développé le Plan d'action pour la construction navale en Atlantique et travaille à aider les petites et moyennes entreprises à saisir les opportunités liées à la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. À ce jour, l'Agence a aidé 2 000 représentants de la communauté d'affaires des régions rurales et urbaines à améliorer leurs connaissances du processus d'approvisionnement et à développer des relations avec les principaux intervenants locaux et internationaux au moyen de sessions d'information.

4.2 Société d'expansion du Cap-Breton

Les fonctionnaires de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont discuté de la dissolution et des prévisions budgétaires de la Société d'expansion du Cap-Breton.

4.2.1 Dissolution

En vertu de la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*, la Société d'expansion du Cap-Breton, société d'État créée en 1987 afin de promouvoir et d'appuyer le financement et le développement de l'île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave en Nouvelle-Écosse, a été dissoute le 19 juin 2014. En plus de la prestation de ses propres programmes, la Société était responsable de la prestation de ceux de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dans la région du Cap-Breton. Elle assumait aussi les obligations de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton, notamment les régimes de pension et les avantages sociaux des employé(e)s.

Les activités de la Société d'expansion du Cap-Breton ont été transférées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les fonctionnaires de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont indiqué que leur organisation est maintenant responsable des activités de développement économique et des collectivités de la Société. Quant aux fonctionnaires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ils ont expliqué que leur ministère a hérité des responsabilités de la Société d'expansion du Cap-Breton liées à la gestion :

- des terres touchées du point de vue environnemental par les activités d'extraction du charbon qui, selon les fonctionnaires, s'échelonna sur une période d'au moins 50 ans;
- des avantages des anciens mineurs;
- du portefeuille d'actifs immobiliers qui comprend plus de 800 biens répartis sur une superficie d'environ 12 500 acres ainsi que des terres, des terrains résidentiels et commerciaux et des installations à bureaux.

Le Comité a appris que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a une expertise et de l'expérience en gestion de l'environnement et est de ce fait en mesure de gérer les amas de stériles, les eaux d'exhaure, la contamination du sol et les autres impacts environnementaux en lien avec les activités d'extraction minière qui se sont déroulées pendant 200 ans sur plus de 50 sites.

Selon les fonctionnaires, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a collaboré avec la Société et ce, dès la fin des activités d'extraction minière de la Société en 2001, pour diriger la mise en œuvre du Programme de fermeture des anciennes mines. Les fonctionnaires ont indiqué que les anciennes mines sont maintenant assainies et que des plans de surveillances et d'entretien à long terme de même que six installations de traitement de l'eau sont en place.

La mise en application des programmes de prestations destinés aux ancien(ne)s employé(e)s de la Société de développement du Cap-Breton qui a été transféré à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada comprend les éléments suivants pour l'exercice 2014-2015 :

- 350 participants au Programme d'encouragement à la retraite anticipée;
- 295 personnes touchant des prestations de maladie;
- 765 personnes bénéficiant d'une assurance-vie;
- 1 730 personnes faisant l'objet de demandes actives d'indemnités liées à un accident de travail;
- 300 personnes bénéficiant du Programme de subvention du charbon domestique (ce charbon est acheté de la Nova Scotia Power).

Les fonctionnaires ont indiqué que les coûts liés à l'application de ces programmes devraient diminuer dans les prochaines années et devenir minimales dans une vingtaine d'années à mesure que ces ancien(ne)s employé(e)s atteindront, d'une part, 65 ans et d'autre part, la fin de leur vie.

4.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 49,5 millions de dollars étaient prévues pour la Société d'expansion du Cap-Breton pour 2014-2015, soit 2,2 millions de dollars, ou 4,3 %, de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 23 présente ces prévisions budgétaires.

**Tableau 23 – Budgets principaux des dépenses de
la Société d'expansion du Cap-Breton, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)**

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton	49 536 000	51 763 000	-4,3
Total des dépenses budgétaires		49 536 000	51 763 000	-4,3

Source : Tableau préparé par les auteurs à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-311.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont expliqué que des fonds s'élevant à 5,6 millions de dollars ont été directement transférés à leur organisation sans être présentés dans un budget supplémentaire des dépenses en lien avec le transfert de certaines activités de la Société d'expansion du Cap-Breton. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a reçu, quant à lui, un transfert direct de 31,5 millions de dollars en lien avec les activités de la Société qui lui ont été transférées. Ces fonds transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'ont pas été présentés dans un budget supplémentaire des dépenses puisque le Parlement avait déjà approuvé ces dépenses dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

Seize employé(e)s de la Société d'expansion du Cap-Breton ont été transféré(e)s à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et 31 employé(e)s à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

4.3 Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Diversification de l'économie de l'Ouest canadien ont parlé du mandat de leur organisation, des prévisions budgétaires de cette dernière, de l'administration de programmes périphériques au nom du gouvernement fédéral et de la répartition du financement et de la sélection des projets financés.

4.3.1 Mandat

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont expliqué que dans le cadre de sa mission, Diversification de l'économie de l'Ouest canadien vise à promouvoir le développement et la diversification de l'économie des quatre provinces de l'Ouest canadien et à faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'orientations, de programmes et d'opérations dans le cadre de la politique économique nationale. L'organisation offre également des programmes nationaux dans les quatre provinces de l'Ouest canadien au nom du gouvernement fédéral.

4.3.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 158,9 millions de dollars sont prévues pour Diversification de l'économie de l'Ouest canadien en 2014-2015, soit 11,1% ou près de 19,8 millions de dollars de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 24 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 24 – Budgets principaux des dépenses de Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	36 928 959	40 398 398	-8,6
5	Subventions et contributions	117 863 000	133 411 000	-11,7
Total des crédits votés		154 791 959	173 809 398	-10,9
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>4 115 993</i>	<i>4 891 451</i>	<i>-15,9</i>
Total des dépenses budgétaires		158 907 952	178 700 849	-11,1

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-192.

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que la réduction nette des dépenses prévues est principalement liée à la fin du financement du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (27,4 millions de dollars) ainsi qu'aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 (7 millions de dollars).

Selon les fonctionnaires, le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire a été introduit en 2012 pour une durée de deux ans et a pris fin le 31 mars 2014, comme prévu.

4.3.3 Administration de programmes périphériques au nom du gouvernement fédéral

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires de Diversification de l'économie de l'Ouest canadien ont indiqué que leur organisation, comme d'autres organismes de développement régional, est considérée par le gouvernement fédéral comme un agent efficace pour l'administration personnalisée de programmes nationaux.

À titre d'exemple, les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation a administré avec succès le Fonds d'adaptation des collectivités et le programme Infrastructure de loisirs du Canada dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. De plus, ils ont ajouté que Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a récemment terminé l'administration de 700 projets dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire annoncé dans le budget fédéral de 2012.

Enfin, les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation étudie constamment des moyens d'offrir les programmes et les services plus efficacement et de répondre aux besoins particuliers de l'Ouest canadien et ce, au cours de leur évolution.

4.3.4 Répartition du financement et sélection des projets financés

Les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation allouait son aide financière aux meilleurs projets, sans égard à leur province d'origine. Néanmoins, ils ont tenu à ajouter que chacune des provinces de l'Ouest reçoit une part raisonnable des subventions accordées.

Les projets soumis à Diversification de l'économie de l'Ouest canadien sont évalués selon les six critères suivants, en ordre d'importance décroissante, soit du critère le plus important à celui jugé être le moins important :

- **L'innovation** : l'organisation met l'accent sur le renforcement de la capacité d'innovation de l'Ouest canadien en investissant dans des projets qui apportent des produits et services axés sur la technologie afin de renforcer le marché de l'innovation dans l'Ouest canadien.

- **La formation et le développement** : l'organisation soutient des projets et facilite les partenariats qui fourniront une formation postsecondaire aux employé(e)s et créeront des emplois durables à long terme pour l'Ouest canadien.
- **La croissance économique des Autochtones** : l'organisation collabore avec des entrepreneurs autochtones et leurs entreprises afin d'identifier les opportunités de développement économique et les compétences de ces collectivités.
- **Le commerce et l'investissement** : l'organisation supporte les projets qui renforcent la participation des petites entreprises dans le commerce international, en particulier dans les marchés émergents.
- **L'approvisionnement de la défense du gouvernement fédéral** : l'organisation renforce la capacité des petites et moyennes entreprises de l'Ouest canadien en les aidant à capitaliser sur les opportunités de marchés publics de la défense du gouvernement fédéral.
- **La revitalisation du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest du Canada** : l'organisation s'assure que les membres du réseau maximisent leur impact économique et sont alignés avec les priorités du gouvernement fédéral et les priorités organisationnelles.

4.4 Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Lors de leur témoignage devant le Comité, les représentants de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, de l'aide financière liée à la catastrophe de Lac-Mégantic et de l'Initiative de développement économique – Dualité linguistique. Ils ont aussi discuté du Fonds d'emprunt communautaire des Laurentides et des résultats obtenus en 2013-2014 et des objectifs pour 2014-2015.

4.4.1 Mandat

Questionnés par le Comité, les représentants de l'Agence ont expliqué que dans le cadre de sa mission, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec vise à favoriser le démarrage et la croissance des entreprises du Québec en les aidant à devenir plus concurrentielles, productives, innovatrices et actives sur les marchés étrangers.

L'Agence a comme objectif d'appuyer les efforts de mobilisation des régions et d'attirer des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise. Elle vise également à contribuer au dynamisme de l'ensemble des régions du Québec en portant une attention particulière aux collectivités dont la croissance économique est faible.

Les représentants de l'Agence ont également expliqué que leur organisation poursuit ses activités par l'intermédiaire de ses 360 employé(e)s, répartis dans 12 bureaux d'affaires couvrant l'ensemble des régions du Québec. Selon eux, l'Agence agit principalement auprès des petites et moyennes entreprises et des organismes à but non lucratif, en leur offrant un appui financier pour la réalisation de projets afin les soutenir dans leurs démarches de développement.

4.4.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 247,8 millions de dollars sont prévues pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour 2014-2015, soit 2,8 % ou près de 7,1 millions de dollars de moins que les dépenses

budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 25 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 25 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	37 907 218	38 535 171	-1,6
5	Subventions et contributions	205 309 446	211 466 912	-2,9
Total des crédits votés		243 216 664	250 002 083	-2,7
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>4 623 953</i>	<i>4 929 289</i>	<i>-6,2</i>
Total des dépenses budgétaires		247 840 617	254 931 372	-2,8

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-30.

4.4.3 Aide financière liée à la catastrophe de Lac-Mégantic

Répondant aux questions des membres du Comité, les représentants de l'Agence ont affirmé que dans le cadre du Programme de développement économique du Québec, l'Agence contribue notamment au renforcement de l'économie des collectivités et des régions du Québec aux prises avec des enjeux de développement économique ponctuels et ciblés, comme c'est le cas actuellement pour la ville de Lac-Mégantic.

Ainsi, les représentants ont expliqué que l'Agence a lancé, en juillet 2013, l'Initiative de relance économique de Lac-Mégantic. Cette initiative, dotée d'une enveloppe budgétaire de 35 millions de dollars, s'échelonne sur une période de sept ans et comporte trois volets ayant chacun un financement distinct : 20 millions de dollars pour l'aide à la reconstruction de la ville; 10 millions de dollars pour l'aide directe aux entreprises et aux organismes sans but lucratif et 5 millions de dollars pour deux fonds d'investissement gérés par la Société d'aide au développement des collectivités de la région de Lac-Mégantic.

Répondant aux questions des membres du Comité, les représentants ont affirmé que les fonds disponibles pour l'Initiative de relance économique de Lac-Mégantic ont notamment contribué à la réfection des rues Lévis et Salaberry, permettant ainsi la réunification du centre-ville. Un appui financier a été également consenti à des entreprises sinistrées pour faciliter leur redémarrage. L'Agence a aussi soutenu la création d'un parcours piétonnier au cœur de la ville pour permettre aux citoyen(ne)s et aux visiteurs de se réapproprier le nouveau centre-ville.

Les représentants ont poursuivi leur témoignage en expliquant qu'une équipe dédiée est présente sur le terrain et travaille de près avec les partenaires locaux pour s'assurer de bien comprendre leurs besoins, les accompagner dans leurs démarches de développement économique et identifier les options de financement disponibles. En 2014, l'équipe a participé à plus d'une centaine de rencontres avec des entrepreneurs, des dirigeants de la ville de Lac-Mégantic et des intervenants économiques locaux.

4.4.4 L'initiative de développement économique – Dualité linguistique

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que l'Initiative de développement économique – Dualité linguistique vise à stimuler le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec. Ils ont ajouté que dans le cadre de cette initiative, leur organisation prévoit investir plus de 2,6 millions de dollars pour la réalisation de

projets au cours de l'exercice 2014-2015. Selon eux, cette aide financière s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par l'Agence, en vertu de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 et répondra aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec.

4.4.5 Fonds d'emprunt communautaire des Laurentides

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont discuté du Fonds d'emprunt communautaire des Laurentides, un organisme à but non lucratif qui offre des services de microcrédit et de démarrage d'entreprise aux anglophones de la région des Laurentides. Selon eux, l'Agence a fourni 153 000 dollars à ce fonds en deux ans et quatre mois d'opération.

4.4.6 Résultats obtenus en 2013-2014 et objectifs pour 2014-2015

Les fonctionnaires ont expliqué que pour l'exercice financier 2013-2014, leur organisation a investi un total de 226 millions de dollars au titre des subventions et contributions. Grâce à ce montant, plus de 1 150 projets de développement économique ont été financés et ont fait une différence tangible pour l'économie des régions du Québec. Au total, plus de 7 391 entreprises ont ainsi reçu de l'assistance financière par l'entremise d'organismes financés par l'Agence. Selon les représentants, chaque dollar dépensé par l'organisation en 2013-2014 a engendré 2,62 dollars en investissements dans les régions du Québec.

Enfin, les représentants de l'Agence ont terminé leur témoignage en affirmant que les interventions de l'Agence sont bien adaptées aux réalités économiques du Québec et qu'elles contribuent au développement des entreprises et au dynamisme des collectivités. Selon eux, l'Agence a les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs pour l'année 2014-2015, soit :

- appuyer le maintien et l'essor des entreprises;
- contribuer au renforcement de l'économie des collectivités et des régions du Québec;
- poursuivre la modernisation et la transformation de l'organisation pour accroître son efficience.

4.5 Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario ont discuté du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation ainsi que de l'établissement des priorités et de la reddition des comptes.

4.5.1 Mandat

Fondée en 2009, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario a pour rôle d'encourager le développement économique et la diversification industrielle régionale du Sud de l'Ontario.

L'Agence administre les programmes suivants : le Fonds de fabrication de pointe, le Programme de développement de l'Est de l'Ontario, le Programme de développement des collectivités et l'Initiative de développement économique. De plus, l'Agence appuie Infrastructure Canada dans la prestation des programmes d'infrastructure dans la région.

Dans son budget de 2013, le gouvernement fédéral a reconduit le mandat de l'Agence et a autorisé le renouvellement de son financement de 920 millions de dollars sur cinq ans, à partir du 1^{er} avril 2014.

4.5.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 206,7 millions de dollars sont prévues pour 2014-2015 pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, soit 16,0 millions de dollars, ou 7,2 %, de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 26 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 26 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	26 037 429	24 774 560	5,1
5	Subventions et contributions	177 631 522	194 888 410	-8,9
Total des crédits votés		203 668 951	219 662 970	-7,3
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>3 095 164</i>	<i>3 149 796</i>	<i>-1,7</i>
Total des dépenses budgétaires		206 764 115	222 812 766	-7,2

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-46.

Le Comité a appris que la diminution des sommes demandées dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* est surtout attribuable à des diminutions au niveau du crédit pour les dépenses de subventions et contributions – une baisse de 17,3 millions de dollars ou de 8,9 %. Le tout est cependant partiellement contrebalancé par une hausse du crédit accordés aux dépenses de fonctionnement, qui augmentent de 5,1 % ou près de 1,3 million de dollars.

D'après le témoignage des fonctionnaires de l'Agence, la diminution du crédit pour les dépenses de subventions et contribution est due à la temporisation du programme d'infrastructure, tandis que l'augmentation du crédit pour les dépenses de fonctionnement est le résultat de l'intégration d'une organisation, Entreprises Canada Ontario, aux responsabilités de l'Agence. Entreprises Canada Ontario a pour mandat d'aider les entrepreneurs ontariens à obtenir des renseignements commerciaux auprès des gouvernements et à démarrer des entreprises.

4.5.3 Établissement des priorités et reddition des comptes

Le Comité s'est intéressé à la façon dont l'Agence élaborait sa stratégie de développement régional et évaluait les résultats de ses interventions. Particulièrement, le Comité a cherché à savoir si l'Agence établissait ses priorités en matière de développement régional en ciblant certains secteurs industriels clés comme le secteur de l'automobile, des forêts, ou de l'agriculture. Les fonctionnaires ont indiqué que l'Agence ne cherchait pas à financer des projets ou secteurs particuliers selon un schéma préétabli, mais qu'elle répondait plutôt aux demandes de financement individuelles de petites et moyennes entreprises pour des projets particuliers. Selon les fonctionnaires, toutes les demandes d'assistance reçues sont en premier lieu examinées pour établir si les projets en question sont conformes aux conditions des lignes directrices des programmes. Ensuite, les projets sont évalués pour déterminer lesquels s'accordent le mieux aux objectifs de développement économique régional de l'Agence.

Selon les fonctionnaires, l'évaluation de l'efficacité des interventions de l'Agence s'inscrit à l'intérieur du cadre existant de reddition des comptes au Parlement, qui peut se résumer ainsi : l'Agence annonce ses objectifs et ses priorités annuellement dans son rapport sur les plans et priorités et les résultats de ses programmes sont communiqués annuellement dans son rapport sur le rendement. En plus, les programmes de l'Agence sont sujets à des évaluations périodiques afin de s'assurer de leur pertinence.

Les fonctionnaires ont tenu à souligner que l'aide financière accordée aux entreprises comportait aussi un élément important de reddition de comptes et de suivi. Dans le cadre de ces ententes de contribution, le bénéficiaire est tenu de faire rapport à l'Agence sur une base régulière et plus le projet est risqué, plus la fréquence des rapports est élevée. L'Agence vérifie également les bénéficiaires pour s'assurer que les projets financés existent réellement.

Enfin, les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité un rapport récapitulatif portant sur l'ensemble des investissements de l'Agence dans les entreprises du Sud de l'Ontario œuvrant dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts ainsi qu'un autre rapport portant sur les investissements de l'Agence accordés aux entreprises œuvrant dans l'industrie de la transformation des aliments, incluant les entreprises et établissements situés dans la ville de Guelph, en Ontario. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information demandée n'avait toujours pas été fournie.

4.6 Agence canadienne de développement économique du Nord

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement économique du Nord ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont aussi discuté des programmes de développement économique de l'Agence, du secteur de la politique et de l'harmonisation, de l'Initiative d'état de préparation des collectivités, de l'établissement des priorités et de l'évaluation des objectifs ainsi que des défis auxquels les Autochtones sont confrontés. Enfin, ils ont abordé le rapport du printemps 2014 du Bureau vérificateur général du Canada et les services en français offerts par l'Agence.

4.6.1 Mandat

L'Agence canadienne de développement économique du Nord a été établie en 2009 afin de diversifier et dynamiser l'économie des trois territoires canadiens, soit les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut. Elle est sous le portefeuille du ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord. Le Comité a appris que c'est la seule organisation du gouvernement fédéral dont le siège social se trouve dans le Nord canadien, soit à Iqaluit au Nunavut.

Les trois grands secteurs d'activités et de services de l'Agence sont : un ensemble de programmes de contribution, son Bureau de gestion des projets nordiques et son rôle de porte-parole du Nord. Ses programmes soutiennent les secteurs économiques clés, dont l'exploitation minière, le tourisme, les pêches, l'industrie culturelle, les petites entreprises et le développement des collectivités et des affaires. Le Bureau de gestion des projets nordiques offre, quant à lui, des services de gestion des enjeux, des directives et des conseils à l'industrie et aux collectivités. Il travaille aussi avec des partenaires afin de maximiser les retombées socioéconomiques des projets d'envergure dans les collectivités du Nord. Le Comité a appris que le Bureau de gestion des projets nordiques collabore actuellement avec plus de 30 sociétés pour piloter des projets de développement des ressources. Selon les fonctionnaires, ces projets ont le potentiel de générer des investissements en capitaux s'élevant à 22,2 milliards de dollars et de créer plus de 10 000 emplois dans le Nord.

Répondant à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que leur agence travaille en étroite collaboration avec Affaires indiennes et du Nord canadien. De plus, ce Ministère offre du support à l'Agence canadienne de développement économique du Nord en ce qui concerne certains services administratifs.

Les fonctionnaires ont également expliqué que leur organisation fournit des programmes et services dans deux secteurs de programmes principaux, à savoir le développement économique et le secteur de la politique et de l'harmonisation.

4.6.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, des dépenses budgétaires de 30,9 millions de dollars sont prévues pour 2014-2015 pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord, soit 20,8 millions de dollars, ou 40,2 %, de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Le tableau 27 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 27 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, 2013-2014 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2014-2015	2013-2014	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	11 231 366	12 103 359	-7,2
5	Subventions et contributions	18 641 803	38 664 119	-51,8
Total des crédits votés		29 873 169	50 767 478	-41,2
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 072 597</i>	<i>1 023 655</i>	<i>4,8</i>
Total des dépenses budgétaires		30 945 766	51 791 133	-40,2

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. II-26.

Par ailleurs, l'Agence canadienne de développement économique du Nord a demandé des fonds additionnels, s'élevant à 21,6 millions de dollars, dans le cadre des budgets supplémentaires des dépenses A et B portant ainsi les crédits totaux à 52,5 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. Selon l'information recueillie par le Comité, ces crédits sont comparables aux dépenses réelles de l'organisation pour l'exercice 2013-2014 qui ont été de 50,8 millions de dollars.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les coûts opérationnels de leur organisation constituent environ 27 % du budget total de l'Agence. Ils ont souligné que certains coûts sont très élevés dans le Nord, dont des avantages sociaux spécifiques pour les employé(e)s travaillant dans cette région et les coûts de transport.

Les fonctionnaires ont indiqué que l'effectif prévu pour leur organisation pour l'exercice 2014-2015 est de 90 postes alors que l'organisation compte actuellement 78 employé(e)s réparti(e)s dans ses quatre bureaux situés dans les trois capitales territoriales ainsi qu'à Ottawa. Ils ont poursuivi leur témoignage en mentionnant que près de 70 % des employé(e)s de leur organisation travaillent dans les bureaux des capitales territoriales et qu'ils s'affairent actuellement à élargir le siège social de l'Agence, situé à Iqaluit, et à y transférer une grande partie des services organisationnels.

Enfin, le Comité s'est intéressé à la répartition des investissements faits à ce jour par l'Agence pour chacun des trois territoires canadiens ainsi que la proportion des investissements de l'Agence qui ont été faits auprès d'entrepreneurs autochtones au moyen de ses divers programmes. Les fonctionnaires

se sont engagés à fournir ces renseignements au Comité. Toutefois, l'information n'avait pas encore été reçue au moment de la rédaction de ce rapport.

4.6.3 Programmes de développement économique

Le Comité a appris que le premier secteur d'activité de l'Agence est de stimuler le développement économique dans le Nord et ce, au moyen des deux programmes suivants :

- le programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord, dont le financement a été renouvelé pour un montant de 40 millions de dollars sur deux ans dans le budget fédéral de 2014. L'Agence a toutefois obtenu les fonds liés à ce programme, qui favorise l'amélioration de secteurs clés de l'économie, la diversification économique et l'accroissement de la participation à l'économie, dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*;
- le Programme d'opportunités économiques pour les Autochtones du Nord, qui a été rationalisé en avril 2014 dans le but de l'orienter principalement sur les possibilités économiques. Son budget annuel est de 10,8 millions de dollars et il vise à appuyer le développement des entreprises autochtones de même que la planification communautaire et le développement des capacités.

Les fonctionnaires se sont engagés à fournir la liste des communautés bénéficiaires de fonds provenant du Programme d'opportunités économiques pour les Autochtones du Nord suite à une demande d'un membre du Comité. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu l'information demandée.

Par ailleurs, les fonctionnaires ont mentionné que l'Agence investit un total de 27 millions de dollars sur cinq ans dans le Programme d'éducation de base des adultes du Nord. Ce programme est livré par les trois collèges du Nord et vise à améliorer l'alphabétisation de base afin d'aider les résidents du Nord à participer au marché du travail. Le programme est une combinaison d'éducation de base et professionnelle. Le financement de ce programme pour chacun des territoires est déterminé en fonction de leur proportion respective d'habitants en âge de travailler qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Les fonctionnaires ont fait valoir au Comité que depuis la création de leur organisation en 2009, plus de 208 millions de dollars ont été investis dans plus de 950 projets visant à stimuler le développement économique de l'ensemble des territoires canadiens. Selon les fonctionnaires, chaque dollar investi en 2014-2015 par l'Agence a généré des investissements supplémentaires de 2,22 dollars provenant des partenaires. En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le tout se traduit en contributions s'élevant à environ 35 à 40 millions de dollars annuellement et qu'à cela s'ajoutent des dépenses d'opération d'environ 15 millions de dollars par année.

4.6.4 Secteur de la politique et de l'harmonisation

Le Comité a appris que ce deuxième secteur d'activité de l'Agence englobe les travaux de recherche et d'analyse requis pour le développement de politiques et de programmes efficaces. Ce secteur supporte les efforts de mobilisation de l'Agence incluant le travail réalisé en collaboration avec les promoteurs de projets, l'action menée auprès des gouvernements territoriaux et des organisations autochtones ainsi que le rôle du Bureau de gestion des projets nordiques dans la coordination des efforts de réglementation fédéraux et les consultations faites par le gouvernement fédéral.

Les fonctionnaires ont précisé que le Bureau de gestion des projets nordiques supervise le développement des ressources dans les trois territoires canadiens au nom du gouvernement fédéral.

4.6.5 Initiative d'état de préparation des collectivités

Les fonctionnaires ont discuté de l'Initiative d'état de préparation des collectivités qui vise à favoriser le développement des compétences dans les collectivités du Nord en encourageant ces dernières à se préparer au nombre croissant de grands projets d'exploitation des ressources. Prévüe pour deux ans, cette initiative reçoit son financement de l'Initiative de partenariats stratégiques d'Affaires indiennes et du Nord canadien. Les fonctionnaires ont dit que, dans le cadre de cette initiative, leur organisation privilégie une approche innovatrice en matière de consultation des collectivités pour aider les résidents du Nord à se préparer adéquatement afin d'assurer une planification du développement des ressources favorisant une saine gestion des incidences socioéconomiques du développement.

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont dit que l'Initiative d'état de préparation des collectivités était mise à l'essai dans six collectivités au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest et sur le point d'être lancée au Yukon.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'ils travaillent et discutent avec les collectivités, l'industrie et leurs partenaires territoriaux afin, notamment, d'évaluer les impacts sociaux-économiques et ce, bien avant qu'un projet de développement des ressources ne requière une évaluation environnementale.

4.6.6 Établissement des priorités et évaluation des objectifs

Le Comité s'est intéressé à la façon dont l'Agence canadienne de développement économique du Nord établit ses priorités sur le plan du développement économique des régions qu'elle dessert. Les fonctionnaires ont répondu qu'ils travaillent étroitement avec leurs partenaires du Nord et discutent avec les leaders des communautés de chaque territoire afin de cerner et comprendre les priorités des secteurs privé et public. Ils ont ajouté qu'une stratégie d'engagement et de consultation a été implantée afin de s'assurer que les besoins du Nord soient entendus. Par la suite, un plan stratégique quinquennal, basé sur l'information recueillie et les analyses réalisées, a été élaboré afin de mieux cibler les objectifs d'investissements.

Des membres du Comité ont questionné les fonctionnaires quant à l'évaluation de leurs objectifs. Ces derniers ont répondu qu'ils travaillent tout au long de l'année avec les objectifs établis en se questionnant périodiquement sur les progrès de l'Agence et à savoir si les investissements ont été dirigés vers les objectifs établis. De plus, les ententes de contribution que l'Agence négocie avec les bénéficiaires définissent à la fois les attentes et les exigences liées à la reddition de comptes de la part des bénéficiaires. Les fonctionnaires ont expliqué qu'ils essaient de trouver un juste équilibre entre l'information nécessaire pour assurer une bonne utilisation des ressources et une charge de déclaration raisonnable pour les bénéficiaires.

4.6.7 Défis des Autochtones

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'ils existent de nombreux défis freinant la participation des Autochtones et des entrepreneurs du Nord canadien à l'économie. Parmi ces défis, ils ont abordé la capacité communautaire, l'isolement de certaines collectivités, l'accès aux investissements et la volonté de certains Autochtones à travailler dans leur langue maternelle. Afin de composer avec ces défis, l'Agence appuie les entreprises du Nord canadien

de diverses façons, en offrant notamment une gamme de services ciblés et ce, à travers les trois territoires. Les fonctionnaires ont ajouté que les communautés du Nord canadien doivent également composer avec d'importants défis entourant les infrastructures et l'énergie.

4.6.8 Rapport du printemps 2014 du Bureau vérificateur général du Canada

Dans son rapport du printemps 2014, le Bureau du vérificateur général du Canada a publié un audit de performance de l'Agence canadienne de développement économique du Nord dans le cadre duquel il examinait la gestion et l'exécution de ses trois programmes de paiements de transfert – le Programme d'investissements ciblés, le Programme de développement économique des communautés et le Programme d'éducation de base des adultes du Nord. Au total, le Bureau du vérificateur général du Canada a formulé douze recommandations à l'Agence. Les fonctionnaires ont indiqué que leur organisation avait donné suite à toutes ces recommandations. Ils ont ajouté que la plupart des mesures correctives ont été prises et que les initiatives suivantes sont en cours de réalisation :

- l'augmentation des effectifs de l'Agence à l'administration centrale située à Iqaluit;
- l'intégration de mesures de rendement aux pratiques opérationnelles et aux processus décisionnels de l'Agence.

Les fonctionnaires ont également mentionné que le service à la clientèle de l'Agence a été renforcé.

Finalement, le Comité a appris que suite aux améliorations apportées aux processus opérationnels internes, l'Agence est désormais en mesure d'accuser réception des demandes de projet complètes dans un délai de dix jours plus de 93 % du temps et de procéder aux approbations des projets conformément aux normes de service dans près de 90 % des cas.

4.6.9 Services offerts en français

Répondant à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé qu'il y a des francophones dans les trois territoires canadiens et que l'Agence canadienne de développement économique du Nord a investi dans certains programmes afin de favoriser la capacité des entrepreneurs francophones à travailler dans la langue de leur choix. Ils ont souligné, à titre d'exemple, que l'Agence a investi 100 000 \$ en 2014-2015 pour aider le Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest à élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation en français sur les débouchés du secteur des mines et de l'énergie de même que sur la promotion de l'entrepreneuriat.

5 SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPEND LORS DE LA DEUXIÈME ÉTUDE INTÉrimAIRE DU *BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015*

Le Comité a reçu des informations supplémentaires concernant certaines questions demeurées en suspend lors de la deuxième étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Ces informations touchent le financement pour les traitements liés à la consommation et à l'abus de substances, les économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 et le Fonds du Canada pour les périodiques.

5.1 Financement pour le traitement lié à consommation et à l'abus de substances

Lors de leur témoignage devant le Comité le 29 avril 2014, les fonctionnaires de Santé Canada s'étaient engagés à fournir au Comité de l'information sur le financement pour les traitements liés à la consommation et à l'abus de substances. Depuis, le Comité a été informé qu'aucun programme ou employé fédéral de lutte de première ligne contre la toxicomanie n'a été touché par les économies cernées dans le budget fédéral de 2012. De plus, le Comité a reçu des précisions quant aux efforts déployés par le gouvernement fédéral pour lutter contre la consommation et l'abus de drogues et de tabac.

Le Comité a appris que le gouvernement fédéral a développé une réponse globale pour lutter contre la toxicomanie, soit la Stratégie nationale antidrogue. Cette stratégie est composée de trois plans d'action :

- le Plan d'action en matière de prévention, qui met l'emphase sur la prévention de la consommation de drogues illicites. Son financement de 30 millions de dollars sur cinq ans est destiné au développement d'une campagne médiatique à l'intention des jeunes et de leurs parents;
- le Plan d'action en matière de traitement, qui est axé sur le traitement des toxicomanes et pour lequel 120,9 millions de dollars ont été investis sur cinq ans, incluant un financement à durée limitée à l'intention des intervenants offrant des services de traitement précis à des jeunes à risque. Ce plan d'action continue d'offrir du financement aux provinces, territoires et intervenants à la hauteur de 13,2 millions de dollars annuellement;
- le Plan d'action en matière d'application de la loi, qui lutte contre la production et la distribution de drogues illicites.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 44,9 millions de dollars supplémentaires dans la Stratégie nationale antidrogue par l'entremise du budget fédéral de 2014.

Enfin, le gouvernement fédéral a renouvelé la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme dans le cadre du budget fédéral de 2012.

5.2 Économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

5.2.1 Santé Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Santé Canada s'étaient engagés à fournir des précisions quant aux économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 qui seront réalisées au cours de l'exercice financier 2014-2015. Depuis, le Comité a appris que les économies planifiées pour l'exercice 2014-2015 et les suivants s'élèvent à 197,6 millions de dollars comparativement à 138,5 millions de dollars et 74,2 millions de dollars pour les exercices 2013-2014 et 2012-2013, respectivement. Tel que présenté dans le tableau 28, ces économies sont réparties entre quatre catégories, soit l'efficacité administrative et la rationalisation des structures et fonctions, les subventions et contributions, les services partagés de même que la rationalisation des opérations réglementaires et l'administration.

Tableau 28 – Économies planifiées par Santé Canada dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, exercices 2012-2013 à 2014-2015 et au-delà (en milliers de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015 et au-delà
Efficacité administrative et rationalisation des structures et fonctions			
Restructuration organisationnelle	11 534	37 341	39 501
Rationalisation de la capacité en matière de politique et de planification, et de la compétence administrative	4 926	20 639	35 856
Rationalisation des activités dans les domaines scientifiques, de recherches et de laboratoires	693	3 232	9 067
Efficacité administrative et opérationnelle	14 302	20 619	24 007
Total partiel	31 455	81 831	108 431
Subventions et contributions			
Réductions du financement aux organismes de santé pancanadiens	2 000	7 337	11 270
Réductions du financement aux programmes de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits non liés à la prestation de services	27 029	27 322	27 498
Réductions du financement aux programmes de subventions et contributions	8 955	8 955	19 705
Total partiel	37 984	43 614	58 473
Services partagés	3 727	9 872	17 862
Rationalisation des opérations réglementaires et administration	1 032	3 198	12 829
Total	74 197	138 515	197 595

Source : Tableau préparé à partir des données tirées de Santé Canada, [Plan d'action économique du Canada 2012 – Santé Canada](#).

5.2.2 Citoyenneté et Immigration Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Citoyenneté et Immigration Canada s'étaient engagés à fournir une liste détaillant les programmes, services et employé(e)s affecté(e)s par les économies réalisées suite à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Depuis, le Comité a été informé que le Ministère n'est pas en mesure de fournir la liste demandée puisque les mesures d'économies du budget fédéral de 2012 ont été définies en termes d'activités du Ministère et non par composante de l'architecture d'alignement des programmes. Toutefois, le Comité a appris que le total des économies réalisées au cours de l'exercice 2014-2015 s'élève à 13,8 millions de dollars. Le tableau 29 fournit certaines précisions quant aux détails entourant ces économies.

Tableau 29 – Économies planifiées par Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)

	2014-2015
Moderniser les opérations	
Rajuster la taille du réseau des bureaux à l'étranger	4 465
Rajuster la taille du réseau national	0
Gérer le réseau national	95
Total partiel	4 560
Centralisation et réorientation des services ministériels	
Fournir un soutien informatique	1 189
Regrouper les ressources humaines	1 723
Regrouper les communications	535
Regrouper les services administratifs régionaux	0
Centraliser l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'administration centrale nationale	0
Regrouper les services financiers	395
Gérer l'information sur papier	510
Repenser les services de bibliothèque	232
Transférer les services de distribution	0
Total partiel	4 584
Réorganisation du gouvernement et des programmes	
Supprimer le financement des portails d'immigration des provinces et des territoires	0
Supprimer le financement de l'initiative de développement de collectivités accueillantes	0
Examiner les services d'établissement fédéraux, provinciaux et territoriaux	1 456
Réduire le volet Projets pour le multiculturalisme du programme Inter Action	0
Remanier les services de rétablissement des réfugiés	3 280
Plan d'action pour les langues officielles	0
Total partiel	4 736
Total	13 880

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues de Citoyenneté et Immigration Canada le 15 octobre 2014.

5.3 Fonds du Canada pour les périodiques

Au cours de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Patrimoine canadien se sont engagés à fournir la liste des récipiendaires des subventions et contributions provenant du Fonds du Canada pour les périodiques. Depuis, le Comité a reçu cette liste qui offre les informations suivantes pour l'exercice 2013-2014 :

- 806 périodiques ont reçu une subvention dans le cadre de l'aide aux éditeurs;
 - 15 périodiques ont obtenu une contribution par l'entremise de l'aide aux éditeurs;
 - 4 périodiques ont reçu une subvention pour une innovation commerciale;
 - 49 périodiques ont obtenu une contribution pour une innovation commerciale;
 - 18 organisations ont obtenu une contribution pour des initiatives collectives.
-

ANNEXE A : PONTS FÉDÉRAUX PAR ENTITÉ RESPONSABLE

Tableau A.1 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de la Société des ponts fédéraux Limitée

Nom	Municipalité
Pont international de la Voie Maritime	Akwesasne (Ontario)
Pont international de Sault Ste. Marie	Sault Ste. Marie (Ontario)
Pont Mille-Îles	Leeds and the Thousand Islands (Ontario)

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

Tableau A.2 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Nom	Municipalité(s)
Pont Champlain	Brossard (Québec) et Montréal (Québec)
Estacade du pont Champlain	Brossard (Québec)
Pont de L'Île-des-Soeurs	Montréal (Québec)
Nouveau pont de contournement de l'Îles-des-Soeurs	Montréal (Québec)
Section fédérale du pont Honoré-Mercier	Kahnawake (Québec)
Pont Jacques-Cartier	Longueuil (Québec) et Montréal (Québec)

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

Tableau A.3 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de l'Administration portuaire de Montréal

Nom	Municipalité
Pont au sud de la jetée Alexandra	Montréal (Québec)
Pont extensible de la jetée Alexandra	Montréal (Québec)

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

Tableau A.4 – Pont fédéral sous la responsabilité de l'Administration portuaire de Québec

Nom	Municipalité
Pont levant de la rue Dalhousie	Québec (Québec)

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

**Tableau A.5 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de
la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

Nom	Municipalité(s)
Pont 7 inférieur et supérieur de Kahnawake	Kahnawake (Québec)
Écluse supérieure de Beauharnois	Beauharnois (Québec)
Pont 9	Salaberry-de-Valleyfield (Québec) et Saint-Louis-de-Gonzague (Québec)
Pont Jacques-Cartier	Montréal (Québec) et Longueuil (Québec)
Pont Larocque	Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
Pont 12	Iroquois (Ontario)
Pont 13 Régulateur des glaces de Saint-Lambert	Saint-Lambert (Québec)
Pont Victoria sud	Saint-Lambert (Québec)
Déversoir au-dessus du canal de régulation	Saint-Lambert (Québec)
Déversoir au-dessous du canal de régulation	Saint-Lambert (Québec)
Pont 17 Régulateur des glaces Côte-Sainte-Catherine	Sainte-Catherine (Québec)
Pont Victoria nord	Saint-Lambert (Québec)
Canal régulateur de Côte-Sainte-Catherine	Sainte-Catherine (Québec)
Pont 2 Inférieur des écluses de Saint-Lambert	Saint-Lambert (Québec)
Pont 20 Déversoir de l'écluse de Beauharnois	Beauharnois (Québec)
Pont 21 Ponceau ruisseau Suzanne – Kahnawake	Kahnawake (Québec)
Pont 22 Île Tekakwitha – Kahnawake	Kahnawake (Québec)
Pont 24 Déversoir de l'écluse de Beauharnois	Beauharnois (Québec)
Pont 3 Supérieur des écluses de Saint-Lambert	Saint-Lambert (Québec)
Pont Champlain (travées d'approche fixes est et ouest)	Montréal (Québec) et Brossard (Québec)
Pont 5 Côte-Sainte-Catherine	Sainte-Catherine (Québec)
Pont Honoré-Mercier	Montréal (Québec) et Kahnawake (Québec)
Pont international de la Voie Maritime	Cornwall (Ontario)
Pont 3	St. Catharines (Ontario)
Pont 4 travées d'approche fixes est et ouest	St. Catharines (Ontario)
Pont 5 Avenue Glendale	St. Catharines (Ontario)

Nom	Municipalité(s)
Pont à ponceau, Haul Rd N. – Glendale Ave	St. Catharines (Ontario)
Pont de passage, CN Tunnel Townline est et ouest	Port Colborne (Ontario)
Passage Kelly, 3 ^e Canal	Thorold (Ontario)
Bassin 7 Pont Trestle	Thorold (Ontario)
Pont portable	Thorold (Ontario)
Pont 25 Déversoir	Thorold (Ontario)
Pont 7 Déversoir	Thorold (Ontario)
Pont 8 Déversoir	Port Colborne (Ontario)
Pont 1	St. Catharines (Ontario)
Pont 6	St. Catharines (Ontario)
Pont 7	St. Catharines (Ontario)
Pont 11 Allanburg, Canal de Welland	Welland (Ontario)
Pont 19a	Port Colborne (Ontario)
Pont 21	Port Colborne (Ontario)

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues de Transports Canada le 11 février 2015.

Tableau A.6 – Pont fédéral sous la responsabilité de Transports Canada

Nom	Municipalités
Pont de la Confédération	Borden-Carleton (Île-du-Prince-Édouard) et Bostford (Nouveau-Brunswick)

Note : Le pont de la Confédération est exploité par une entreprise privée, la Strait Crossing Development Incorporée.

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

Tableau A.7 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de la Commission de la capitale nationale

Nom	Municipalités
Pont Champlain	Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec)
Pont Portage	Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec)

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

Tableau A.8 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nom	Municipalité(s)
Pont J.C. Van Horne	Campbellton (Nouveau-Brunswick) et Pointe-à-la-Croix (Québec)
Pont Alexandra	Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec)
Pont des Chaudières	Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec)
Pont des Allumettes	Pembroke (Ontario) et L'Isle-aux-Allumettes (Québec)
Pont Des Joachims	Rolphon (Ontario) et Rapides-des-Joachims (Québec)
Pont MacDonald-Cartier	Ottawa (Ontario) et Gatineau (Québec)
Pont levant de Burlington	Burlington (Ontario)
Pont du canal Portage	Rivière des Français (Ontario)
Pont-jetée LaSalle	Kingston (Ontario)
Pont routier de l'écluse et du barrage St. Andrews	Lockport (Manitoba)
Pont ferroviaire de New Westminster	New Westminster (Colombie-Britannique) et Surrey (Colombie-Britannique)

Note : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est aussi responsable de 25 ponts et 31 ponceaux situés sur la route de l'Alaska.

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 12 juin 2014.

Tableau A.9 – Ponts fédéraux sous la responsabilité de Pêches et Océans Canada

Nom du site – nom de la composante	Municipalité/ Province
Bassins de frai et d'alevinage d'Atnarko – Passerelle	Bella Coola (Colombie-Britannique)
Projet d'écloserie de Big Qualicum – Pont	Qualicum Bay (Colombie-Britannique)
Barrière de dénombrement du ruisseau Black – Passerelle	Colombie-Britannique
Feu à secteurs de l'île Bonilla – Passerelle	Colombie-Britannique
Île Egg – Pont	Colombie-Britannique
Passe à poisson de la rivière Embley – Passerelle	Colombie-Britannique
Projet de la rivière Fulton – Pont	Granisle (Colombie-Britannique)
Passes à poisson de Hells Gate – Pont suspendu aux véhicules	Hell's Gate (Colombie-Britannique)

Nom du site – nom de la composante	Municipalité/ Province
Bassin de frai de la rivière Horsefly – Pont pour accès au site	Horsefly (Colombie-Britannique)
Île Ivory – Pont	Colombie-Britannique
Mont Klemtu – Passerelle	Colombie-Britannique
Île Lennard – Passerelle	Colombie-Britannique
Île Nootka – Pont	Colombie-Britannique
Bassin de frai de la rivière Phillips – Pont	Phillips Arm (Colombie-Britannique)
Île Pine – Passerelle	Colombie-Britannique
Projet du ruisseau Pinkut – Pont en bois	Burns Lake (Colombie-Britannique)
Quatsino / Île Kains – Passerelle	Colombie-Britannique
Écloserie de la rivière Quinsam – Pont d'accès	Campbell River (Colombie-Britannique)
Écloserie du ruisseau Robertson – Pont de service	Port Alberni (Colombie-Britannique)
Écloserie du ruisseau Robertson – Pont Boot Lagoon	Port Alberni (Colombie-Britannique)
Écloserie du ruisseau Robertson – Pont principal au site	Port Alberni (Colombie-Britannique)
Écloserie de recherche du ruisseau Rosewall – Pont	Fanny Bay (Colombie-Britannique)
Cape Race – Pont	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Cape Race – Pont	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Cape Race – Pont	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Cape Race – Pont	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Cape Race – Pont	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Cape Race – Pont	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Cape Race – Pont en bois	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Passe à poisson de Lower Terra Nova – Passerelle	Glovertown (Terre-Neuve-et-Labrador)
Finlay Point – Pont	Finlay Point (Nouvelle-Écosse)
Île Otter – Pont	Ontario
Île Western – Pont	The Archipelago (Ontario)
Launching Pond – Pont	Île-du-Prince-Édouard
Skinners Pond – Pont	Île-du-Prince-Édouard

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues de Pêches et Océans Canada le 27 octobre 2014.

ANNEXE B : TÉMOINS

Le mercredi 17 septembre 2014

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada — Bureau du contrôleur général du Canada :

Bill Matthews, contrôleur général du Canada;

Hugo Pagé, contrôleur général adjoint par intérim, Vérification interne.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Sally Thornton, secrétaire adjointe déléguée, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses.

Le mardi 23 septembre 2014

La Société des ponts fédéraux Limitée :

Natalie Kinloch, chef des opérations;

Richard Iglinski, contrôleur.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée :

Claude Lachance, directeur principal, Administration;

Jean-Vincent Lacroix, directeur, Communications.

Infrastructure Canada :

Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal.

Le mercredi 24 septembre 2014

Agence des services frontaliers du Canada :

André Joannette, directeur général, Direction de l'adjoint du directeur principal des finances et de la gestion des ressources, Direction générale du contrôle;

Caroline Xavier, vice-présidente associée, Direction générale des opérations.

Ressources naturelles Canada :

Kami Ramcharan, sous-ministre adjointe, Secteur de la gestion et des services intégrés et dirigeante principale des finances;

Jennifer Hollington, directrice générale, Planification, gestion du rendement et production de rapports;

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée.

Le mardi 30 septembre 2014

Emploi et Développement social Canada :

Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;

Vincent DaLuz, dirigeant principal de la vérification, Direction générale des services de vérification interne;

Catherine Demers, directrice exécutive, Partenariats fédéraux/provinciaux/territoriaux, Direction générale des compétences et de l'emploi;

Mary Pichette, sous-ministre adjointe principale, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social;

Ron Meighan, directeur général, Traitement des prestations, Service Canada;

David Swol, directeur général, Programme canadien pour l'épargne-études.

Finances Canada :

Randy Larkin, sous-ministre adjoint, Direction des services ministériels;

Geoff Trueman, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Nicholas Leswick, directeur général, Politique budgétaire, Direction des politiques économiques et budgétaire.

Le mercredi 1er octobre 2014

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Brian Naish, chef des finances;

Michel Tremblay, dirigeant principal, Vérification et évaluation;

Charles MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement;

Michel Laurence, vice-président, Politiques et recherche.

Le mardi 7 octobre 2014

Transports Canada :

April Nakatsu, directrice générale, Gouvernance des sociétés d'État;

Marie-Hélène Lévesque, directrice principale, Projet de passage international de la rivière Detroit.

Pêches et Océans Canada :

Jaime Caceres, directrice générale, Biens immobiliers, protection et sécurité, Ressources humaines et Services intégrés.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :

Marilea Pirie, directrice générale, Stratégie de gestion des ouvrages techniques, Direction générale des biens immobiliers.

Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority :

Anthony Annunziata, vice-président;

Ron Rienas, directeur général.

Niagara Falls Bridge Commission (par vidéoconférence) :

Ernie Smith, président;

Lew Holloway, directeur général.

Le mercredi 8 octobre 2014

Agence de la santé publique du Canada :

Kim Elmslie, sous-ministre adjointe, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques;

Dre Theresa Tam, chef de la direction générale, Direction générale de l'infrastructure de sécurité sanitaire;

Carlo Beaudoin, dirigeant principal des finances.

Service correctionnel du Canada :

Don Head, commissaire;

Liette Dumas-Sluyter, commissaire adjointe, Services corporatifs, et dirigeante principale des finances.

Anciens Combattants Canada :

Bernard Butler, sous-ministre adjoint par intérim, Politiques, Commémoration et Communications;

Maureen Sinnott, directrice générale, Finances, et dirigeante principale des finances par intérim.

Le mardi 21 octobre 2014

Instituts de recherche en santé du Canada :

Thérèse Roy, dirigeante principale des finances et vice-présidente, Portefeuille de la gestion et planification des ressources;

Kelly VanKoughnet, vice-présidente associée, Recherche et application des connaissances.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés :

Douglas Clark, directeur exécutif;

Pauline Lahey, chef, Planification et reddition de comptes stratégiques.

Le mardi 28 octobre 2014

Commission de la fonction publique du Canada :

Anne-Marie Robinson, présidente;

Christine Donoghue, vice-présidente des politiques;

Gerry Thom, vice-président, Services de dotation et d'évaluation;

Philip Morton, directeur général des finances et de l'administration.

Conseil canadien des normes :

Ernie Briard, vice-président, Services généraux, et chef de la direction financière;

Michel Girard, vice-président, Stratégie;

Sandra E. Watson, vice-présidente, Communications et planification générale, et secrétaire générale.

Le mardi 4 novembre 2014

Conseil national de recherches du Canada :

Michel A. Piché, vice-président, Services de gestion intégrés et chef de la direction financière;

Gail E. McLellan, chef adjointe des services financiers et directrice générale, Direction des finances;

Bogdan Ciobanu, vice-président, Programme d'aide à la recherche industrielle.

Centre de recherches pour le développement international :

Stephen McGurk, vice-président par intérim, Direction générale des Programmes et des Partenariats;

Sylvain Dufour, vice-président, Ressources, et chef de la direction financière.

Le mercredi 4 février 2015

Agence de promotion économique du Canada atlantique :

Denise Frenette, vice-présidente et dirigeante principale des finances, Finances et Services corporatifs;

Stéphane Lagacé, directeur général et adjoint à la dirigeante principale des finances, Finances et administration.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :

Joan Mackinnon, directrice régionale, Activités du Cap-Breton, Région de l'Atlantique;

Ryan Pilgrim, directeur général, Gestion du budget et des coûts, Direction générale des finances et de l'administration;

Robert Wright, directeur général régional, Région de l'Atlantique.

Marine Atlantique S.C.C. :

Paul Griffin, président et chef de la direction;

Shawn Leamon, chef des finances.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada :

Francesco Del Bianco, directeur général, Services stratégiques et représentation;

Jim Saunderson, sous-ministre adjoint - région de l'Alberta.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec :

Marc Lemieux, directeur exécutif, Services corporatifs;

Jack Noodelman, directeur général intérimaire, Direction générale, Finances ministérielles.

Le mercredi 18 février 2015

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario :

Susan Anzolin, dirigeante principale des finances, Direction générale des services ministérielles;

Alain Beaudoin, vice-président, Politiques, partenariats et gestion du rendement.

Agence canadienne de développement économique du Nord :

Mitch Bloom, vice-président;

Janet King, présidente;

Yves Robineau, dirigeant principal des finances.